

Olivier Martin-Cloutier
(MARO06018400)

**LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE SELON LES ENFANTS ET LE PROGRAMME
MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS AU QUÉBEC : QUELLE RELATION ?**



Travail dirigé
Sous la direction de Juan Torres

Institut d'Urbanisme
Université de Montréal

20 mars 2012

Table des matières

Introduction	2
La problématique de l'enfant grandissant en milieu urbain	3
<i>Littérature liée à l'approche rationaliste</i>	5
<i>Littérature liée à l'approche collaborative</i>	5
<i>La rhétorique internationale sur le bien-être de l'enfant</i>	6
<i>Problème spécifique et question de recherche</i>	10
Cadre conceptuel	12
<i>Le concept de l'enfance</i>	12
<i>Le concept d'environnement</i>	15
<i>La qualité environnementale pour les enfants</i>	16
<i>L'apport des pratiques collaboratives à la qualité environnementale pour les enfants</i>	17
Cadre analytique	20
<i>Concepts opératoires</i>	20
<i>Variables et indicateurs</i>	20
<i>Stratégie de vérification</i>	26
<i>Limites de la stratégie de vérification</i>	27
Résultats	28
<i>Correspondances entre les indicateurs GeV et les ambitions de VAE</i>	28
<i>Correspondances entre les indicateurs GeV et les critères d'accréditation MAE</i>	31
<i>Correspondance entre les indicateurs GeV et les dossiers des municipalités accréditées en 2010</i>	35
<i>Correspondance générale des candidatures MAE avec les indicateurs issus de GeV</i>	44
Conclusion et discussion	49
Références	57
<i>Annexe 1 : Indicateurs GeV détaillés</i>	60
<i>Annexe 2 : Descriptifs des neuf ambitions VAE</i>	61
<i>Annexe 3 : Formulaire d'accréditation MAE version 2009-2010</i>	62
<i>Annexe 4 : Correspondances entre les indicateurs GeV et les critères MAE</i>	75
<i>Annexe 5 : Correspondance entre les indicateurs GeV et la candidature de NDMC</i>	83
<i>Annexe 6 : Correspondance entre les indicateurs GeV et la candidature de Brossard</i>	89
<i>Annexe 7 : Correspondance entre les indicateurs GeV et la candidature de Québec</i>	92

LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE SELON LES ENFANTS ET LE PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS AU QUÉBEC : QUELLE RELATION ?

Introduction

De plus en plus de professionnels s'inquiètent du fait que les enfants d'aujourd'hui passent moins de temps à jouer dehors qu'ils ne le faisaient auparavant (Moore, 1997: 203). Au Canada, comme dans plusieurs autres villes des pays développés, on observe une sédentarisation des comportements des enfants. Un article de 2004 fait ainsi état des enfants de la « bubble wrap generation » dont les possibilités récréatives et d'expression de soi se trouvent fortement limitées par des formes urbaines inadaptées et par un niveau élevé de contrôle et d'anxiété parentales (Cadzow, 2004). Dans un ouvrage récent, le journaliste François Cardinal (2010) fait aussi référence à ces enfants nés au tournant du millénaire, dont les rares temps libres sont passés entre quatre murs, la plupart du temps devant un écran.

Concrètement, dans les pays développés, on peut parler d'un problème lié à l'urbanisation rapide des soixante dernières années qui a imposé plusieurs contraintes aux enfants en termes de mobilité sécuritaire, d'utilisation de l'espace et de participation (Corsi, 2002; 169). Ainsi, le Centre d'écologie urbaine de Montréal fait valoir que le tout à l'auto qui prévaut depuis 50 ans a entraîné un trafic tel que les parents n'osent plus autoriser leurs enfants à circuler librement dans leur quartier (Rochette, 2010). Cette perception d'insécurité combinée à un manque d'espaces extérieurs appropriés limite aussi les enfants dans leurs opportunités de jeu spontané et de socialisation avec leurs pairs. En effet, les enfants ont perdu l'accès à beaucoup de lieux extérieurs, que ce soit en raison de la perte d'espace face au développement immobilier ou d'un contrôle parental de plus en plus étroit (Moore, 1997; Jutras, 2003).

Toutes ces circonstances contraignantes ne sont surement pas étrangères au fait que les enfants sont généralement exclus lors de la prise de décisions qui donnent forme à leur milieu de vie, et ce, malgré que les 194 pays signataires de la Convention relative aux droits de l'enfant se soient engagés à les considérer en tant qu'acteurs (UNICEF, 1990; art. 12.1). En effet, nous sommes en présence d'une rhétorique internationale qui reconnaît aux enfants des besoins et aspirations spécifiques ainsi qu'un droit à la participation dans les domaines qui les concernent, comme l'aménagement de leurs milieux de vie. Malheureusement, ces droits et spécificités sont trop

souvent négligés dans l'aménagement de nos villes principalement pensées « en fonction des adultes et, plus précisément, des adultes motorisés » (Torres, 2009; 2). Même dans l'aménagement d'espaces pensés pour les enfants, ce sont presque toujours les adultes qui donnent forme aux lieux et qui détiennent le contrôle sur la manière dont les enfants les utilisent (Torres, 2009; 1). Jusqu'à aujourd'hui, cette attitude paternaliste qui perdure dans la culture urbanistique a donné des résultats assez décevants. La problématique des enfants grandissant en ville est donc toujours d'actualité, à la fois en raison des multiples contraintes que leur impose le milieu urbain, mais aussi, à cause de la difficile opérationnalisation d'une rhétorique internationale qui accorde aux enfants un statut de participant aux questions d'aménagement.



La problématique de l'enfant grandissant en milieu urbain

À l'instar de Louise Chawla (2002; 19) dans son livre «Growing up in an urbanizing world», il est opportun de distinguer deux approches d'aménagement concernant les enfants¹ grandissant en milieu urbain². Une première consiste à planifier la ville en fonction des connaissances acquises au sujet des conditions nécessaires au développement optimal de l'enfant. Ce sont donc les connaissances de l'adulte planificateur qui guident l'aménagement urbain. Moins répandue, la seconde approche tient compte de la manière dont les enfants évaluent eux-mêmes leur milieu de vie et comment ils aimeraient le voir se transformer. Ici, la connaissance des enfants est directement mise à contribution dans l'exercice d'aménagement urbain. Le but de cette démarche n'est pas seulement d'assurer leur bon développement du point de vue des adultes, mais aussi de créer un environnement convivial et apte à répondre aux préoccupations et au bien-être des jeunes citoyens (Horelli, 2007: 276).

¹ À l'instar de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, on considère l'enfance comme étant la première période de la vie d'un être humain, allant de la naissance à l'âge adulte, soit, dans la plupart des pays, toute les personnes âgées de moins de 18 ans.

² Statistique Canada définit la population urbaine comme comprenant toutes les personnes qui vivent dans les noyaux urbains, les noyaux urbains secondaires et les banlieues urbaines. Ces différentes régions sont qualifiées d'urbaines à partir d'une certaine concentration démographique (plus de 1 000 habitants) et d'un minimum de densité de population (au moins 400 habitants au kilomètre carré) (Statistique Canada, 2007). De plus, dans le contexte de ce travail, les termes «ville» ou «municipalité» seront interchangeables et feront référence à la définition statistique d'un milieu urbain. Toutefois, au delà de ces seuils démographiques, le concept de ville sera traité de manière large, considérant autant le rôle du cadre bâti que celui de la culture, des pratiques sociale et des institutions décisionnels dans le façonnement de la vie urbaine ou, plus spécifiquement, du milieu de vie des enfants (Gleeson, 2006;3).

En référence aux théories de la planification, la première approche sera ici qualifiée de « rationaliste ». En effet, le modèle rationnel de planification suggère que le planificateur se base sur l'expertise, la logique et le savoir scientifique empirique pour décider de ce qui est bon pour un public donné (Healey, 1992: 145; Sandercock, 1998: 88). Ayant pris son essor à la suite de la Deuxième Guerre mondiale, cette approche rationaliste influence toujours la pratique d'aujourd'hui, et ce, malgré les nombreuses critiques qui s'accumulent à son sujet depuis les années 70 (Sandercock, 1998: 87-88). En effet, plusieurs reprochent ainsi au modèle rationnel de trop centrer sa démarche sur un savoir scientifique empirique, négligeant l'apport d'autres formes de savoir (Healey, 1992: 145-46). De plus, il paraît aujourd'hui évident que l'application du modèle rationnel n'a pas su engendrer un processus de planification démocratique, et ce, particulièrement au niveau de la prise en compte de la multiplicité des communautés qui animent les villes d'aujourd'hui : femmes, groupes ethniques, personnes âgées, enfants (Sandercock, 1998: 21 & 88). Conformément, l'optique rationnelle qui a dominé l'urbanisation rapide des 60 dernières années a perpétué la tendance à aménager un environnement qui répond très peu aux besoins spécifiques des enfants, mais essentiellement aux besoins des adultes et, plus précisément, des adultes motorisés.

La deuxième approche s'inscrit donc en réponse aux carences de l'approche rationaliste en suggérant un processus de planification plus démocratique et basé sur les connaissances et observations des enfants. Cette approche qualifiée ici de « collaborative » s'inscrit dans les courants théoriques de la planification communicative (Forester, 1989 in Healey, 1992: 150-52) et de l'apprentissage mutuel (Friedman 1973 in Sandercock, 1998: 63). Sans négliger les apports du savoir scientifique et technique, il s'agit donc de profiter du savoir pratique et contextualisé des enfants. On passe alors d'une conception individuelle de la rationalité exercée par le planificateur vers une rationalité intersubjective qui se construit de manière collaborative, c.-à-d., à travers la synthèse des savoirs de l'ensemble des individus et communautés concernées. Par l'entremise d'exercices de communication et de participation sincères et continuels, il serait possible d'éviter que le processus de planification privilégie les intérêts d'une communauté au détriment de ceux des autres citoyens.

Littérature liée à l'approche rationaliste

L'approche rationaliste peut déjà compter sur une abondante littérature. On y souligne les nombreux problèmes qui contraignent le bon développement de l'enfant en milieu urbain : le danger du trafic automobile, l'hostilité du voisinage, l'important contrôle parental, le manque d'espace de jeux extérieurs, la diminution de temps libre, le manque de présence parentale et l'importance que prennent les médias virtuels dans la vie des jeunes (Moore, 1997; Jutras, 2003; Gleeson & Sipe, 2006). On considère que ces problèmes ont des effets négatifs pour les enfants en termes de développement physique : risques d'accident de la route (Jutras; 2003), augmentation alarmante des taux d'obésité (Gleeson et Sipe; 2006). Le développement psychologique est aussi affecté : problèmes de comportement, dépression, anxiété, suicide (Gleeson et Sipe: 2006; 37). On traite également du développement des aptitudes sociales considérant l'importance des interactions avec les autres enfants et adultes dans la formation du sentiment d'appartenance, de l'identité et de la capacité de résilience (Ross, 2007:389 ; Newman, 2004 in Jack, 2010 :766). Enfin, le développement cognitif est aussi abordé dans la mesure où le manque de mobilité indépendante peut engendrer des limites à la formation d'une lecture fonctionnelle de l'environnement (Malone, 2007:524). L'approche est donc rationaliste dans la mesure où, sur la base de la compréhension de ces problèmes, ce sont les adultes responsables de la planification qui cherchent à assurer le développement de l'enfant.

Littérature liée à l'approche collaborative

Beaucoup moins répandue, l'approche collaborative s'inscrit d'abord en complémentarité à l'approche rationaliste. En effet, les connaissances révélées par l'approche collaborative permettent de venir affiner et bonifier le savoir à la base de l'approche rationaliste. La littérature liée à l'approche collaborative s'intéresse donc à l'apport que peuvent avoir les enfants dans l'aménagement urbain. On y souligne premièrement qu'ils portent un regard original sur l'environnement qui diffère de celui des adultes (Torres, 2009: 2; Chawla, 2002: 232). De plus, de multiples expériences collaboratives rendent compte du fait que les enfants sont capables de formuler leurs préoccupations dans des propos pertinents et réfléchis (Chawla, 2002: 32). Les expériences réalisées dans le cadre des projets Grandir en ville ont d'ailleurs révélé un remarquable consensus au sujet des préoccupations des enfants (Chawla, 2002: 17). À titre

d'exemple, la peur du harcèlement, le manque d'espaces stimulants, le fort trafic automobile, la malpropreté et le sentiment d'impuissance face à ces problèmes sont des préoccupations largement partagées par les enfants de tous les continents (Chawla, 2002; 224-25). Au-delà de ces connaissances originales, pertinentes et opérables, la consultation ou la participation des enfants donnerait aussi aux aménagistes une légitimité morale supplémentaire dans leur négociation avec les décideurs politiques (Chawla, 2002: 19).

Parallèlement, l'approche collaborative permet aussi de mettre l'emphase sur ce que les enfants apprécient dans leur environnement, peu importe que cela affecte positivement ou non leur développement. Les adultes se réservent souvent ce privilège en aménageant la ville en fonction de leurs propres préférences même si ces aménagements ne sont pas très bons pour eux. Pensons par exemple aux espaces qui suscitent une forte utilisation de la voiture, génératrice de nombreux problèmes de santé reliés à la pollution atmosphérique (Santé Canada, 2006). L'approche collaborative reconnaît donc aux enfants le même droit à avoir des environnements qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes.

Au-delà du fait qu'elle assure une meilleure réponse aux besoins des enfants (Francis & Lorenzo, 2002: 157), l'approche collaborative et la consultation ou la participation directe des plus jeunes qu'elle comporte, semblent avoir des bénéfices sociaux larges. Elle permettrait ainsi aux jeunes de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités, leur sens critique et leur habileté à la coopération avec les adultes et leurs pairs (Hart, 1992; 34-36; Chawla, 2002: 19). Ultimement, ces jeunes citoyens plus confiants et compétents seraient à même d'assurer et de pérenniser une organisation communautaire plus forte et une société plus démocratique (Hart, 1992; 34-36; Chawla, 2002: 19).

La rhétorique internationale sur le bien-être de l'enfant

La problématique des enfants grandissant en milieu urbain, et particulièrement l'approche collaborative, s'inscrit dans une rhétorique internationale plus large sur le bien-être de l'enfant. Cette rhétorique prend d'abord racine dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies adoptée en 1989 et aujourd'hui ratifiée par 194 pays (UNICEF, 1990; art. 12.1). Reconnaisant la spécificité des besoins des plus jeunes, la Convention souligne le droit de

l'enfant à vivre dans un environnement sain, sécuritaire et propre où il peut librement s'adonner au jeu, à divers loisirs et à la détente (Malone in Gleeson, 2006; 14). L'article 12.1 souligne aussi que : « Les États parties garantissent à l'enfant (...) le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant (...) eu égard à son âge et à son degré de maturité » (UNICEF, 1990; art. 12.1). Ces droits furent ensuite repris et articulés dans d'autres déclarations internationales de l'ONU, comme le plan d'action Agenda 21 de 1992 et l'Agenda Habitat II de 1996. C'est d'ailleurs autour de cette dernière conférence tenue à Istanbul que se sont développées deux projets qui opérationnalisent la rhétorique internationale en faveur du bien-être des enfants en milieu urbain : l'initiative « Ville Amie des Enfants » (Child Friendly Cities Initiative) et le projet « Grandir en Ville » (Growing Up in Cities).

L'initiative Villes amies des enfants (VAE) de l'UNICEF se veut un cadre de référence proposant aux autorités municipales certaines lignes directrices à considérer afin d'améliorer la convivialité de la ville pour les enfants. Elle s'adresse directement aux municipalités considérant qu'il s'agit du niveau décisionnel qui à l'impact le plus direct sur la vie des enfants (UNICEF, 2004a: 1). Ainsi, le Secrétariat VAE a élaboré en 2004 un cadre opérationnel visant à définir et établir une VAE. De manière générale, une telle ville doit adopter un système de gouvernance engagé à l'application intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette convention impose quatre principes fondamentaux : la non-discrimination de l'enfant, la considération du meilleur intérêt de l'enfant, le droit à la vie et au développement maximal de l'enfant et l'écoute et le respect des points de vue de l'enfant (UNICEF, 2004a: 7). Sur la base de ces principes, le cadre opérationnel définit donc une VAE comme s'engageant à satisfaire les droits de l'enfant tels : influencer les décisions concernant sa ville, bénéficier de services de base, être protégé de l'exploitation, vivre dans un environnement non pollué, pouvoir marcher seul, avoir des espaces verts, etc. (UNICEF, 2004b: 1). Au-delà de ces engagements larges, le cadre opérationnel avance neuf ambitions fondamentales devant s'imposer dans les structures et les activités des autorités locales qui s'engagent à matérialiser une VAE. Il s'agit globalement d'appliquer et de faire connaître les droits de l'enfant, de faire la promotion de la participation des enfants et de s'assurer d'une évaluation régulière de la situation des enfants (UNICEF, 2004a: 4). Enfin, mettant à la

fois l'accent sur le rôle des autorités planificatrices et sur la participation des enfants, l'initiative VAE propose une mixité entre les approches rationaliste et collaborative.

Quant à lui, le projet Grandir en ville (GeV) de l'UNESCO est un programme de recherche-action qui s'inscrit fortement dans l'approche collaborative prônée par la rhétorique internationale. Sur la base de projets réalisés avec la participation des enfants, GeV vise à mieux comprendre leurs préoccupations et à recommander des manières plus efficaces de faire participer les enfants à l'aménagement urbain. Instigué au départ par le professeur du MIT Kevin Lynch, le projet GeV a vu le jour dans les années soixante-dix. Vingt-cinq ans plus tard, Louise Chawla et ses collaborateurs ont décidé de reprendre l'expérience dans trois des sites étudiés par Lynch ainsi que dans cinq nouvelles villes, couvrant ainsi tous les continents (UNESCO, 2010). Les expériences des années soixante-dix et des années quatre-vingt-dix ont ainsi permis de mettre à jour un fort consensus au sujet des préoccupations exprimées par les enfants grandissant en milieu urbain (Chawla, 2002: 17). D'autres études viennent d'ailleurs corroborer le fait que ces préoccupations restent relativement constantes à travers le temps et d'un pays à l'autre (Horelli, 2007: 270). Sur la base de ce consensus, l'ouvrage de Chawla avance une **liste d'indicateurs de qualité environnementale définis avec les enfants**. Ces indicateurs se veulent ainsi des lignes directrices à suivre dans la création de villes conviviales pour les enfants (Chawla, 2002: 240). Enfin, Chawla s'inspire aussi des projets GeV pour proposer une série de recommandations visant la participation effective des enfants à l'aménagement des villes (Chawla, 2002: 237-39).

Ces deux initiatives (VAE et GeV) reposent sur le paradigme du développement durable et, plus précisément, sur le principe d'équité intergénérationnelle qu'il prône (Malone in Gleeson & Sipe, 2006;14). La déclaration de la Conférence Habitat II va ainsi jusqu'à proposer que « le bien-être des enfants soit l'indicateur suprême d'un habitat sain, d'une société démocratique et d'une bonne gestion des affaires publiques » (UNICEF, 1997). La rhétorique internationale en faveur de l'enfant repose aussi sur les Droits de l'Homme en cherchant à reconnaître aux enfants les mêmes droits qu'aux adultes et à légitimer leur statut d'agent de changement social apte à participer aux affaires qui les concernent (James & James, 2004: 83; James, Jenks & Prout, 1998: 5)

Malgré l'abondante littérature sur la problématique et l'existence d'initiatives internationales et locales comme VAE et GeV, plusieurs des contraintes au bien-être des enfants en milieu urbain persistent toujours dans les villes du monde. Comme le souligne Lousie Chawla en tant que directrice du projet GeV:

« ...the way ahead is far from clear (...). In all countries, north and south, this study found a large gap between the rhetoric of international agreements and the reality of authorities' provisions for children » (Chawla, 2002: 31).

Elle souligne que cet écart entre la rhétorique et la réalité des initiatives locales est particulièrement frappant au niveau de la considération des préoccupations des enfants dans le processus d'aménagement urbain (Chawla, 2002: 31). Ainsi, la participation des enfants à l'aménagement urbain est plutôt l'exception que la norme (Torres, 2009: 7).

Cet écart est probablement dû en partie au fait que le concept de l'enfance lui-même ne fasse pas consensus. En effet, la vision de l'enfance présente dans la Convention relative au droit de l'enfant (enfant agent de changement) contraste souvent avec les conceptions construites dans les divers contextes politiques, économiques et culturels des pays signataires (James & James, 2004; 82). En fait, la Convention même reste ambiguë quant au statut de l'enfant : «As much as it's stating child has the same right as adults, it's also recognizing an non-adult status, which recognizes their need for protection » (James & James, 2004; 83). Cette attitude protectrice ou paternaliste est toujours ancrée dans l'ensemble des sociétés et fait en sorte que les droits à la provision et la protection ont trop souvent priorité sur les droits à la participation et à l'autodétermination (Wyness, 2001 in James & James, 2004; 102). La rhétorique internationale en faveur de l'enfant et les structures d'intervention telles VAE et GeV s'inscrivent donc dans cette dynamique où il n'existe pas de conception universelle de l'enfance et où les tendances protectrices d'une approche rationaliste prévalent trop souvent.

Problème spécifique et question de recherche

En novembre 2009, le Carrefour action municipale et famille (CAMF), UNICEF Québec et le gouvernement du Québec se sont associés pour lancer le programme d'accréditation « Municipalité amie des enfants » (MAE), la version québécoise de l'initiative VAE de l'UNICEF. Sur la base d'une étude de candidatures par un comité d'accréditation, les municipalités ou arrondissements qui en font la demande peuvent se voir attribuer la certification MAE, renouvelable aux trois ans (CAMF, 2009). Lors du lancement du programme, trois municipalités ont ainsi été accréditées, soit : la municipalité de Saint-Bruno, la ville de Sainte-Julie et l'arrondissement montréalais de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. En 2010, trois autres municipalités se sont aussi vues accorder l'accréditation, soit : Brossard, Notre-Dame-de-Mont-Carmel (NDMC), et Québec.

Les objectifs de ce programme sont louables (cf. section précédente sur le programme VAE), mais les résultats semblent pour l'instant conforter la remarque de Chawla à propos de l'écart entre la rhétorique internationale et la réalité des initiatives locales (Chawla, 2002: 31). Les municipalités québécoises accréditées sont donc des cas d'étude intéressants puisqu'elles se sont engagées à « promouvoir la Convention relative aux droits de l'enfant et à la respecter dans leur milieu » (CAMF, 2009). On devrait donc s'attendre à ce que le programme MAE et les municipalités certifiées accordent une attention particulière aux préoccupations des enfants. On devrait y retrouver une planification attentive et menée de manière collaborative. On s'attendrait à ce que les municipalités accréditées cherchent à éviter le réflexe rationaliste qui prend trop souvent le dessus sur les démarches participatives. Est-ce vraiment le cas ?

Il semble y avoir deux facteurs qui pourront nous informer quant à l'application de la rhétorique internationale par une MAE :

- la mise en place de démarches authentiquement participatives auprès des enfants dans les processus de planification et;
- la prise en compte des préoccupations propres aux enfants dans la planification.

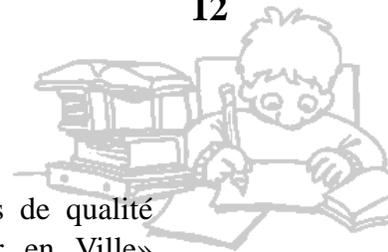
Cette étude n'a pas l'ambition d'aller directement sur le terrain vérifier quelles sont les préoccupations des enfants ou la nature des démarches participatives menées par les municipalités ; en revanche, j'ai jugé pertinent d'utiliser la liste d'indicateurs élaborée avec les enfants lors des expériences participatives internationales de GeV (Chawla, 2002: 224-25) comme référence pour examiner la teneur du programme MAE et, plus précisément, les dossiers des villes québécoises accréditées. Puisque les indicateurs de GeV résultent de démarches authentiquement participatives, ils expriment les types de préoccupations auxquelles l'initiative québécoise MAE et les villes accréditées devraient être attentives.

Le problème spécifique de recherche auquel j'entends m'attarder en est donc un de correspondance entre les préoccupations révélées par les indicateurs de GeV et la teneur du programme d'accréditation de MAE. Concrètement, la question de recherche est la suivante :

Dans quelle mesure les préoccupations révélées par les indicateurs de qualité environnementale définis par les enfants lors des projets «Grandir en Ville» correspondent-ils aux critères d'accréditation du programme MAE et, plus spécifiquement, aux actions avancées par les collectivités accréditées?

Cela me semble une approche pertinente puisque l'étude de cas du programme MAE représente une observation empirique à même de conforter ou de nuancer la remarque de Chawla (l'écart entre la rhétorique et l'action). En effet les indicateurs GeV émanant d'une démarche en phase avec la rhétorique internationale, ils proposent des lignes directrices quant aux préoccupations auxquelles les actions des MAE devraient être attentives.

Cette question semble d'autant plus pertinente qu'une telle étude de la correspondance entre une initiative VAE et les perceptions des enfants soulevées lors des projets GeV ne semble pas avoir été effectuée, et ce malgré qu'il s'agisse des deux projets complémentaires instigués par les Nations Unis en faveur du bien-être de l'enfant en milieu urbain. De plus, très peu d'analyses externes à l'UNICEF se sont attardées aux impacts réels des initiatives VAE. Pour sa part, le programme québécois ne semble pas avoir été examiné sous cet angle non plus.



Cadre conceptuel

Reprenons la question de recherche :

« Dans quelle mesure les préoccupations révélées par les indicateurs de qualité environnementale définis par les enfants lors des projets «Grandir en Ville» correspondent-ils aux critères d'accréditation du programme MAE et, plus spécifiquement, aux actions avancées par les collectivités accréditées? »

Afin d'asseoir théoriquement l'interprétation des données que nous considérerons pour répondre à cette question, il sera nécessaire de conceptualiser l'idée de qualité environnementale pour l'enfant. Ceci nécessite d'opérationnaliser au minimum trois concepts : l'enfance, l'environnement et l'environnement de qualité pour les enfants. Ce cadre conceptuel permettra d'explicitier une vision évolutive de l'enfance inscrit dans une approche écologique de l'environnement.

Le concept de l'enfance

Il faut d'abord comprendre qu'il n'existe pas de définition universelle de ce qu'est l'enfance et que sa conceptualisation varie entre les sociétés et à travers l'histoire. Se voulant universelle, la Convention relative aux droits de l'enfant propose tout de même l'enfance comme étant la première période de la vie d'un être humain, allant de la naissance à l'âge adulte, soit, dans la plupart des pays, toutes les personnes âgées de moins de 18 ans. Au-delà de ce barème quantitatif, l'enfance renvoie aussi à des dimensions biologique, psychologique, morale, familiale, sociale et culturelle. Cet amalgame de considérations fait en sorte que nos interactions quotidiennes avec les enfants sont autant conditionnées par des conceptions modernes comme celle de la Convention, que par les visions plus traditionnelles de l'enfance qui subsiste dans toutes les sociétés (James, Jenks et Prout, 1998: 9). Dans un contexte plutôt occidental, James, Jenks et Prout (1998) retracent ces diverses conceptions de l'enfance qui influencent toujours nos rapports quotidiens avec ceux-ci. Ils divisent ces conceptions en deux approches qui font écho aux approches rationaliste et collaborative présentées précédemment.

Ainsi, l'approche « présociologique » de l'enfance regroupe des conceptions qui présentent essentiellement l'enfant comme un adulte en devenir. On l'identifie donc par rapport aux manques dans son développement biologique, psychologique, moral ou social. Les auteurs soulignent entre autres les contributions de Piaget quant au développement cognitif et des facultés motrices, de Freud quant au développement psychologique, et de Locke quant au

développement de la faculté de raisonner et de distinguer le bien du mal (James, Jenks et Prout, 1998: 10-21). C'est d'ailleurs dans cette logique que dans la plupart des pays, l'enfance est généralement légalement établie sous le seuil des 18 ans, âge où la maturité de l'individu correspond aux attentes de ce que devrait être l'adulte. Nous pouvons associer ces conceptions à l'approche rationaliste puisqu'elles mettent de l'avant le caractère dépendant de l'enfant et, son corollaire, le paternalisme (Torres, 2009: 3-4).

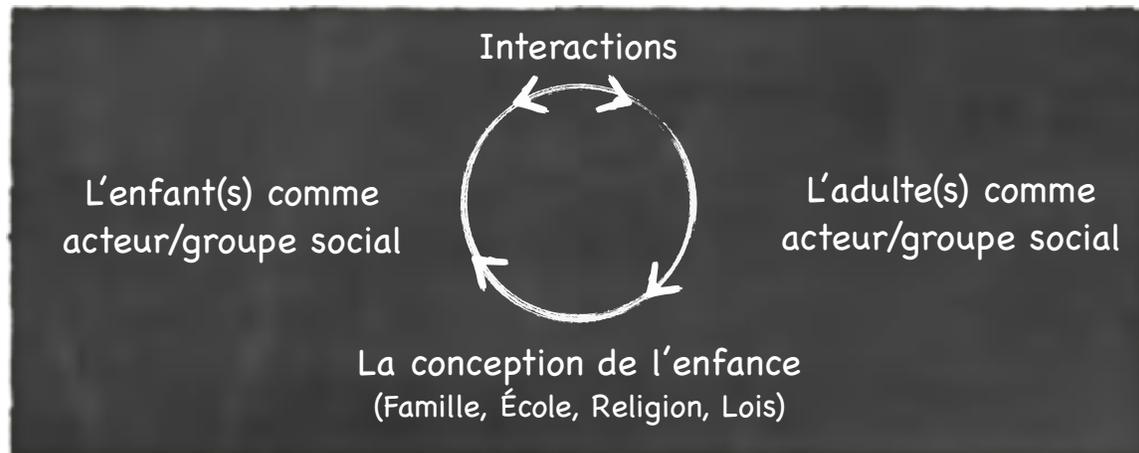
James, Jenks et Prout (1998: 27-29) suggèrent ensuite une vision « sociologique » de l'enfance, compatible avec l'approche collaborative. En effet, cette vision comporte deux modèles qui permettent d'envisager l'enfance comme une période de la vie dont le principal trait n'est pas un manque (de maturité, de développement...). Au même titre que pour les adultes ou les personnes âgées, le concept de « l'enfant tribal » suggère que les enfants forment une communauté autonome avec des rites, normes et préoccupations particulières. Le monde de l'enfance a donc droit à un espace qui obéit à ses propres règles et qui n'a pas à se subordonner au monde des adultes. Ce modèle justifie l'intérêt de l'approche collaborative à mieux comprendre ce « monde » de l'enfance et, plus spécifiquement, à comprendre le regard que les jeunes citoyens ont de leur environnement. Le deuxième modèle est celui de « l'enfant socialement construit ». Il se fonde sur les constats d'Ariès qui a montré que l'idée de l'enfance est conditionnée par les contextes historiques et politiques, et donc, sujet aux changements (James & James, 2004: 13). Ainsi, le concept suggère qu'à travers leurs interactions avec le monde des adultes, l'enfant ou la collectivité des enfants est à même d'influer la conception générale de l'enfance qu'a la société. Cette nouvelle conception est alors susceptible de changer le rôle qu'occupe l'enfant dans la société ainsi que son rapport aux adultes (Jenkins, 1996 in James & James, 2004: 17). Cette reconnaissance du statut d'agent de changement que jouent les enfants dans la société est plus en phase avec la rhétorique internationale actuelle et la volonté d'adopter une approche collaborative face aux questions qui les concernent (UNICEF, 1990; art. 12.1).

Tamar Schapiro (1999: 732-34-36) propose aussi une différenciation entre l'adulte et l'enfant qui justifie en quelque sorte les deux approches, rationaliste et collaborative. En se basant sur la philosophie de Kant, elle explique que l'Homme a une attitude réflexive qui le pousse à vouloir agir en fonction de ses propres convictions. Toutefois, l'humain n'arrive pas au monde avec des

principes innés sur lesquels baser son propre code de conduite. Schapiro suggère que c'est essentiellement à travers le jeu que l'enfant peut d'abord expérimenter certains principes et progressivement forger son propre code de conduite. Même si son code de conduite est appelé à évoluer tout au cours de sa vie, l'homme serait considéré adulte lorsqu'il en arrive à pouvoir appliquer sa propre volonté dans une variété de domaines essentiels à son autonomie dans la société. Le manque de volonté propre qui caractérise spécialement les enfants les plus jeunes vient en quelque sorte justifier les attitudes paternaliste et rationaliste qu'affichent les adultes face à l'enfance. Schapiro note toutefois que cette attitude ne peut être autoritaire et qu'elle doit s'assurer d'aider l'enfant à construire son propre code de conduite. Pour la société, il s'agit donc de doser l'approche rationaliste par une attitude plus collaborative. Ainsi, Schapiro dit qu'il est nécessaire de s'assurer que les enfants soient informés du fondement des limites qui leur sont imposées. Parallèlement, dans les domaines qu'il assimile graduellement, l'adulte doit s'assurer que l'enfant se comporte en fonction de son propre code de conduite et non d'une autorité parentale. Enfin, tenir compte impartialement de ce qu'ils ont à dire à propos des sujets qui les affectent contribue grandement au développement de la confiance nécessaire à s'autocontrôler. À l'instar de l'approche sociologique de James, Jenks & Prout, la conceptualisation de Schapiro souligne la présence d'une attitude rationaliste qui se doit d'incorporer au maximum les principes de l'approche collaborative.

La figure 1 illustre l'apport respectif des approches rationaliste et collaborative dans cette dynamique évolutive de la conception de l'enfance. Dans leurs interactions quotidiennes, mais encore plus dans une approche collaborative, les enfants sont en mesure de transmettre aux adultes des informations quant à leurs attentes particulières. Cela dit, la dynamique est aussi rationaliste dans la mesure où l'enfance est tributaire d'environnements institutionnels gérés par les adultes. Pensons par exemple à la famille, à l'école, à la religion ou à la loi. Suivant cette logique dynamique, James, Jenks et Prout (1998: 5) avancent que, de la même manière que les femmes se sont émancipées au courant du dernier siècle, toute l'attention portée à l'enfance dans les dernières décennies devrait nous mener à la reconnaissance graduelle de la singularité de la communauté des enfants et à la légitimation du statut d'agent de changement social de chaque enfant.

Fig. 1 : Dynamique de l'influence des enfants sur la conception de l'enfance.



Il s'agit donc d'une évolution dynamique de la notion d'enfance qui tend à nuancer l'approche présocologique à la lumière des conceptions sociologiques plus récentes. Cette conceptualisation du concept de l'enfance est en phase avec la rhétorique internationale qui, à travers la Convention relative aux droits de l'enfant et des programmes comme GeV et VAE, avance simultanément son caractère autonome et ses besoins de provision et de protection.

Le concept d'environnement

Avant d'en arriver à conceptualiser l'idée de qualité environnementale pour l'enfant, il faut déterminer ce que l'on entend par environnement. Dans le rapport personne environnement ce dernier doit être abordé au sens large. L'approche « écologique » présentée ici par Layton (dans Rapoport, 1977: 4) aborde ainsi l'environnement comme la superposition de plusieurs dimensions. À la dimension physique d'un environnement, il faut superposer une dimension sociale qui rend compte des relations entre les individus. Il se superpose aussi une dimension culturelle qui rend compte des normes et institutions sociales plus larges qui influencent les comportements de tous. Enfin, une dimension individuelle rend compte du fait que chaque individu perçoit l'environnement différemment en fonction de son développement biologique, psychologique, cognitif et social.

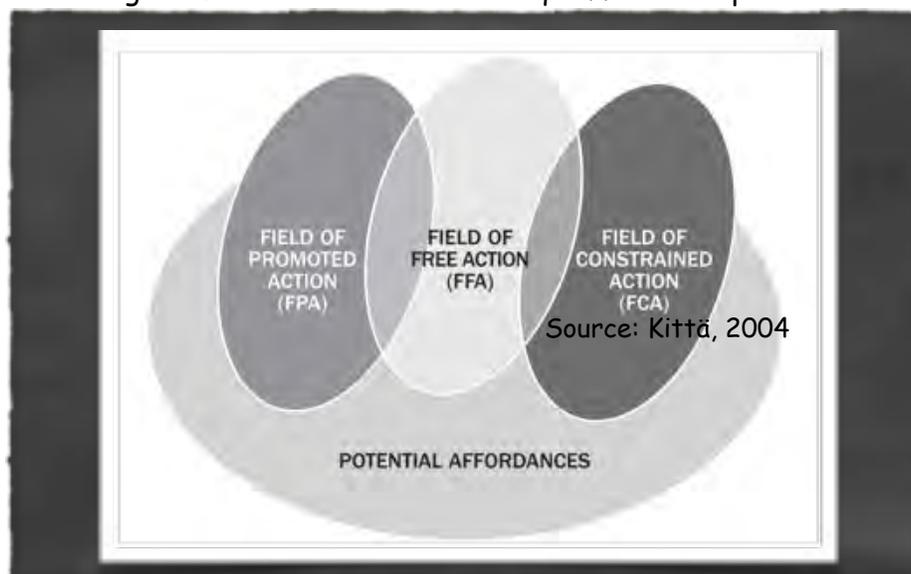
Cette approche écologique est bien opérationnalisée par le concept « d'affordance » avancé par Gibson (dans Kyttä, 2004: 181). L'affordance renvoie ainsi aux opportunités ou aux dangers qu'un individu perçoit en agissant dans un milieu donné. Chaque personne interagit donc en fonction des opportunités positives ou négatives qu'elle perçoit ou met à profit dans son

environnement. Ces opportunités peuvent être conditionnées à la fois par la dimension physiques de l'environnement, mais aussi par ses dimensions sociales et culturelles. Par exemple, un parc est généralement susceptible d'inviter physiquement à y circuler, offrir de nombreuses opportunités d'interactions sociales et représenter culturellement un lieu appropriable par tous les groupes d'âge. À l'inverse, une emprise ferroviaire n'accommode pas physiquement les autres modes de transport, comporte très peu d'interactions sociales et est culturellement reconnue comme interdite d'accès et dangereuse. Malgré tout, au niveau individuel, s'il n'est pas encore conscient de sa dangerosité, un jeune enfant pourrait percevoir les chemins de fer autrement. Similairement, une personne ayant vécu une mauvaise expérience dans un parc pourrait craindre la dimension sociale de ce lieu et le trouver peu invitant.

La qualité environnementale pour les enfants

Kytta (2004, 181-82) utilise ce même concept d'affordance pour parler de l'environnement convivial pour l'enfant. Il s'agit d'un milieu qui maximise les opportunités positives de nature physique, sociale et culturelle que l'enfant perçoit et met à profit. Le schéma qu'elle propose (fig. 2) illustre que ces opportunités sont conditionnées par trois facteurs. Le « field of promoted action » représente les actions qui sont encouragées à la fois par l'environnement physique, les relations sociales de l'enfant et les normes sociales plus larges de sa culture d'appartenance. Inversement le « field of constrained action » rend compte d'actions qui sont découragées par

Fig. 2 : L'environnement en tant qu'affordance potentielle.



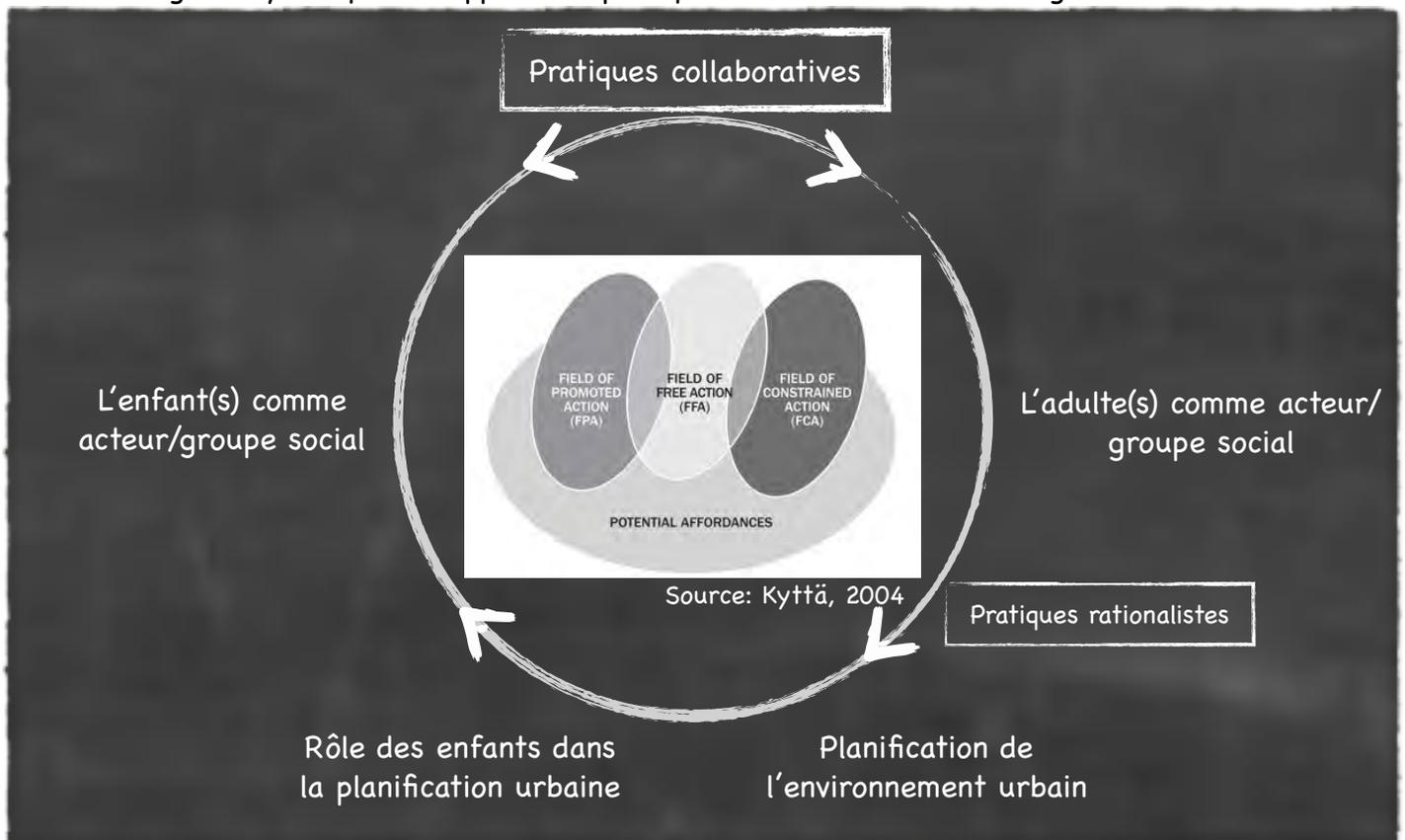
l'environnement physique, les relations sociales de l'enfant et les normes culturelles. Enfin, le « field of free action » représente la liberté d'action qu'est à même de se permettre l'enfant en fonction de sa personnalité, mais aussi de son stade de développement biologique, psychologique, cognitif et social.

L'importance de cette variété d'opportunités à la fois physiques, sociales et culturelles est aussi révélée dans le cadre théorique sur l'environnement convivial pour l'enfant (environmental child friendliness) développé par Horelli (2007). Elle y reprend les divers aspects positifs qui sont avancés par la littérature liée aux approches rationaliste et collaborative. Ainsi, la littérature liée à l'approche rationaliste souligne que la complexité et la diversité des stimuli physiques et sociaux sont bénéfiques pour un développement social, mental, moteur et affectif complet de l'enfant (Moore, 1986 dans Kytta, 2004; Tsoukala, 2007: 239). De son côté, la littérature qui correspond à l'approche collaborative révèle que les enfants valorisent aussi l'accès à une variété d'activités et de lieux. Ainsi, parmi les indicateurs de qualité environnementale définis par les enfants (Chawla, 2002: 228-29), la majorité traite de l'appréciation d'une telle variété ou des limites physiques et sociales qui restreignent l'accès à une diversité d'opportunités.

L'apport des pratiques collaboratives à la qualité environnementale pour les enfants

Revenons sur notre problématique de départ au sujet des multiples contraintes imposées aux enfants par l'urbanisation rapide des soixante dernières années. L'approche essentiellement rationaliste qui a dominé cette époque nous lègue un environnement qui limite grandement les opportunités physiques, sociales et culturelles des enfants, et ce en parallèle d'une faible prise en compte d'une rhétorique internationale qui prône l'inclusion des enfants dans l'aménagement urbain depuis les années 1960 (Torres, 2009: 7). Si l'on espère améliorer la qualité environnementale pour l'enfant, il faut que les aménagistes apprennent à travailler collaborativement avec les enfants afin d'éclairer leur compréhension de l'enfance et de bonifier leurs interventions urbaines. Il s'agit toutefois d'un processus d'apprentissage qui doit sortir la planification d'une attitude essentiellement rationaliste pour y inclure des pratiques collaboratives.

Fig. 3 : Dynamique de l'apport des pratiques collaboratives à l'aménagement urbain



La figure 3 schématise cette dynamique. Elle reprend la logique de l'enfance socialement construite afin d'illustrer le rôle grandissant que peuvent jouer les enfants dans la planification urbaine. Le schéma se doit d'inclure un minimum de pratiques rationalistes dans la mesure où ce sont les adultes qui, même pour un projet élaboré par les enfants, légitiment et prennent ultimement les décisions en matière d'aménagement. Toutefois, à travers des pratiques collaboratives, les enfants sont en mesure d'influer sur certains projets et sur la compréhension qu'ont les adultes de la réalité des plus jeunes. Sur la base de cette collaboration, les décideurs adultes sont mieux équipés pour améliorer l'environnement des enfants. Graduellement, enfants et adultes apprennent aussi à travailler ensemble et rendent la démarche encore plus féconde et aisée. De plus, ces jeunes citoyens de plus en plus engagés, plus compétents et confiants peuvent devenir eux-mêmes des défenseurs de l'approche collaborative, une préoccupation qui, pour l'instant, semble surtout promue par certains adultes avertis. Replacée dans le contexte des théories de la planification, cette dynamique renvoie aux concepts d'apprentissage mutuel de Friedman.

Il s'agit donc d'un processus d'apprentissage réciproque et itératif qui nous mène vers une plus grande utilisation et institutionnalisation de pratiques collaboratives. Il est ici important de préciser qu'une telle institutionnalisation, et l'abondance éventuelle de démarches participatives ne peuvent pas se traduire par une saturation d'information : on ne pourra jamais saisir de manière définitive l'avis des enfants, dans la mesure où l'enfance est un groupe social qui évolue et qui se renouvelle constamment. Il ne faut pas non plus négliger les bénéfices que l'exercice participatif peut avoir sur le développement des compétences des enfants ainsi que la pérennisation d'une société démocratique (Hart, 1992; 34-36) et collaboratives.

Partant du contexte actuel, caractérisé par le réflexe rationaliste, l'idéal serait donc d'arriver à une institutionnalisation de pratiques collaboratives qui impose aux décideurs actuels (adultes) de tenir compte du savoir particulier des enfants dans la planification des aménagements qui les concernent. Cet équilibre paraît souhaitable à la lumière des nombreuses contraintes identifiées dans la problématique. En effet, la ville planifiée de manière essentiellement rationaliste dans les dernières décennies a fortement diminué les opportunités que les enfants peuvent y percevoir et y mettre à profit.

En somme, les concepts mis ici de l'avant permettent de mieux comprendre les fondements de la rhétorique internationale, mais aussi l'écart observé par Chawla (2002: 31) entre celle-ci et la réalité des initiatives locales trop souvent influencées par le réflexe rationaliste. Le cadre analytique qui suit aura ainsi pour but d'évaluer la teneur de l'initiative québécoise MAE quant à sa prise en compte des préoccupations environnementales exprimées par les enfants.



Cadre analytique

Concepts opératoires

Reprenons à nouveau la question de recherche:

« Dans quelle mesure les préoccupations révélées par les indicateurs de qualité environnementale définis par les enfants lors des projets «Grandir en Ville» correspondent-ils aux critères d'accréditation du programme MAE et, plus spécifiquement, aux actions avancées par les collectivités accréditées? »

La section précédente présentait une approche théorique des concepts clés de mon interrogation. Dans le cadre plus précis de mon analyse, certains concepts doivent toutefois être être précisés et opérationnalisés. Ainsi, l'utilisation des indicateurs de GeV demande d'affiner la portée de l'enfance. En effet, les projets de recherche-action à la base de ces indicateurs ont été réalisés auprès d'enfants âgés de 10 à 15 ans. Se situant à la fois à la fin de l'enfance moyenne et au début de l'adolescence (Vulgaris-médical, 2010), cette tranche d'âge reste toutefois une bonne représentation de l'enfance. Mon analyse porte donc essentiellement sur une partie de l'enfance allant de 10 à 15 ans et qui est caractérisé par :

- un développement biologique, psychologique, cognitif et social en évolution et;
- un statut d'agent social qui tend à s'affirmer sur la base d'une rhétorique internationale sur le droit des enfants.

L'environnement, quant à lui, doit toujours se conceptualiser au sens large. À l'aide de la notion d'affordance je définirais donc l'environnement de qualité pour l'enfant à la manière de Kyttä (2004) : un milieu qui maximise les opportunités positives de nature physique, sociale et culturelle que l'enfant perçoit et peut mettre à profit. Il s'agit d'une conception qui prend à la fois compte des bénéfices qu'un tel milieu a pour le développement des enfants et de ce qu'ils identifient eux-mêmes comme un environnement de qualité.

Variables et indicateurs

Le but général de cette étude est de saisir l'écart entre les gestes posés localement et la rhétorique internationale en faveur d'environnements et de processus d'aménagement plus inclusifs à l'égard des enfants. Il paraît donc pertinent de situer les municipalités québécoises par rapport à cet écart, et ce particulièrement au niveau de leur considération des préoccupations exprimées par les enfants.

À cet égard, l'observation des villes accréditées MAE présente certains avantages méthodologiques. Premièrement, s'étant engagées à « promouvoir la Convention relative aux droits de l'enfant et à la respecter dans leur milieu » (CAMF, 2009), on devrait s'attendre à ce qu'elles portent une attention particulière aux préoccupations des enfants. De par sa nouveauté, l'initiative québécoise présente aussi le potentiel de révéler les tensions qu'il peut y avoir entre un réflexe rationaliste de planification et l'engagement des MAE à instaurer de nouvelles pratiques collaboratives. Dans le cadre de cette étude, l'effort des villes pour documenter leurs pratiques et leurs intentions en faveur des enfants dans leur dossier de candidature constitue un avantage. Ce dossier comprend des réponses à certaines questions précises et fermées, mais aussi à des questions ouvertes qui permettent aux villes de faire valoir l'ensemble de leurs initiatives et intentions liées aux préoccupations des jeunes. Il est donc possible de considérer que les dossiers de candidature des municipalités accréditées en 2010 apportent une information fiable et pertinente sur les initiatives locales en faveur de l'enfance.

De l'autre côté, l'utilisation des indicateurs GeV comme référence des préoccupations urbaines des enfants nous permet de faire une comparaison intéressante. En effet, comme cette étude n'a pas l'ambition d'aller directement sur le terrain vérifier quelles sont les préoccupations locales des jeunes, l'utilisation des indicateurs révélés dans l'ouvrage de Chawla (2002: 224-25) semble une stratégie alternative appropriée. Effectivement, le programme GeV a donné lieu à des démarches collaboratives en phase avec la rhétorique internationale. Aujourd'hui réalisées dans une soixantaine de sites autour du monde (Driskell, 2002: 13), ces démarches visent, entre autres, à comprendre comment les enfants perçoivent et utilisent leur environnement pour ensuite partager ce savoir avec les planificateurs (Cornell University, 2011). Les indicateurs de qualité environnementale émanant de cette démarche constituent donc un très bon repère des préoccupations auxquelles une MAE respectueuse de la Convention devrait être attentive.

Plus précisément, les indicateurs présentés par Chawla se fondent sur 17 de ces projets de recherche, qui se sont tout de même tenus dans des villes de tous les continents et à différentes époques : neuf projets ont été menés par Kevin Lynch dans les années 70, alors que l'équipe de Chawla a réalisé huit projets dans les années 90, dont trois sur des sites étudiés précédemment par Lynch (UNESCO, 2010). Néanmoins, on a pu observer que les préoccupations des enfants restent relativement constantes à

travers le temps et d'un pays à l'autre (UNICEF, 2003: 16; Chawla, 2002: 17; Horelli, 2007: 270). De plus, les indicateurs de GeV illustrent bien la vision de qualité environnementale pour l'enfant de Kytta en traitant d'une diversité d'opportunités physiques, sociales et culturelles que l'enfant perçoit et peut mettre à profit. Il est donc légitime de croire que les indicateurs de GeV soient appropriés et généralement applicables au contexte québécois.

Par ailleurs, parmi les indicateurs de GeV, certains ont le potentiel de mesurer l'importance accordée aux exercices de nature collaborative. En effet, les activités authentiques de consultation ou de participation avec les enfants sont des initiatives pouvant correspondre à deux indicateurs de GeV: « les enfants sont intégrés socialement » et « les enfants expriment un sentiment d'impuissance politique » (pour une définition détaillée de ces indicateurs, voir annexe 1). Ceci est important puisque pour confronter l'écart critiqué par Chawla, une MAE se doit non seulement de tenir compte des préoccupations environnementales des enfants, mais aussi de s'attarder à ces préoccupations par une approche collaborative.

La stratégie de vérification vise donc à prendre les préoccupations définies par les enfants lors des projets GeV, et de tester leurs correspondances avec trois variables dépendantes mesurant la teneur du programme MAE. Dans un premier temps, il s'agit de vérifier si les constats de GeV correspondent aux ambitions de l'initiative Ville Amie des Enfants (VAE) de l'UNICEF (annexe 2) sur lesquelles se fonde l'initiative québécoise. Cette vérification préalable permet de s'assurer que les ambitions internationales ne soient pas elles même négligentes des préoccupations des enfants. Les indicateurs de GeV seront ensuite confrontés aux critères du programme MAE tels que proposés dans la version 2009-2010 du formulaire de demande d'accréditation du CAMF (annexe 3). Cette vérification permettra d'évaluer la prise en compte des préoccupations de GeV par le programme québécois MAE. Elle permettra aussi d'expliquer une part des aspects qui pourraient s'avérer négligés dans les dossiers de candidature des municipalités accréditées. Enfin, les dossiers de candidature des trois municipalités accréditées en 2010 seront analysés en fonction de la correspondance des indicateurs de qualité environnementale de GeV avec les initiatives et intentions mises de l'avant par les municipalités. C'est cette dernière analyse qui nous permettra d'évaluer la prise en compte des préoccupations des enfants par des initiatives locales.

La figure 4 résume les indicateurs de GeV (variable indépendante) traduits à partir de l'ouvrage de Chawla (2002: 228).

Fig. 4: Variables indépendantes et indicateurs de GeV

Variable indépendante	Indicateurs de Grandir en Ville (Chawla, 2002: 229)
Qualité environnementale définie par les enfants	Indicateurs positifs de qualité sociale
	1. Les enfants sont intégrés socialement. 2. Les enfants sont conscients d'une communauté à l'identité cohésive.
	Indicateurs négatifs de qualité sociale
	3. Les enfants se sentent exclus socialement en raison de leur âge ou leur origine. 4. Les enfants expriment un sentiment d'impuissance politique. 5. Les enfants expriment un sentiment d'ennui.
	Indicateurs positifs de qualité physique
	6. Les enfants ont la possibilité de se déplacer librement dans un sentiment de sécurité. 7. Les enfants ont accès à des espaces sécuritaires où ils peuvent rencontrer, socialiser et jouer avec leurs camarades. 8. Les enfants ont accès à un environnement permettant une variété d'activités 9. Les enfants ont accès à des espaces verts sécuritaires.
	Indicateurs négatifs de qualité physique
	10. Les enfants font face à un fort trafic automobile. 11. Les enfants évitent certains lieux par peur de violence ou de crime. 12. Les enfants sont exposés aux ordures non collectées et à des espaces malpropres. 13. Les enfants sont privés de certains services de base (eau potable, service sanitaire, entretien des parcs)

La liste des aspects détaillant chacun des 13 indicateurs³ est présentée en annexe 1 et précise le sens de ceux-ci en fonction des interprétations qui en sont faites par Chawla (2002 :221-25, 229), mais aussi dans l'ouvrage complémentaire de David Driskell (2002: 24-26) sur la participation des enfants. Ici, la classification de Chawla en indicateurs positifs et négatifs n'est pas tant prise en compte.

La teneur du programme MAE (ambitions VAE, critères d'accréditation et dossier de candidature) sera donc analysée en fonction de sa prise en compte des préoccupations qui, d'après les enfants, affectent la qualité de leur environnement (résumés dans la liste d'indicateurs

³ À noter que deux indicateurs de l'ouvrage n'ont pas été retenus puisqu'ils résultaient de l'interprétation des chercheurs et non des points de vue des enfants. De plus, un indicateur traitant des tensions raciales et ethniques a été combiné à l'indicateur 3 traitant de l'exclusion sociale puisqu'ils semblaient relater le même genre de problématique.

de Chawla). C'est par une observation documentaire qu'on cherchera à mesurer la correspondance des écrits liés au programme MAE avec les indicateurs GeV. J'utilise ici le terme correspondance pour rendre compte de la similarité qu'il peut y avoir entre deux propositions qui ne sont pas nécessairement formulées de la même manière. Par exemple, en cherchant des éléments de similarité entre un indicateur de GeV et les énoncés d'un dossier de candidature d'une ville, il sera possible de déterminer s'il y a correspondance ou non. La figure 5 résume le traitement des variables dépendantes.

Fig. 5: Variables dépendantes et indicateurs de niveau de correspondance

Variables dépendantes	Indicateurs de niveau de correspondance avec les indicateurs de GeV
<ul style="list-style-type: none"> • Les 9 ambitions de l'initiative VAE de l'UNICEF 	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondance Explicite - Implicite • Correspondance Globale - Partielle
<ul style="list-style-type: none"> • Les critères d'accréditation du dossier de candidature MAE version 2009-2010 	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondance Explicite - Implicite • Correspondance Globale - Partielle
<ul style="list-style-type: none"> • Les initiatives et intentions des municipalités accréditées mises de l'avant dans les dossiers de candidature déposés 	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondance Explicite - Implicite • Correspondance Globale - Partielle

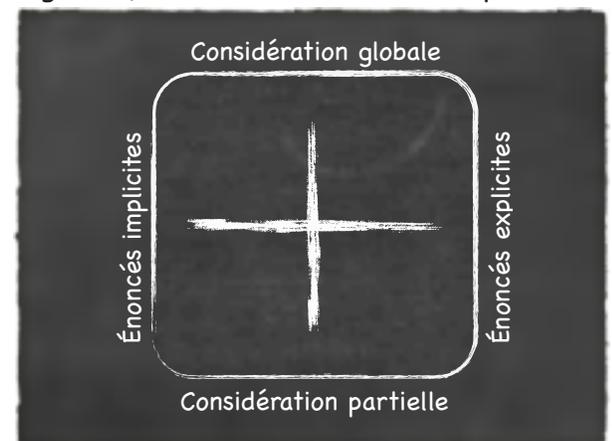
Comme elle l'indique, le niveau de correspondance des écrits relatif à MAE sera jugé en fonction de deux critères : le caractère « explicite/implicite » d'une référence aux indicateurs de Chawla, puis le caractère « global/partiel » d'une référence. En effet, les énoncés jugés correspondants ne feront pas toujours clairement et dans un langage similaire référence à un indicateur de GeV. Une telle référence sous-entendue ou indirecte sera considérée comme un niveau de correspondance implicite. À l'inverse, en offrant un lien beaucoup plus direct et manifeste entre les deux, une correspondance explicite dira sensiblement la même chose que l'indicateur GeV auquel elle fait référence.

Sur un autre niveau, il se peut qu'un énoncé ne fasse référence qu'à un aspect précis d'un indicateur GeV. Par exemple, une municipalité qui propose le réaménagement d'une intersection ne traite que partiellement des aspects abordés par l'indicateur «les enfants font face à un fort

trafic automobile». On parlera alors d'un niveau de correspondance partielle. Par contre, si une correspondance semble considérer l'ensemble des aspects soulevés par un critère GeV, il s'agira d'une correspondance globale. Notons qu'une correspondance globale s'observe souvent lorsque l'énoncé est général et fait une référence implicite à l'ensemble (ou au moins à plusieurs) aspects d'un indicateur GeV. Ainsi, bien que chaque affirmation sera analysée en fonction de ces deux critères de correspondance, il sera surtout intéressant de voir si l'« ensemble » des affirmations d'un document considère explicitement et globalement les indicateurs GeV.

Graphiquement, le spectre des niveaux de correspondance est illustré dans la figure 6. Nous sommes en présence de quatre scénarios possibles. Celui en bas à gauche, regrouperait des énoncés qui correspondent implicitement à un aspect précis d'un indicateur de GeV. À titre d'exemple, une référence aux droits culturels de l'enfant inscrit à la Convention correspondrait implicitement à l'indicateur d'intégration sociale de GeV sans toutefois adresser l'ensemble des aspects soulevés par celui-ci. Le cadran supérieur gauche contiendrait les propositions générales qui sous-entendent l'ensemble des aspects d'un indicateur GeV. Une référence aux droits de l'enfant serait un exemple d'énoncé à même de correspondre implicitement et

Fig. 6: Quatre scénarios de correspondance



globalement à certains indicateurs de GeV. Pour sa part, le côté droit du cadran rend compte de propos plus concrets et qui renvoient clairement à des aspects particuliers des indicateurs GeV. Ainsi, une initiative pertinente décrite au dossier de candidature d'une MAE correspondra probablement explicitement à un des indicateurs. Une intervention très ciblée fera sûrement partiellement référence à celui-ci et se retrouvera dans le cadran inférieur droit. Au contraire, une intervention de portée plus large ou plusieurs initiatives combinées pourraient correspondre à l'ensemble des dimensions d'un indicateur GeV et se retrouver dans la partie supérieure droite de la figure. Le niveau de correspondance de chaque énoncé jugé pertinent est donc analysé, mais ultimement, le but est d'évaluer si l'agrégation de ces énoncés propose une correspondance globale et claire d'un indicateur GeV, ou si l'ensemble ne propose qu'une prise en compte partielle ou implicite.

En résumé, pour ce qui est des ambitions de l'initiative VAE de l'UNICEF (2004a: 8-17), il s'agira de mesurer le niveau de correspondance entre les indicateurs de GeV et la teneur des neuf ambitions du «Child friendly City Framework» (annexe 2). Les critères du programme MAE se mesureront en fonction du niveau de correspondance entre GeV et le guide de candidature version 2009-2010. Enfin, le niveau de correspondance des actions avancées par les trois municipalités accréditées en 2010 dépendra des initiatives et intentions mises de l'avant dans les dossiers de candidature qu'ils ont déposés préalablement à leur accréditation. Logiquement, on peut déjà anticiper que les directives internationales de l'UNICEF auront une correspondance globale, probablement implicite, tandis que l'on peut s'attendre à ce que les initiatives et intentions mises de l'avant par les municipalités soient plus ciblées, soit logiquement en correspondance explicite et partielle avec les indicateurs de Chawla.

Stratégie de vérification

La stratégie de vérification se divise donc en deux niveaux d'analyse de correspondance. Une première analyse entre les indicateurs GeV et la rhétorique du programme MAE résultera de l'observation documentaire des neuf ambitions du CFC Framework de l'UNICEF (2004a) et des questions du guide de candidature version 2009-2010 du programme MAE. Dans un deuxième temps, l'observation documentaire des dossiers de candidatures déposés par les municipalités accréditées en 2010 me permettra d'évaluer la correspondance avec la réalité des initiatives locales.

Observer la correspondance entre les indicateurs de GeV et la teneur du programme MAE représente une étude de cas à même de confirmer ou de nuancer la critique de Chawla quant à l'écart entre les initiatives locales et la rhétorique internationale (ici mesurée par les indicateurs de GeV révélés par une démarche authentiquement participative et respectueuse du statut d'agent social de l'enfant). Puisque les MAE se sont engagées à « promouvoir la Convention relative aux droits de l'enfant et à la respecter dans leur milieu » (CAMF, 2009), on devrait s'attendre à ce que leurs initiatives soient en mesure de nuancer cette critique. Quoi qu'il en soit, une telle stratégie nous permettra de mieux comprendre cet écart. S'agit-il, comme l'avance Chawla, d'un problème de mise en œuvre à l'échelle locale, ou l'écart est-il engendré par la philosophie même de programmes comme VAE ?

L'analyse plus fine permettra aussi d'identifier si certaines préoccupations des enfants semblent négligées par les municipalités accréditées. Sur la base des indicateurs de GeV, il sera également possible de voir si les initiatives locales traitent de l'ensemble des dimensions physique, individuelle, sociale et culturelle de l'environnement, définies aussi par Kyttä (2004, 181-82). De plus, une faible prise en compte des indicateurs de GeV traitant de l'«inclusion sociale» et du «sentiment d'impuissance politique» pourrait s'avérer un indice du manque de recours à des exercices collaboratifs avec les enfants.

Le but de cette démarche n'est donc pas de critiquer le programme MAE, mais de pouvoir le situer dans son évolution vers un plus grand apport de l'approche collaborative dans le processus d'aménagement. À l'instar de la schématisation de la conception de l'enfance (Fig. 1) et du processus d'aménagement collaboratif (Fig. 3), le programme MAE doit aussi s'envisager dans une dynamique vers un meilleur équilibre entre les pratiques collaboratives et rationalistes. Cet équilibre semble nécessaire pour résoudre les nombreux problèmes que la ville a imposés aux enfants de par sa planification essentiellement rationaliste des dernières décennies. Ainsi, les constats de cette étude permettront d'effectuer des recommandations à même de permettre à l'initiative MAE d'être en phase avec les objectifs internationaux d'inclusion des enfants dans les processus qui façonnent leurs milieux de vie.

Limites de la stratégie de vérification

Certains facteurs appellent à nuancer l'éventuelle interprétation des résultats. Ma stratégie présente ainsi certaines limites associées principalement aux indicateurs de GeV. Premièrement, les indicateurs proposés par Chawla (2002) résultent d'un effort d'agrégation des chercheurs de GeV. Bien qu'ils émanent de démarches participatives rigoureuses et scientifiques, il faut tout de même tenir compte que cet effort d'agrégation représente un filtre analytique par rapport aux propos premiers des enfants. De plus, cette agrégation effectuée sur la base de contextes très variés risque de faire en sorte que certains indicateurs GeV correspondent moins au contexte québécois. Il faut enfin considérer que ces indicateurs GeV sont basés sur l'évaluation d'enfants âgés de 10 à 15 ans. Bien que cette tranche d'âge ne correspond pas au spectre total de l'enfance, elle représente tout de même un bon exemple du manque de considération des préoccupations

des enfants dans l'aménagement urbain qui touchent également les jeunes de moins de 10 ans, les adolescents plus vieux et, même s'ils ne sont pas considérés dans cette étude, les jeunes adultes.

Au niveau de la teneur du programme MAE, bien que les dossiers de candidatures représentent une documentation révélatrice des initiatives locales en faveur de l'enfance, une analyse plus poussée des municipalités accréditées pourrait venir bonifier ou relativiser les éléments mis de l'avant dans les candidatures.

En ce qui a trait aux niveaux de correspondance, il faut tenir compte du caractère interprétatif de cet exercice d'observation documentaire. En effet, il ne s'agit pas ici de mesurer l'occurrence d'un terme spécifique, mais d'évaluer le niveau de similarité qu'il peut y avoir entre deux propositions qui ne sont pas nécessairement formulées dans le même langage. De plus, il faudra tenir compte de la diversité des contextes des trois municipalités accréditées. Ainsi, la ville de Brossard répond à la logique de banlieue de l'agglomération montréalaise tandis que la ville de Québec se trouve à être la ville centre de sa propre agglomération. De son côté, la municipalité de Notre-Dame-de-Mont-Carmel se trouve en région rurale. Cette observation ne rend pas moins valable l'étude qui permettra potentiellement de révéler les différences qu'il peut y avoir entre différents contextes en termes d'objectifs, de moyens et de priorités à l'égard des enfants.

Résultats

Correspondances entre les indicateurs GeV et les ambitions de VAE

La figure 7 présente le titre des neuf ambitions du programme VAE (voir annexe 2 pour les descriptions détaillées) publiées dans le cadre opérationnel rédigé par le centre de recherche Innocenti de l'UNICEF (2004a). Les ambitions suggèrent aux municipalités les structures et les activités à mettre en oeuvre afin de respecter la Convention relative aux droits de l'enfant, et d'ainsi, mériter le titre de VAE. Notons que l'ambition «A» traitant de la participation des enfants se veut la pièce fondamentale du document et la trame de fond de toutes les autres ambitions.



Fig. 7: Les neuf ambitions VAE

- A. La participation des enfants
- B. Un cadre juridique respectueux des enfants
- C. Une stratégie pour les droits des enfants à l'échelle de la ville
- D. Une cellule ou un mécanisme de coordination de défense des droits des enfants
- E. Une estimation et une évaluation de l'impact sur les enfants
- F. Un budget respectueux des droits des enfants
- G. Un rapport régulier sur la situation des enfants dans la ville
- H. La divulgation des droits des enfants
- I. L'indépendance des défenseurs des enfants

Parmi ces ambitions, on retrouve très peu d'énoncés renvoyant explicitement à l'un ou l'autre des indicateurs de GeV, l'essentiel des correspondances étant implicite. La figure 8 recense, pour chaque indicateur GeV, le nombre d'énoncés correspondants dans la description des ambitions du programme VAE, ainsi que la nature de cette correspondance. Cette analyse de correspondance a porté sur les descriptifs détaillés des ambitions que l'on retrouve dans la version anglaise du cadre opérationnel de l'UNICEF (2004a).

Fig.8: Nature des correspondances entre les indicateurs GeV et les ambitions VAE

Indicateurs GeV	Énoncés correspondants	Correspondances explicites	Correspondances implicites
1. Intégration sociale	66	8	58
2. Communauté cohésive	36	0	36
3. Exclusion sociale	53	0	53
4. Impuissance politique	24	3	21
5. Ennui	25	0	25
6. Mobilité libre et sécuritaire	19	0	19
7. Espaces de rencontre	35	0	35
8. Activités variés	27	0	27
9. Espaces verts	27	0	27
10. Fort trafic automobile	34	0	34
11. Lieux évités	34	0	34
12. Espaces malpropres	19	0	19
13. Privation de services de base	34	0	34
Total	433	11	422
%	100%	3%	97%

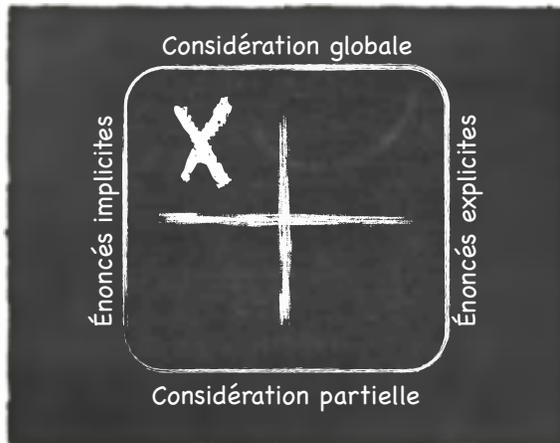
Les seuls cas de correspondance explicite concernent les indicateurs d'«intégration sociale» et «d'impuissance politique» de GeV, qui mettent entre autres de l'avant la volonté des jeunes à participer aux activités et initiatives dans leur communauté. En effet, quelques énoncés des ambitions VAE renvoient explicitement à certains aspects précis de ces deux indicateurs, dans la mesure où l'on demande aux instances décisionnelles d'écouter et de respecter les opinions des enfants. Diverses formulations suggèrent aussi la participation des jeunes à des exercices de communication, de consultation, d'évaluation et d'élaboration de stratégies. La prise en compte de ces indicateurs GeV est d'autant plus significative qu'elle nous informe sur le parti clair de VAE envers une approche collaborative.

Toutefois, pour la plupart des ambitions VAE, le niveau de correspondance avec les préoccupations exprimées par les enfants lors des projets GeV est implicite. En effet, que ce soit à travers les multiples références à l'article 12⁴ de la Convention, ou les nombreux appels à consulter et faire participer les enfants aux processus décisionnels, le document de l'UNICEF cherche fondamentalement à s'assurer que les enfants ont la chance de faire valoir leurs préoccupations. Effectivement et authentiquement mis en place, ces multiples exercices collaboratifs présentent le potentiel de révéler, à quelques différences contextuelles près, les mêmes types de problématiques qui ont été identifiés par la démarche de GeV.

De manière plus indirecte, les multiples références des ambitions au respect de la Convention relative aux droits de l'enfant assure aussi une correspondance implicite. Bien que seul l'article 12 de la Convention y soit expressément évoqué, les nombreux appels au respect de la Convention sous-entendent plusieurs autres articles qui s'intéressent à certains aspects des indicateurs de GeV. Parmi ceux-ci, soulignons l'article 31 reconnaissant le droit de l'enfant au repos et aux loisirs ainsi qu'à se livrer au jeu et à des activités récréatives. C'est grâce à ces références larges que VAE peut prétendre à considérer globalement les indicateurs de GeV.

Dans l'ensemble, pour ce qui est du niveau de correspondance entre les ambitions VAE et les indicateurs de GeV, les similarités observées sont donc de nature implicite tout en présentant le potentiel de traiter globalement les aspects soulevés par GeV (voir fig. 9). Cette constatation

⁴ L'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant stipule que : « Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.» (UNICEF. 1990)



n'est pas surprenante dans la mesure où les ambitions du programme VAE sont très générales : « The Child Friendly Cities Framework provides a broad approach that will be tailored according to local needs, aspirations and practices » (UNICEF, 2004).

Se voulant une structure d'intervention de la rhétorique internationale, il semble donc que l'initiative VAE et ses ambitions soient en mesure d'inspirer des programmes nationales ou régionales attentifs aux préoccupations locales des enfants de par sa promotion d'une vision sociologique de l'enfance et de la nécessité d'une approche collaborative. Le programme québécois MAE s'étant inspiré de ces mêmes ambitions dans l'élaboration de ses critères d'accréditation, on devrait donc s'attendre à ce qu'il soit en mesure d'assurer la prise en compte des préoccupations environnementales des enfants dans les processus de prise de décision locaux.

Correspondances entre les indicateurs GeV et les critères d'accréditation MAE

L'annexe 3 présente le guide de candidature MAE que les villes intéressées à obtenir l'accréditation devaient remplir pour les vagues d'accréditation 2009 et 2010 (l'organisation et le contenu du guide ont été révisés pour l'année 2011). La figure 10 propose un regroupement en 10 points des sections du guide de candidature rédigé par le CAMF. Notons que le premier point comporte surtout des données factuelles et statistiques peu utiles à mon analyse et que le dernier est une question ouverte à propos des intentions de la municipalité qui peuvent porter sur l'ensemble des thèmes abordés dans le document on non. Afin de répondre à cette dernière question, les villes candidates étaient invitées à annexer au dossier un plan d'action.

Olivier Martin-Cloutier

Fig. 10: Sections du guide de candidature MAE

- Coordonnées et données statistiques
- Sec.1 Connaissance des droits de l'enfants
- Sec.2-4 Actions entreprises par tranches d'âges
- Sec.5 Offre de sports, de loisirs et culturel et participation des enfants à leur gestion
- Sec.6-7 Conditions d'accessibilité liées au transports, au sentiment de sécurité, à l'accès à l'information et aux enfants handicapés.
- Sec.8 L'accompagnement scolaire
- Sec.9 La participation démocratique des enfants et des organismes liés à l'enfance
- Sec.10-11 Le soutien aux projets des enfants et à la solidarité internationale
- Sec.12 Politiques et organe municipal responsable des questions jeunesse
- Sec.13 Intentions pour les prochaines années et plan d'action

Alors que certains des indicateurs de GeV sont explicitement abordés par les questions du guide de candidature MAE, d'autres ne s'y retrouvent qu'implicitement et à travers des questions générales et ouvertes. Ainsi, les sections 2 à 4 traitant des actions entreprises par les municipalités pour différentes tranches d'âges, la question de la section 12 s'enquérant des actions spécifiques à l'enfance dans les politiques municipales et la section 13 ouvrant sur les intentions et l'élaboration d'un plan d'action offrent la possibilité de s'exprimer sur les aspects des indicateurs GeV négligés par les questions plus précises du guide. La figure 11 indique, pour chaque indicateur GeV, le nombre d'énoncés du guide de candidature ayant une correspondance implicite ou explicite. Le tableau présentant l'analyse de correspondance détaillée se trouve en annexe 5.

Fig.11 : Natures des correspondances entre les indicateurs GeV et le guide de candidature MAE

Indicateurs GeV	Énoncés correspondants	Correspondances explicites	Correspondances implicites
1. Intégration sociale	37	30	7
2. Communauté cohésive	10	3	7
3. Exclusion sociale	9	2	7
4. Impuissance politique	36	29	7
5. Ennui	25	8	17
6. Mobilité libre et sécuritaire	12	7	5
7. Espaces de rencontre	16	11	5
8. Activités variées	28	23	5
9. Espaces verts	8	3	5
10. Fort trafic automobile	11	5	6
11. Lieux évités	11	4	7
12. Espaces malpropres	5	0	5
13. Privation de services de base	5	0	5
Total	213	125	88
%		59%	41%

Parmi les indicateurs de GeV les moins explicitement abordés, on retrouve ceux traitant de l'« exclusion sociale », des « espaces malpropres » et de « privation de services de base ». En effet, le guide n'invitant pas clairement à développer sur ces préoccupations des enfants, c'est seulement à travers les questions ouvertes et générales que les municipalités candidates pouvaient faire valoir leurs efforts en la matière. Notons toutefois que les aspects liés aux indicateurs des « espaces malpropres » et de « privation de services de base » de GeV semblent

soulever des préoccupations plus communes dans des pays en développement que dans le contexte québécois. Il n'en reste pas moins important pour les municipalités d'ici de rester à l'affût de ces problématiques cruciales pour le bien-être de l'enfant en milieu urbain.

À l'inverse, le guide de candidature aborde certains indicateurs de GeV de manière explicite. Les aspects des indicateurs d'« ennui », d'« espace de rencontre » et d'« activités variées » paraissent assez globalement considérés par les questions du guide. En effet, on y retrouve de nombreuses questions s'enquérant des lieux d'activités et de l'offre de sports et loisirs adressés aux jeunes.

Dans le cas des autres indicateurs, le guide offre certaines correspondances explicites qui ne couvrent toutefois pas la globalité des aspects de chaque indicateur (correspondance explicite et partielle). Parmi ceux-ci, ce sont souvent des dimensions physiques de la qualité environnementale pour l'enfant qui sont négligées. Par exemple, pour l'indicateur de « fort trafic automobile », le guide traite peu des limites à l'appropriation de l'espace imposés par ce trafic : limites dans l'utilisation de l'espace en raison de la circulation et du stationnement, caractère peu plaisants des endroits adjacents aux rue à fort trafic et limites dans leur déplacements locaux de par les rue à fort trafic. De son côté, l'indicateur de « communauté cohésive » est couvert dans sa dimension festive et culturelle, mais est négligé dans l'importance qu'il accorde à la prise de conscience des limites géographiques et à l'appropriation des lieux significatifs de la communauté par les jeunes. Le dossier néglige aussi l'indicateur d'« intégration sociale » quant à l'appréciation des enfants à se sentir bienvenus dans les espaces publics et semi-publics. Enfin, l'indicateur d'« espaces verts » est surtout considéré en termes d'accès aux parcs aménagés, négligeant l'appréciation des jeunes pour d'autres formes d'espace naturel plus informel ou sauvage.

Certaines dimensions sociales de la qualité environnementale pour l'enfant expliquent aussi le manque de globalité de la correspondance entre le guide de candidature et certain indicateurs GeV. Le questionnaire MAE néglige ainsi l'aspect de l'indicateur d'« inclusion sociale » traitant de la volonté des jeunes à interagir régulièrement avec les autres groupes d'âge. Semblablement, lié à l'indicateur de « mobilité libre et sécuritaire », l'appréciation des enfants quant à la présence protectrice des adultes dans les lieux publics est à peine abordée. Plus significativement, l'indicateur d'« impuissance politique » est seulement abordé explicitement dans l'optique que les adultes tiennent compte des opinions des jeunes. Aucune question ne renvoie directement aux

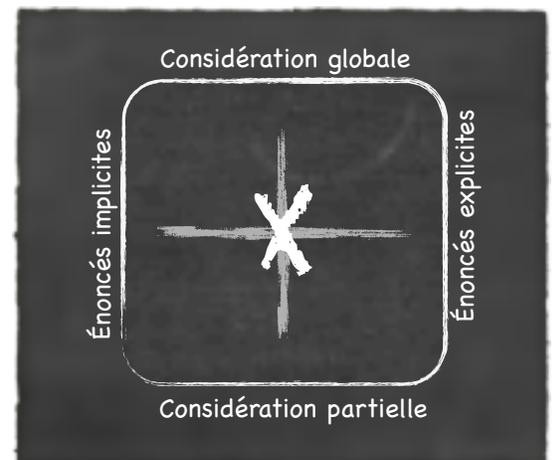
divers doutes des jeunes : doutes de leur capacité à générer des idées valables, méfiance envers la politique et des politiciens et doutes envers la capacité de la communauté à créer des changements positifs.

Dans l'ensemble, les aspects révélateurs de l'approche collaborative des indicateurs d'« inclusion sociale » et d'« impuissance politique » sont toutefois présents dans le guide MAE. En effet, plusieurs questions portent sur la participation des enfants à des exercices d'évaluation et de proposition ainsi que sur l'étendu de la prise en compte des opinions des jeunes dans la prise de décision, et ce, tant au niveau des instances politiques qu'au niveau des organismes fournisseurs de services.

Au bout du compte, bien qu'il n'invite pas explicitement à s'exprimer sur l'ensemble des aspects abordés par les indicateurs de GeV, la présence de questions plus générales et ouvertes offre la possibilité aux villes candidates de s'exprimer sur tous les aspects des indicateurs de GeV. Conséquemment, pour ce qui est du niveau de correspondance générale (voir fig. 12) entre ces deux variables, il apparaît assez équilibré dans sa nature « explicite / implicite ».

Toutefois, contrairement aux ambitions VAE, les aspects implicitement traités par le guide de candidature MAE n'assurent pas une correspondance globale des indicateurs de GeV. En effet, les énoncés implicites de VAE renvoyaient aux droits généraux de la Convention ou encourageaient fortement à s'enquérir des préoccupations des enfants. De leur côté, les questions implicites de MAE offrent très peu d'incitatifs à s'informer à propos des préoccupations qui ne sont pas clairement mises de l'avant dans le guide de candidature. Ainsi, seule une municipalité déjà attentive à un aspect négligé par le questionnaire profitera des questions ouvertes pour proposer des initiatives ou intentions en ce sens. À l'inverse, les villes insensibles à un phénomène comme « l'indignation des jeunes face aux espaces malpropre » ne seront pas incitées à réfléchir sur ce sujet par le guide MAE. Graphiquement, cette correspondance entre GeV et le guide MAE se retrouverait donc au milieu du spectre des différents niveaux de correspondance (voir fig. 12).

Fig. 12 : Correspondance entre GeV et le dossier MAE



Dans l'ensemble, l'analyse du guide nous permet d'observer trois catégories de correspondance avec les indicateurs GeV : quelques correspondances explicites traitant globalement des aspects d'un indicateur, des correspondances explicites, mais partielles dans leurs considérations des indicateurs, et des correspondances implicites dues à des questions ouvertes dont les capacités d'engendrer une considération de l'indicateur restent toutefois mitigées. La figure 13 regroupe les indicateurs de GeV en fonction de ces catégories.

Fig. 13: Classification des correspondances entre les indicateurs GeV et le dossier de candidature MAE

Types de correspondances	Indicateurs de GeV	
Explicite & Globale	5.	Ennui
	7.	Espaces de rencontre
	8.	Activités variées
Explicite & Partielle	1.	Intégration sociale
	2.	Communauté cohésive
	4.	Impuissance politique
	6.	Mobilité libre et sécuritaire
	9.	Espaces verts
Implicite & Partielle	10.	Fort trafic automobile
	11.	Lieux évités
	3.	Exclusion sociale
	12.	Espaces malpropres
	13.	Privation de services de base

Bien que le guide MAE encourage peu les municipalités à envisager la diversité de préoccupation révélée par GeV, il reste généralement compatible avec la rhétorique internationale en faveur de l'enfant grandissant en milieu urbain. En plus des problématiques directement abordées, la présence de questions générales et ouvertes offre la possibilité de considérer encore plus largement les préoccupations propres à la jeunesse. De plus, on observe une bonne correspondance entre le questionnaire MAE et les aspects révélateurs de l'approche collaborative des indicateurs d'« inclusion sociale » et d'« impuissance politique ». Bien qu'elle y soit moins explicitement formulée, ces dernières correspondances font la promotion d'une vision sociologique de l'enfance.

Correspondance entre les indicateurs GeV et les dossiers des municipalités accréditées en 2010

La figure 14 recense, pour chaque indicateur GeV, la nature explicite ou implicite des initiatives et intentions jugées correspondantes dans les trois candidatures retenues en 2010. Les tableaux présentant l'analyse de correspondance détaillée pour les trois villes se trouvent en annexe 6, 7 et 8.

Fig.14 : Nature des correspondances entre les indicateurs GeV et les candidatures des municipalités accréditées en 2010

Indicateurs GeV	Énoncés correspondants	Correspondances explicites	Correspondances implicites
1. Intégration sociale	69	61	8
2. Communauté cohésive	29	19	10
3. Exclusion sociale	23	10	13
4. Impuissance politique	32	18	14
5. Ennui	67	23	44
6. Mobilité libre et sécuritaire	33	24	9
7. Espaces de rencontre	19	0	19
8. Activités variées	60	51	9
9. Espaces verts	19	16	3
10. Fort trafic automobile	15	10	5
11. Lieux évités	16	10	6
12. Espaces malpropres	3	3	0
13. Privation de services de base	11	8	3
Total	396	253	143
%		64%	36%

Tel qu'anticipé, on remarque que les candidatures des trois municipalités ont une correspondance un peu plus explicite avec les indicateurs GeV que le guide de candidature de MAE et que les ambitions de VAE. Dans l'ensemble, notons aussi que, lors de la rédaction de leur dossier, certaines villes ont détaillé davantage leurs initiatives et intentions. En effet, on observe une certaine corrélation entre la grandeur de l'agglomération et l'exhaustivité des réponses aux questions du dossier. Ceci est possiblement dû à une plus grande offre de services ainsi qu'une meilleure disponibilité des employés municipaux à rédiger le dossier de candidature dans les villes plus importantes. Néanmoins, l'analyse des trois candidatures révèle certaines similarités quant à l'importance qu'accordent les trois villes à certains indicateurs de GeV. Sept des treize indicateurs sont ainsi traités de manière relativement similaire par NDMC, Brossard et Québec.

Un indicateur négligé

Les initiatives et intentions mises de l'avant par les trois localités se trouvent à négliger l'indicateur d'« espaces malpropres »⁵. Il ne s'agit peut-être pas d'une problématique généralisée dans le contexte de ces villes, mais la quasi-absence d'initiatives en ce sens est probablement un signe que les villes sont peu conscientes de la sensibilité des enfants face à la négligence dans l'entretien de leur milieu de vie.

⁵ Les enfants sont exposés aux ordures non collectées et à des espaces malpropres (voir descriptif détaillé en annexe 1)

Trois *correspondances implicites*

- *Espaces de rencontre*

Les trois candidatures ont en commun de traiter plutôt implicitement la question des « espaces de rencontre »⁶. Ainsi, dans les trois cas, on met de l'avant plusieurs lieux se voulant sécuritaires et offrant des opportunités de rencontre et de jeu entre camarades. Toutefois, en plus de traiter peu explicitement de l'usage de rencontre de ces lieux, les villes ne se prononcent pas quant au potentiel d'appropriation de ces endroits. Oui, les villes semblent se préoccuper d'offrir des lieux accueillants pour les jeunes. Néanmoins, le manque d'énoncés clairs en ce sens dénote un manque de réflexion quant aux opportunités des enfants de s'approprier des espaces urbains où ils se sentiront particulièrement à l'aise. Le seul énoncé qui affiche indirectement une telle réflexion est l'intention de Brossard à « aménager des espaces récréatifs qui répondent aux besoins des adolescents ». Si les adolescents sont effectivement mis à contribution dans l'identification de leurs besoins, la municipalité prendra possiblement conscience de l'importance de ces lieux d'appropriation pour les jeunes. De plus, les villes mettent essentiellement de l'avant des espaces aménagés et offrant des activités programmées, négligeant l'importance qu'accordent les enfants aux lieux plus informels qui n'accueillent pas nécessairement d'activité déterminée.

Enfin, alors que la considération de l'accessibilité financière à certains lieux d'activités apparaît à quelques reprises, les conditions d'accès physique s'avèrent plutôt négligées, et ce, particulièrement au niveau de la possibilité que les enfants y aient accès de manière autonome (sans l'accompagnement d'adultes).

- *Ennui*

Les nombreuses activités, et surtout les divers espaces où elles se tiennent, assurent aussi aux trois candidatures une prise en compte de l'indicateur d'« ennui »⁷. Cependant, il semble falloir relativiser le niveau de satisfaction des jeunes face à ces multiples lieux d'activités. La section 5 du dossier s'enquiert bien de la satisfaction des jeunes par rapport à l'offre d'activités de certains

⁶ Les enfants ont accès à des espaces sécuritaires qu'ils peuvent s'approprier pour se rencontrer, socialiser et jouer avec leurs camarades (voir descriptif détaillé en annexe 1)

⁷ Les enfants ont accès à des espaces stimulants (voir descriptif détaillé en annexe 1)

lieux (parcs, bibliothèques, centres sportifs, maison des jeunes). Le dossier cherche ainsi à savoir si « les enfants sont (...) invités à évaluer les activités proposées » et si «... ils sont globalement satisfaits ». Toutefois, ces questions fermées de type « coché oui /non » permettent peu de mesurer la légitimité des intentions à s'assurer que les activités soient en phase avec les intérêts des jeunes. La plupart des réponses affirmatives semblent donc aucunement révélatrice de la satisfaction réelle des jeunes et auraient gagné en crédibilité si elles avaient été plus détaillées.

De plus, il faut encore souligner le manque de réflexion sur les conditions d'accessibilité physique des jeunes à ces activités, particulièrement au niveau de la possibilité que les enfants y aient accès de manière autonome. Finalement, on ne fait que laisser croire que les jeunes ont réellement accès à ces activités et qu'ils les jugent suffisamment pertinentes et intéressantes pour contrer leur ennui.

- Activités variées

La même remarque vaut pour la considération de l'indicateur d'« activités variées »⁸. En effet, les nombreuses activités proposées par les trois villes offrent une large variété. Toutefois, on s'attarde encore peu à s'assurer authentiquement que les enfants trouvent ces activités intéressantes. De plus, ce sont surtout des activités encadrées ou la disponibilité d'espaces aménagés qui sont mises de l'avant, négligeant l'appréciation des jeunes pour des activités plus informelles soulignée par GeV (exploration, magasinage, etc.). Enfin, les conditions d'accès physique sont encore peu abordées, et ce, surtout au niveau des déplacements autonomes.

Aucune correspondance globalement explicite

Pour ce qui est des correspondances explicites, malgré un grand nombre d'énoncés ciblés et contextualisés, on remarque qu'aucun indicateur GeV n'est considéré dans la globalité de ses aspects par les trois municipalités.

Trois correspondances partiellement explicites

Les trois municipalités accréditées ont tout de même en commun qu'elles mettent de l'avant des actions ou font valoir des qualités de leurs milieux en lien directe avec quelques indicateurs de

⁸ Les enfants ont accès à un environnement permettant une variété d'activités (voir descriptif détaillé en annexe 1)

GeV. Cela dit, ces correspondances demeurent ponctuelles et n'arrivent pas à couvrir l'ensemble des dimensions de chaque indicateur (correspondance explicite et partielle).

- Intégration sociale

Dans leurs dossiers de candidature, les trois municipalités mettent de l'avant des actions en phase avec ce qui concerne l'indicateur d'« intégration sociale »⁹ (voir descriptif détaillé en annexe 1). En effet, de nombreuses activités présentées dans les dossiers respectent bien l'idée d'offrir une programmation adaptée aux jeunes. La volonté partagée par les villes de faire participer les jeunes dans divers exercices d'évaluation et de proposition pour ces activités fait aussi explicitement écho à l'aspect d'investir les enfants de responsabilités sociales. Par rapport à cet aspect, la notion d'investir les jeunes de responsabilité économique reste néanmoins négligée. Seule la Ville de Québec y accorde un peu d'attention en soulignant le rôle de la coopérative jeunesse et des quelques organismes offrant de l'aide aux jeunes de milieux moins favorisés.

Cependant, l'importance que les enfants accordent à interagir régulièrement avec une diversité de groupes d'âge n'est pas clairement évoquée dans les trois candidatures. En effet, plusieurs des activités et exercices participatifs proposés impliquent une relation avec un adulte. Néanmoins, ces activités semblent ponctuelles, ou inclure les interlocuteurs habituels de l'enfant : parents, professeurs, entraîneurs. Brossard est la seule ville qui cherche explicitement à mélanger l'ensemble des générations à travers les fêtes familiales et les activités de sa bibliothèque.

Enfin, l'idée de s'assurer que les enfants se sentent bienvenus dans les espaces publics et semi-publics n'est considérée que pour certains lieux précis (maisons des jeunes, bibliothèques), pour des événements ponctuels (fêtes familiales) ou pour assurer l'accès des jeunes handicapés. On ne retrouve donc pas une réflexion poussée sur l'importance que les jeunes se sentent accueillis et à l'aise dans la diversité des espaces urbains : lieux publics extérieurs, commerces, institutions.

- Communauté cohésive

Seules les activités culturelles et festives des municipalités correspondraient explicitement à l'indicateur de « communauté cohésive »¹⁰. En effet, les trois villes mettent de l'avant plusieurs

⁹ Les enfants sont intégrés socialement (voir descriptif détaillé en annexe 1)

¹⁰ Les enfants sont conscients d'une communauté à l'identité cohésive (voir descriptif détaillé en annexe 1)

fêtes ou expositions célébrant l'enfance. Toutefois, peu de ces initiatives semblent clairement dirigées à célébrer avec les jeunes des aspects caractéristiques de leur communauté à même de construire leur sentiment d'appartenance à celle-ci.

De plus, les dimensions physiques de ce sentiment d'appartenance des enfants sont très peu évoquées, ce qui dénote probablement un manque de réflexion des municipalités à cet égard. Alors que l'idée que les enfants soient conscients d'un espace géographique aux limites claires (cf. indicateur GEV) est négligée dans les trois cas, on retrouve seulement quelques références à l'aspect d'appropriation de lieux significatifs et historiques de leur milieu. NDMC met ainsi de l'avant sa « journée du monde municipal, où les jeunes vont visiter les lieux municipaux... » alors que Québec propose de « concevoir une brochure patrimoniale destinée aux enfants ».

- Impuissance politique

Enfin, par rapport à l'indicateur d'« impuissance politique »¹¹, les dossiers des municipalités accréditées ne comportent que des éléments partiellement correspondants. En effet, on retrouve plusieurs références explicites à l'importance de prendre en compte les opinions des enfants. Toutefois, plusieurs des initiatives en ce sens se traduisent simplement par l'application de questions fermées à répondre par « oui ou non », ce qui s'avère très limité.

Les trois villes accordent aussi un peu d'importance au fait que les enfants peuvent se méfier de la politique et des politiciens. Elles proposent toutes quelques rencontres entre les décideurs municipaux et des jeunes. Alors que Québec propose d'inclure les jeunes dans une diversité de décisions politiques pouvant les intéresser, Brossard propose surtout une participation ponctuelle à certains projets. Quant à elle, la petite municipalité de NDMC fait valoir une grande proximité entre les élues et les enfants, mais reste plutôt vague quant à la teneur des échanges entre ceux-ci. Cependant, aucune initiative ou intention ne nous assure d'un processus participatif authentique et pérenne, à même de réellement atténuer la méfiance des enfants envers la vie politique.

Malheureusement, comme nous venons de le souligner, les affirmations des trois municipalités quant à la prise en compte des opinions des enfants sont peu détaillées. De plus, aucune des trois Villes ne met en place des dispositifs pour fournir aux jeunes des formations et des outils afin de

¹¹ Les enfants expriment un sentiment d'impuissance politique (voir descriptif détaillé en annexe 1)

conforter leur confiance à s'exprimer et à prendre part à des exercices participatifs. Il s'agit pourtant d'un important préalable mis de l'avant dans la littérature sur les expériences participatives avec les enfants (Boyd, 2004: 29; Barnett & al., 2000: 25; Dougherty, 2006: 8; National League of Cities, 2010: 32; Stephenson & al., 2004: 18-19).

Enfin, aucune candidature ne s'intéresse à savoir si les jeunes doutent de la capacité de la communauté à créer des changements positifs. Il s'agit d'une dimension importante puisqu'elle peut nuire au sentiment d'appartenance des jeunes à leur milieu ainsi qu'à leur volonté de participer à des processus collaboratifs auxquels ils attachent peu d'espoir.

Six correspondances partiellement explicites et divergentes

Il reste encore six indicateurs qui correspondent de manière explicite mais partielle avec la teneur des trois dossiers de candidature de MAE. Ils font l'objet d'une section particulière puisque l'on observe des divergences intéressantes dans l'importance que leur accorde chacune des trois municipalités accréditées. Ces divergences se retrouvent essentiellement entre le milieu rural de NDMC et les deux agglomérations urbaines que sont Brossard et Québec. En effet, NDMC se trouve généralement à négliger ces indicateurs alors que les deux autres villes les considèrent partiellement.

- Exclusion sociale

Premièrement, le dossier de candidature de NDMC fait abstraction d'un indicateur important de la qualité des milieux de vie dans la perspective des jeunes, soit l'« exclusion sociale »¹². Il est en effet possible que, dans cette petite municipalité à la population plutôt homogène et présentant peu de pauvreté (Statistique Canada, 2007a), la stigmatisation ou la réprobation injustifiée pour des raisons d'origine ne représente pas un enjeu majeur. Toutefois, malgré la volonté affichée de chercher à ce que « leur milieu de vie soit accueillant... », NDMC n'avance aucune considération des phénomènes d'exclusion en raison de l'âge, phénomène pourtant fréquent chez les adolescents.

¹² Les enfants se sentent exclus socialement en raison de leur âge ou leur origine (voir descriptif détaillé en annexe 1)

De leur côté, Brossard et Québec mettent un peu plus explicitement de l'avant des opérations de sensibilisation sur les relations interculturelles et avec le corps policier, celles-ci étant à même de minimiser les sentiments de stigmatisation ou la réprobation injustifiée. Brossard se distingue aussi par son intérêt plus accru pour l'inclusion des adolescents alors que Québec porte plus attention aux jeunes marginalisés. Cependant, dans les trois cas, on néglige l'aspect lié à une médiatisation péjorative des jeunes comme étant une source de problème, et le fait que ceux-ci puissent difficilement se regrouper dans certains lieux sans se faire indiquer qu'ils n'y sont pas les bienvenus.

- Mobilité libre et sécuritaire

La Ville de NDMC se trouve aussi à négliger l'indicateur de « mobilité libre et sécuritaire »¹³. Malgré que les trois municipalités aient répondu affirmativement aux questions fermées sur la tenue d'opérations de sensibilisation à la sécurité routière et la sécurité à vélo, seules Brossard et Québec proposent d'autres initiatives à même de bonifier la mobilité des enfants. Néanmoins, celles-ci font surtout valoir l'aspect « sécuritaire » des déplacements. Leurs initiatives soulignent ainsi des itinéraires piétons protégés vers le milieu scolaire, des opérations de sensibilisation sur l'intimidation et le taxage ainsi que sur les relations interculturelles. Soulevée par l'indicateur GeV, l'importance d'assurer la présence protectrice d'adultes est aussi considérée par les deux milieux urbains qui mettent de l'avant une présence policière ou de surveillance ainsi que la réactivation du programme parents-secours à Québec. Les deux milieux urbains soulignent aussi leurs efforts à rendre accessible aux plus jeunes le transport collectif et à ce que l'on retrouve suffisamment de supports à vélo.

La réflexion des municipalités ne semble toutefois pas axée sur la diversité des trajets, mais sur la sécurisation d'itinéraires menant vers le quelques lieux communément fréquentés par les enfants (écoles, centre communautaire, parcs). On est donc moins attentif à l'importance que les enfants accordent à pouvoir se déplacer de manière autonome, exploratoire et spontanée. La seule initiative explicite en ce sens est celle de Québec qui propose de : « concevoir une carte qui présente les circuits de transports alternatifs sécuritaires (sentier pédestre, pistes cyclables, rue à

¹³ Les enfants ont la possibilité de se déplacer librement avec un sentiment de sécurité (voir descriptif détaillé en annexe 1)

faible densité de circulation, parcours urbain) ». Il est d'ailleurs intéressant de constater que les milieux plus dépendants de l'automobile comme Brossard ou NDMC ne se soit pas préoccupés plus des conditions de mobilité et d'accessibilité des plus jeunes.

- Fort trafic automobile

La même logique s'applique pour l'indicateur de « fort trafic automobile »¹⁴. Ce sont encore Brossard et Québec qui accordent plus explicitement d'importance à minimiser les risques associés au trafic automobile le long de certains trajets. Cela dit, on néglige encore une fois la possibilité des jeunes de se déplacer de manière autonome et spontanée. Ainsi, les municipalités considèrent peu les limites qu'impose un fort trafic automobile sur les déplacements exploratoires et autonomes des enfants, ainsi que sur le caractère peu agréable des endroits adjacents à ces corridors automobiles achalandés. Aussi, aucune référence n'est faite aux contraintes d'utilisation de l'espace exprimées par les enfants face à l'augmentation du stationnement sur rue.

- Lieux évités

Au contraire de NDMC, les deux contextes urbains se trouvent aussi à mieux considérer l'indicateur de « lieux évités »¹⁵. En plus de l'attention portée à la sécurité des itinéraires, les municipalités cherchent à assurer la sécurité de certains lieux. Pour Brossard, on indique qu'un portrait de la situation sera produit afin d'identifier les lieux qui devraient être privilégiés en termes de sécurité publique (corridors scolaires, arrêts d'autobus, lieux publics). Les initiatives de Québec sont, quant à elles, axées sur la sécurité dans les parcs et sur la prévention visant les jeunes à risque d'adhérer à un gang de rue. Les deux villes affirment aussi tenir des opérations de sensibilisation sur l'intimidation et le taxage. Toutefois, l'ensemble des initiatives et intentions laisse croire que les municipalités sont peu informées sur les potentiels lieux évités et la manière dont ceux-ci peuvent limiter les enfants dans leur vie quotidienne. Néanmoins, si elle se fait en collaboration avec les enfants, la proposition de Brossard à produire un portrait de la situation pourrait s'avérer révélatrice.

¹⁴ Les enfants font face à un fort trafic automobile (voir descriptif détaillé en annexe 1)

¹⁵ Les enfants évitent certains lieux ou itinéraires par peur de violence ou de crime (voir descriptif détaillé en annexe 1)

- Privation de services de base

Les conditions de pauvreté extrême étant plus rares au Québec, la correspondance entre les éléments des dossiers de candidature des municipalités et l'indicateur de « privation de services de base »¹⁶ demeure très faible. Québec et Brossard proposent toutefois certaines initiatives visant la sécurité alimentaire : cuisine collective, repas communautaires et club des petits déjeuners. Brossard semble aussi porter une attention particulière à l'entretien des espaces réservés aux jeunes.

Dans une conception plus contextualisée des « services de base », on pourrait aussi souligner l'engagement des trois municipalités envers la réussite scolaire. La Ville de Québec met aussi de l'avant plusieurs initiatives visant à contrer l'isolement de jeunes marginalisés. De par sa taille et la complexité de sa problématique socio-économique, c'est d'ailleurs cette dernière qui porte plus attention à cet indicateur. Dans l'ensemble, les dossiers de candidature laissent croire que les municipalités québécoises répondent bien aux besoins essentiels des enfants.

- Espaces verts

Enfin, la situation est différente quant à la prise en compte de l'indicateur d'« espaces verts »¹⁷. En effet, NDMC est la seule à mettre de l'avant l'accès à une diversité d'espaces verts : parcs, montagne, sentiers forestiers, lacs et route verte. De leur côté, les dossiers de Québec et de Brossard insistent essentiellement sur l'accès et la sécurité des parcs aménagés, négligeant l'intérêt possible des jeunes pour les espaces naturels sauvages ou moins programmés.

Correspondance générale des candidatures MAE avec les indicateurs issus de GeV

Dans l'ensemble, l'analyse des dossiers de NDMC, Québec et Brossard nous permet d'observer trois catégories de correspondance avec les indicateurs GeV. Puisqu'aucun indicateur n'est traité dans sa globalité, on retrouve majoritairement des correspondances explicites mais partielles. Sinon, en raison de l'absence d'intentions claires de prendre en compte les perceptions des jeunes, la correspondance avec les indicateurs d'« espaces de rencontre », d'« ennui » et

¹⁶ Les enfants sont privés de certains services de base, c.-à-d., eau potable, service sanitaire, entretien des parcs, etc. (voir descriptif détaillé en annexe 1)

¹⁷ Les enfants ont accès à des espaces verts sécuritaires (voir descriptif détaillé en annexe 1)

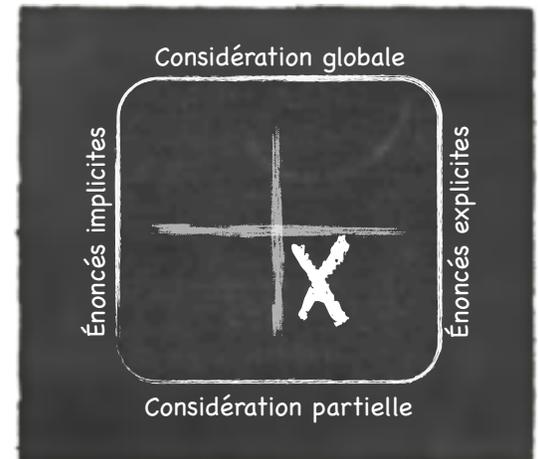
d'« activités variées » restent implicites et partielles. Enfin, l'indicateur d'« espaces malpropres » a été négligé par les trois municipalités. Le tableau suivant regroupe les indicateurs de GeV en fonction de ces types de correspondance.

Fig. 15: Nature des correspondances et aspects négligés par les trois candidatures

Nature des correspondances	Indicateurs de GeV	Aspects implicites ou négligés		
Explicite & Partielle	1. Intégration sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilités économiques • Variété d'espaces accueillants 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports intergénérationnels 	
	6. Mobilité libre et sécuritaire	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité d'itinéraires 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité autonome et exploratoire 	
	10. Fort trafic automobile	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité autonome et exploratoire • Désagrément du stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Désagrément des espaces adjacents aux rues achalandées 	
	9. Espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> • Appréciation d'espaces verts informels ou sauvages 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès physique et autonome 	
	11. Lieux évités	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur moins pertinent dans le contexte québécois • Nature précise des lieux évités 	<ul style="list-style-type: none"> • Limites des espaces pratiqués 	
	2. Communauté cohésive	<ul style="list-style-type: none"> • Événements festifs peu axés sur la culture d'appartenance 	<ul style="list-style-type: none"> • Dimension physique de l'appartenance : limites géographiques, lieux historiques 	
	4. Impuissance politique	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des opinions limitée • Atténuation des méfiances politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Atténuation des doutes envers la communauté • Atténuation des doutes en leur capacité à participer 	
	13. Privation de services de base	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur moins pertinent dans le contexte québécois 		
	3. Exclusion sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur moins pertinent dans le contexte québécois • Médiatisation péjorative 	<ul style="list-style-type: none"> • Variété d'espaces peu accueillant. 	
	Implicite & Partielle	8. Activités variées	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt pour l'offre d'activités (questionnable) 	<ul style="list-style-type: none"> • Appréciation des lieux informels • Accès physique et autonome
		7. Espaces de rencontre	<ul style="list-style-type: none"> • Importance de l'usage de rencontre des lieux • Appropriation des espaces 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès physique et autonome • Appréciation des lieux informels
5. Ennui		<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt pour l'offre d'activités (questionnable) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès physique et autonome 	
Négligé	12. Espaces malpropres	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilité des enfants face aux négligences dans l'entretien de leur milieu de vie. 		

Comme prévu, les dossiers des trois municipalités abordent un peu plus explicitement les indicateurs de GeV que le questionnaire vierge de MAE. Toutefois, un peu plus du tiers des correspondances soulevées restent implicites (voir fig. 14). De même, les trois villes abordent aussi les indicateurs de manière assez partielle par rapport à l'ensemble des aspects soulevés par GeV. Le guide MAE questionnant surtout sur des points spécifiques, quasiment aucune municipalité n'est arrivée à proposer une diversité d'actions à même de répondre aux diverses facettes d'une problématique soulevée par un indicateur de GeV. Graphiquement (voir fig. 16), la teneur des trois dossiers se retrouve donc dans un cadran de correspondance explicite mais partielle.

Fig. 16: Correspondance entre les candidatures MAE et GeV



Les indicateurs d'« espaces verts » et d'« intégration sociale » sont donc ceux qui globalement correspondent le plus aux considérations des trois municipalités accréditées. Les indicateurs d'« ennui » et d'« activités variés » trouvent aussi plusieurs échos dans les dossiers même si la question de la satisfaction des jeunes envers l'offre d'activités reste évacuée (au moins explicitement). À l'opposé, les candidatures omettent de traiter de dimensions plus importantes dans le cas des problématiques de « lieux évités », d'« impuissance politique », de « mobilité libre et sécuritaire », de « fort trafic automobile », de « communauté cohésive », de « privation de services de base », d'« exclusion sociale » et d'« espaces de rencontre ». Au bout du spectre on retrouve l'indicateur d'« espaces malpropres » qui s'avère totalement négligé par les trois villes.

Une part du manque de considération de certaines problématiques est probablement dû au fait que quelques indicateurs GeV font référence à des réalités que l'on retrouve peu dans le contexte des trois villes. C'est le cas du manque de correspondance entre les candidatures et certains aspects des indicateurs d'« exclusion sociale », de « lieux évités » et d'« espace malpropre ». Les trois municipalités dont nous examinons les dossiers de candidature sont loin de vivre les problèmes de tension culturelle, de pauvreté et de gouvernance de certaines villes qui ont permis de développer le système d'indicateurs de GeV.

Une autre explication au niveau de correspondance partiel observé réside certainement dans le guide de candidature du programme MAE. En effet, ce dernier néglige lui-même nombre d'aspects des indicateurs GeV, n'incitant pas les municipalités candidates à se prononcer sur ces sujets. Les trois indicateurs les moins considérés par le questionnaire MAE (« exclusion sociale », « espaces malpropres », « services de base ») se trouvent aussi parmi les moins abordés dans les dossiers des trois municipalités. Les aspects de mobilité libre et d'accès autonome qui renvoient à plusieurs indicateurs GeV sont aussi conjointement négligés par le guide et les candidatures. Aussi, le recours à de nombreuses questions fermées n'encourage pas les répondants à approfondir ou détailler certaines initiatives. Plusieurs liens restent donc implicites puisqu'ils ne sont pas assez révélateurs des intentions des municipalités. C'est particulièrement le cas des réponses affirmatives aux questions de type « coché oui /non » portant sur la satisfaction des enfants ou sur leur participation à des exercices collaboratifs. La plupart des initiatives correspondantes aux indicateurs d'« impuissance politique », d'« ennui » d'« espaces de rencontre » paraissent ainsi superficielles et auraient gagné en crédibilité s'il elles avaient été plus détaillées. De plus, bien que le CAMF les y encourage, il n'est pas évident que tous les services des municipalités participent à la préparation de leur candidature. Ainsi, les dossiers étudiés semblent afficher une forte participation des services de loisirs, mais laisse à croire que certains services tels l'urbanisme, les infrastructures ou la sécurité publique étaient beaucoup moins impliqués dans la démarche. Enfin, la logique d'accréditation semble faire en sorte que les villes mettent de l'avant des initiatives correspondant plus aux indicateurs positifs de qualité environnementale de GeV qu'aux indicateurs négatifs. Ceci est peut-être une limite du processus d'accréditation, où les municipalités candidates n'ont pas nécessairement intérêt à faire transparaître les problèmes locaux.

Malgré tout, comme il a été souligné, le guide comporte des questions ouvertes et générales où les municipalités peuvent amplement faire valoir des initiatives à propos de problèmes ou d'opportunités auxquels le guide ne fait pas allusion directe. On peut donc croire que la faible considération de certains aspects est aussi due au fait que les municipalités comprennent moins, et donc, sont moins sensibles à certaines des préoccupations des enfants. Que ce soit les conditions d'accès physique et de mobilité autonome des jeunes, les qualités qui sous-tendent à

l'appropriation d'un espace par les enfants, les rapports intergénérationnels, les perceptions et représentations médiatiques péjoratives de la jeunesse ou leurs doutes envers la validité de leur participation, il est clair que les municipalités doivent continuer leur réflexion sur les multiples dimensions de la qualité environnementale pour l'enfant. Cette réflexion sera d'autant plus efficace et ciblée si elle se fait de manière collaborative avec les enfants.

Il est aussi intéressant de remarquer que la plupart des aspects négligés par les trois municipalités ont en commun d'être des problématiques qui nécessitent des interventions qui visent l'ensemble de la communauté. En effet, les municipalités semblent essentiellement intéressées à répondre aux préoccupations des jeunes par des services ou des espaces s'adressant spécifiquement aux enfants : parcs aménagés, maisons des jeunes, camps de jour, fêtes d'enfants, trajets scolaires sécurisés, etc. Créer un environnement répondant à l'ensemble des indicateurs de GeV nécessiterait pourtant un effort d'un système complexe d'acteurs pour créer des espaces de rencontre intergénérationnels, dans lesquels la présence des jeunes soit valorisée. Il ne s'agit donc pas de seulement s'assurer de la qualité des activités ou les lieux consacrés habituellement aux jeunes. Il faut plutôt considérer l'ensemble de la ville et des activités urbaines dans un esprit différent, inclusif à l'égard des enfants, et contrastant avec la tendance à aménager nos villes principalement « en fonction des adultes et, plus précisément, des adultes motorisés » (Torres, 2009; 2).

En ce sens, les initiatives et intentions soulevées dans les trois dossiers de candidature sont beaucoup moins en phase avec ce que le respect de la rhétorique internationale devrait leur enseigner à propos des préoccupations des enfants. En effet, les trois municipalités sont très peu sorties du cadre du guide MAE afin d'aborder les aspects de GeV négligés dans ce dernier. Même en réaction aux indicateurs abordés par le questionnaire, les municipalités candidates ont souvent affiché une considération partielle des problématiques en plus de proposer régulièrement des réponses superficielles et peu éloquentes. Sans les ignorer, les villes à l'étude affichent donc une compréhension bien moyenne des spécificités vécues par les jeunes en milieu urbain. Du côté de l'approche collaborative, les trois candidatures proposent quelques initiatives qui sont cependant rarement assez détaillées pour juger de la légitimité et de l'authenticité des processus participatifs. De plus, les efforts en ce sens cherchent rarement à acquérir une compréhension

plus large des préoccupations de jeunes, mais surtout à évaluer des services spécifiques et existants. Au total, les dossiers laissent très peu transparaître ce que James et al. (1998: 27-29) appellent une vision sociologique de l'enfance et portent à croire que les municipalités devront revoir plus substantiellement leurs pratiques s'ils veulent arriver à balancer les approches collaborative et rationaliste de la planification, et ainsi, respecter le statut d'agent social avancé par la rhétorique internationale sur l'enfance.

Cet écart avec la rhétorique internationale et le niveau partiel de considération des indicateurs GeV n'est pas pour autant à déplorer. En effet, les trois municipalités affichent une volonté claire en faveur des enfants ainsi qu'une diversité d'initiatives s'adressant à leurs besoins. Il faut donc voir les manques comme des signes que les administrations locales doivent continuer leur réflexion sur certains aspects qu'ils semblent négliger ou mal comprendre. C'est d'ailleurs le rôle d'un programme comme MAE, qui aurait peu de raison d'être si la plupart des municipalités affichaient déjà une compréhension et une réponse exhaustive aux préoccupations des enfants en milieu urbain.

Conclusion et discussion

Reprenons la question de recherche :

« Dans quelle mesure les préoccupations révélées par les indicateurs de qualité environnementale définis par les enfants lors des projets «Grandir en Ville» correspondent-ils aux critères d'accréditation du programme MAE et, plus spécifiquement, aux actions avancées par les collectivités accréditées? »

Cette question spécifique nous a permis de mesurer l'écart entre la rhétorique internationale en faveur de l'enfant et les actions concrètes des villes ouvertement engagées à la mettre en oeuvre. Le programme québécois MAE s'étant inspiré de cette rhétorique internationale, les municipalités qu'il a accréditées représentaient des cas d'études pertinents puisque s'étant engagées au respect de la Convention relative aux droits de l'enfant. Pour juger de la correspondance des actions des MAE avec la rhétorique, il s'agissait essentiellement d'analyser si elles tenaient compte des préoccupations exprimées par les enfants dans leurs pratiques et leur processus de planification. À défaut d'avoir une idée claire des préoccupations des enfants de ces localités, j'ai eu recours à la liste d'indicateurs élaborée à partir des expériences participatives



internationales GeV (Chawla, 2002: 224-25). Cette liste reflète le fort consensus des enfants de plusieurs villes du monde quant aux problématiques vécues en milieu urbain et s'est avérée largement applicable au contexte québécois. De plus, les indicateurs GeV sont le résultat de projets de recherche en phase avec l'approche collaborative et le respect du statut d'agent social de l'enfant. Issues d'une démarche respectueuse de la rhétorique internationale, ils offriraient donc un repère pour identifier les préoccupations auxquelles une MAE devrait être attentive.

La stratégie de vérification visait donc à saisir la « proximité » ou correspondance entre les préoccupations des enfants révélées par GeV et la teneur du programme MAE. Dans un premier temps, les indicateurs de GeV furent confrontés aux ambitions VAE et aux critères de l'initiative québécoise MAE afin de s'assurer que la logique du programme ne soit pas elle-même une source de négligence de certaines préoccupations des enfants. Enfin, les indicateurs GeV furent confrontés aux initiatives locales des MAE. À défaut de faire un examen complet des pratiques et actions de celles-ci, j'ai cru pertinent d'analyser les initiatives et intentions qu'elles ont fait valoir dans le dossier de candidature qui leur a mérité l'accréditation MAE en 2010.

L'analyse de l'initiative VAE n'a pas révélé que les ambitions de l'UNICEF limitent le programme québécois dans sa considération des problématiques soulevées par GeV. Quant au guide de candidature MAE, bien qu'il ne questionne pas sur l'ensemble des aspects des indicateurs de GeV, il laisse suffisamment d'espaces aux municipalités qui voudraient y inscrire une plus large diversité de préoccupations. Les trois municipalités étudiées sont toutefois peu sorties du cadre du questionnaire, portant très peu d'attention aux indicateurs déjà négligés dans le questionnaire.

L'analyse nous révèle donc que les critères MAE et les actions avancées par les trois collectivités accréditées en 2010 correspondent partiellement aux indicateurs GeV. En effet, comportant tout de même une bonne diversité d'initiatives en faveur des enfants, la démarche MAE fait référence (plus ou moins explicitement) à une bonne part des préoccupations soulevées par GeV. Parallèlement, on retrouve toutefois nombre d'aspects des indicateurs GeV qui sont négligés ou traités de manière trop vague pour que l'on puisse conclure qu'ils sont compris et réellement pris en compte par le programme MAE et/ ou les villes candidates.

Enfin, bien que la négligence de certaines problématiques semble due au fait que quelques indicateurs GeV font référence à des réalités que l'on retrouve peu dans le contexte des trois villes, la plupart des autres manques aux dossiers de candidature peuvent s'interpréter comme un signe de méconnaissance des instances municipales face à l'importance que peuvent accorder les jeunes à certaines préoccupations révélées par GeV.

L'étude des trois dossiers des municipalités accréditées conforte donc la remarque de Chawla par rapport l'écart entre la réalité des initiatives locales et la rhétorique internationale en faveur de l'enfant grandissant en milieu urbain. L'ensemble des aspects des indicateurs de GeV négligés, et particulièrement les correspondances mitigées avec les indicateurs révélateurs de l'approche collaborative (« inclusion sociale » et « impuissance politique ») démontrent, à la fois, une compréhension limitée des préoccupations des enfants qui devraient être envisagées par une MAE engagée au respect de la Convention, ainsi que peu d'initiatives collaboratives à même d'élargir cette compréhension.

Malgré tout, l'écart observé n'est pas tant déplorable dans la mesure où les programmes VAE et MAE cherchent justement à accompagner les milieux municipaux vers une plus grande compréhension des spécificités de jeunes vivant en milieu urbain. Il reste que la teneur des ambitions VAE et du guide de candidature MAE pourrait être revue afin de plus efficacement guider les municipalités vers une plus grande prise en compte des préoccupations des enfants. Dans le cas des ambitions VAE, leur caractère large et axé sur la structure organisationnelle des villes nous en apprend peu sur les préoccupations plus pragmatiques des jeunes. Il est compréhensible que, de par leur visée internationale, les 9 ambitions soient délibérément générales afin de rester transposables aux réalités de toutes les villes du monde. Toutefois, GeV ayant fait le constat que les préoccupations des enfants restent relativement constantes dans le temps et d'un pays à l'autre, il serait opportun que les ambitions VAE soient moins générales et portent attention à mettre plus clairement de l'avant certaines préoccupations. D'ailleurs, malgré qu'il s'agissent de deux programmes onusiens, il est surprenant qu'il n'y ait pas plus de rapprochements entre les constats de GeV et la formulation de l'initiative VAE.

Dans le cas du guide de candidature MAE, en plus de négliger certains aspects GeV, sa formulation n'encourage pas assez les municipalités répondante à élaborer leur vision et leur compréhension des problématiques. Ainsi, les nombreuses questions fermées permettent peu de juger de la teneur et de la légitimité des initiatives mises de l'avant pas les villes. L'interprétation des dossiers déposés s'avère donc ambiguë. Plus largement, il faut aussi considérer les limites de l'élaboration du guide de candidature par le CAMF. En effet, on ne semble pas avoir eu recours à une approche collaborative et il s'agit donc essentiellement d'un exercice rationnel d'adultes qui proposent des critères autour de leur compréhension de l'environnement de qualité pour l'enfant. Ceci explique sûrement plusieurs divergences observées entre les problématiques abordées par le guide de candidature MAE et les préoccupations soulevées par GeV.

Face à ces constats, il apparaît opportun de revoir les critères MAE et son guide de candidature en fonction de deux éléments. Premièrement, le guide de candidature devrait s'inspirer du savoir produit par les approches collaboratives telle celle de GeV. Chawla (2002: 240) propose elle-même que les indicateurs GeV représentent des lignes directrices générales à suivre dans la création de villes conviviales pour les enfants (Chawla, 2002: 240). Bien que cette liste puisse être adaptée en fonction du contexte québécois, elle paraît représenter un repère fiable en l'absence des exercices collaboratifs qui seraient nécessaires à nous en apprendre sur les spécificités des jeunes d'ici.

Ainsi, cette étude montre que les municipalités pourraient être plus attentives envers plusieurs des aspects révélés par GeV:

- Bien qu'elles puissent être moins présentes dans la réalité québécoise, l'analyse suggère que les villes négligent les dimensions liées aux indicateurs de « privation de services de base », d'« exclusion sociale » et d'« espaces malpropres ». Ces préoccupations restant primordiales pour les enfants, il serait opportun que les villes se prononcent à leur sujet, ne serait-ce que pour qu'elles démontrent qu'il ne s'agit pas d'un problème local grave.
- Nombre d'aspects plus précis des autres indicateurs devraient aussi être abordés. Parmi les plus récurrents, nommons les conditions d'accès physique et les limites à la mobilité autonome des jeunes ainsi que les qualités physiques et sociales qui sous-tendent à l'appropriation d'un espace par les enfants.

- De manière plus ciblée, les localités devraient aussi porter attention aux rapports intergénérationnels, aux perceptions et représentations médiatiques péjoratives de la jeunesse et à investir ceux-ci de responsabilités économiques.
- Enfin, pour graduellement mettre en place une approche collaborative, il serait important que les autorités s'attardent à atténuer les doutes des jeunes envers leur capacité à générer des idées valables ainsi que les doutes envers la capacité de la communauté à générer des changements positifs.

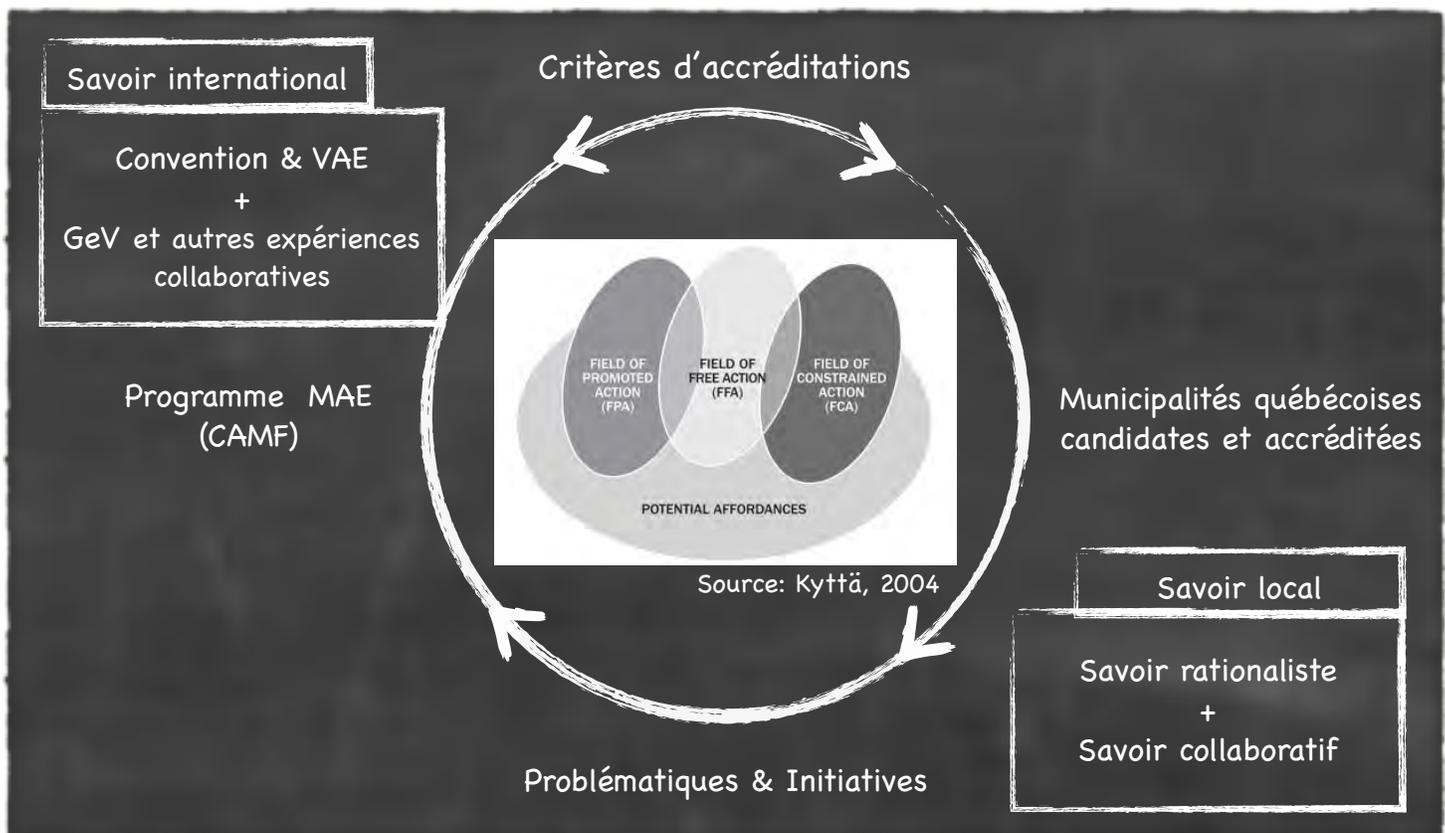
À cet effet, il serait important que le programme MAE exige plus explicitement des municipalités la mise en place de pratiques collaboratives. Il serait alors opportun d'utiliser cette approche collaborative afin d'améliorer la compréhension des municipalités envers les préoccupations révélées par GeV qu'elles semblent négliger. Toutefois, notons que tant VAE que MAE semblent sous-estimer la complexité d'organiser avec des jeunes des exercices collaboratifs authentiques et fertiles en information. La littérature sur le sujet montre que ce genre d'exercice demande souvent d'importants changements dans les attitudes et les pratiques municipales (Boyd, 2004; Barnett & al., 2000; National League of Cities, 2010). De plus, afin qu'ils puissent efficacement travailler ensemble, il semble qu'il soit préférable de préalablement préparer et former, tant le personnel municipal, que les jeunes. Par ailleurs, et dans le cadre du programme MAE, le CAMF mène présentement un projet de recherche visant à produire un guide de bonnes pratiques afin d'aider les municipalités à organiser de telles activités authentiques de consultation ou de participation.

Deuxièmement, le dossier MAE devrait aborder chaque problématique retenue de manière à ce que les municipalités développent plus éloquemment leur vision d'un phénomène, et ensuite, les initiatives qui y sont liées. Pour une problématique donnée, la ville devrait d'abord élaborer sur son portrait de la situation et son évaluation des besoins. Sur la base de ce portrait, elle pourrait ensuite justifier ses initiatives et intentions en la matière. Pour chaque problématique, le répondant devrait aussi être invité à proposer une méthode collaborative à même de mettre à jour sa compréhension du phénomène et d'évaluer la pertinence de ses pratiques. En obligeant les municipalités à justifier leurs initiatives en fonction des problématiques qu'elles ont définies, on sort de la simple énumération de services dédiés aux enfants pour les amener à identifier plus largement à quelles préoccupations des jeunes ces efforts répondent vraiment. En plus d'être beaucoup plus révélateur, un tel document aurait aussi l'avantage de faire réfléchir les villes aux

spécificités des enfants qu'elles comprennent moins. De l'autre côté, le programme MAE bénéficierait de ces informations contextualisées dans son effort d'adaptation des indicateurs de qualité environnementale identifiés par la recherche collaborative internationale.

En fait, et encore une fois, le programme MAE doit s'envisager, dans une dynamique itérative qui doit mener à une planification qui équilibre son savoir rationnel par un savoir collaboratif. En reprenant la logique de la schématisation du processus d'aménagement collaboratif, la figure 17 illustre comment le programme MAE et les municipalités participantes peuvent s'influencer mutuellement afin d'atteindre des critères de qualité environnementale plus en phase avec les spécificités locales et contemporaines des jeunes.

Fig. 17 : Dynamique évolutive du programme MAE



Dans un premier temps, des critères MAE inspirés de la rhétorique internationale et de la recherche collaborative de GeV permettraient aux villes candidates d'envisager une vision nouvelle de l'enfance en plus de les sensibiliser aux préoccupations des jeunes qu'elles pourraient méconnaître. De l'autre côté, la compréhension rationaliste des problématiques vécues

par les municipalités ainsi que la tenue par celles-ci d'exercices collaboratifs peuvent grandement aider le programme MAE à mieux contextualiser ses critères d'accréditation. Les nouvelles candidatures ainsi que la procédure de ré-accréditation aux trois ans permettent aussi au programme MAE de mesurer l'ampleur des initiatives et de venir réviser ses critères d'accréditations afin de graduellement exiger une plus grande prise en compte de certaines problématiques, et surtout, une plus grande participation des jeunes au processus décisionnel. Ces nouveaux critères contextualisés et plus exigeants pourront à leur tour inspirer les municipalités sur les moyens de continuer à améliorer les dimensions physique, sociale, culturelle et individuelle de l'environnement des enfants (centre de la fig. 17).

En fonction de cette vision dynamique et itérative, il ne faut pas être trop critique envers le programme MAE qui n'a que trois ans et qui n'a même pas encore effectué sa première vague de ré-accréditations. L'exercice d'élaboration de l'initiative MAE n'échappant pas à la logique rationaliste il semble normal que la première tentative ne soit pas totalement en phase avec les connaissances révélées par l'approche collaborative. À cet effet, la nouvelle version du questionnaire d'accréditation en vigueur depuis 2011 présente certaines améliorations. Sans dire que le nouveau dossier tient beaucoup plus compte des aspects révélés par GeV, il présente l'avantage de questionner beaucoup plus directement sur les enjeux retenus. Ce traitement plus explicite permet aux municipalités candidates de prendre mieux conscience de l'importance des problématiques soulevées. Parallèlement, recourant seulement à des questions à développement, les réponses au dossier sont beaucoup plus éloquentes. Ces documents plus riches en information permettront, il me semble, à la fois une évaluation plus juste des candidatures de municipalité, mais aussi de dresser un portrait plus précis de l'évolution des municipalités vers une prise en compte de certaines problématiques, et surtout, une plus grande participation des jeunes au processus décisionnel. Ceci facilitera ultérieurement la révision des critères vers un niveau plus exigeant, mais tout de même en phase avec les réalités locales.

Somme toute, certaines autres études seraient nécessaires à approfondir la question de l'équilibrage entre les approches collaborative et rationaliste et plus largement entre l'écart entre la rhétorique internationale et les initiatives locales. Ainsi, il serait intéressant de reprendre cette analyse de correspondance dans d'autres régions du monde qui ont adopté l'initiative VAE de

l'UNICEF. Il serait également justifié de s'intéresser aux préoccupations des jeunes hors de la tranche d'âge de 10-15 ans utilisée par GeV. Dans le cas de MAE, il serait opportun de compléter cette étude à l'aide d'entrevues avec les employés municipaux responsables des candidatures MAE afin qu'ils puissent potentiellement compléter l'information comprise dans le dossier de candidature. Ultérieurement, il faudrait également effectuer une analyse de correspondance de la nouvelle mouture du dossier de candidature. Afin de mesurer l'évolution des localités vers une plus grande prise en compte de la spécificité des enfants, il serait aussi opportun de reprendre l'exercice pour les dossiers de ré-accréditation. Enfin, d'autres études pourraient s'intéresser plus spécifiquement à identifier si l'initiative québécoise génère suffisamment d'exercices authentiques de collaboration avec les jeunes.

En fin de compte, le portrait mitigé que révèle cette étude semble normal. Ce n'est pas du jour au lendemain que l'on change une cinquantaine d'années de planification rationaliste et la vision des besoins de l'enfant qu'elle a créé. Les municipalités doivent s'outiller afin d'intégrer une approche collaboratrice à leur façon de faire. Les programmes VAE et MAE sont d'ailleurs là pour leur rappeler, les y encourager et les guider. Il s'agit toutefois d'un processus éminemment politique, où MAE doit viser à être graduellement plus exigeant envers les municipalités tout en préservant sa légitimité qui se fonde essentiellement sur la popularité de son programme auprès des municipalités québécoises.

Pour l'urbaniste, les constats de cette étude indiquent clairement qu'il y a encore un écart à combler afin de comprendre et de tenir compte des préoccupations des enfants dans l'aménagement de nos villes. Non seulement les connaissances rationalistes ne semblent pas à jour, mais adopter une approche collaborative à même de parer à ces manques demande un effort de révision des attitudes et pratiques municipales. Ainsi, il faut envisager la préparation et la formation tant des intervenants adultes que des jeunes et considérer le temps nécessaire à ce que ces deux parties apprennent à tirer pleinement profit de leurs échanges. De plus, il faut axer ces efforts au-delà des services traditionnels à l'enfance pour considérer que le bien-être des jeunes en milieu urbain est aussi grandement affecté par les modes de vie choisie par les adultes. Les milieux de vie axé sur la voiture, la disparition d'espace de jeux sous la pression immobilière, l'anxiété et

l'absence parentale ainsi que les perceptions et représentations médiatiques péjoratives des jeunes sont divers aspects physique, sociale et culturel qui préoccupent les enfants.

Néanmoins, si le programme MAE réussit à garder l'enjeu du bien-être des enfants à l'agenda des municipalités, son évolution graduelle devrait être à même de réduire l'écart critiqué par Chawla et nous mener vers une conception de l'environnement plus respectueuse des préoccupations des enfants. Les auteurs James, Jenks et Prout (1998: 5) avancent ainsi, que, similairement à l'émancipation des femmes au courant du dernier siècle, toute l'attention actuellement portée à l'enfance nous mènera graduellement à reconnaître les spécificités de la communauté des enfants et à assurer une plus grande prise en compte du point de vue des enfants dans plusieurs sphères de la société.

Références

- Barnett, Kate & al. 2000. *Youth participation handbook: A guide for organizations seeking to involve young people on boards and committees*. South Australia : Department of Education, Training and Employment.
- Boyd, Katherine. 2004. *Handbook: A How-to Guide for Adults on Involving Youth in Community Planning*. Sacramento (CA): California Center for Civic Participation.
- Cadzow, J. 2004. «The bubble-wrap generation». *The Sydney Morning Herald* (Sydney), 17 janvier: 18-21.
- CAMF. 2009. «Municipalités accréditées» & «Étapes du processus d'accréditation MAE». En ligne: <http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/mae-municipalite-amie-des-enfants/> (page consultée le 27 septembre 2010).
- CAMF. 2010. *Rapport d'activités 2009-2010* (document présenté à l'assemblée générale annuelle tenue à Laval le 4 juin 2010). Laval: CAMF.
- Cardinal, François. 2010. *Perdus sans la nature: pourquoi les jeunes ne jouent plus dehors et comment y remédier*. Montréal : Québec Amérique.
- Chawla, Lousie. 2002. *Growing up in an Urbanizing World*. London: UNESCO /Earthscan.
- Cornell University. 2011. «UNESCO Growing Up in Cities Program (2005–08)». En ligne : <http://aap.cornell.edu/crp/outreach/growingupincities.cfm> (page consultée le 9 novembre 2011)
- Corsi, Marco. 2002. «The child friendly cities initiative in Italy». *Environment and Urbanization*. Vol. 14 No 2: 169-79.
- Dougherty. 2006. *Guide pratique sur l'engagement des jeunes dans le processus de prise de décision*. Montréal: Organisme l'apathie c'est plate.

- Driskell, David. 2002. *Creating Better Cities with Children and Youth : A MANUAL FOR PARTICIPATION*. Paris / London: UNESCO Publishing / Earthscan.
- Francis, Mark & Ray Lorenzo. 2002. «Seven realms of children's participation». *Journal of Environmental Psychology*. Vol.22: 157-169.
- Gleeson, Brendan & Neil Sipe. 2006. *Creating child friendly cities: reinstating kids in the city*. New York: Routledge.
- Hart, A. Roger. 1992. *Children's participation: from tokenism to citizenship*. Florence: UNICEF International Child Development Center (Innocenti).
- Healey, Patsy. 1992. «Planning through debate : the communicative turn in planning theory». *The Town Planning Review*. Vol. 63, No. 2: 143-62.
- Horelli, Liisa. 2007. « Constructing a Framework for Environmental Child-Friendliness.» *Children, Youth and Environments* Vol. 17, No.4 : 267-292.
- Jack, Gordon. 2010. «Place Matters: The Significance of Place Attachments for Children's Well-Being». *British Journal of Social Work* Vol. 40: 755-71.
- James, Allison & Adrian L. James. 2004. *Constructing Childhood: theory, policy and social practice*. New York: Palgrave Macmillan.
- James, Allison, Chris Jenks & Alan Prout. 1998. *Theorizing childhood*. New York: Teachers College Press.
- Jutras, Sylve. 2003. «Allez jouer dehors! Contributions de l'environnement urbain au développement et au bien-être des enfants». *Canadian Psychologie*, Vol. 44, No.3 : 257-66.
- Kyttä, Marketta. 2004. «The extent of children's independent mobility and the number of actualized affordances as criteria for child-friendly environments ». *Journal of Environmental Psychology*, Vol. 24: 179-198.
- Malone, Karen. 2007. «The bubble-wrap generation: children growing up in walled gardens». *Environmental Education Research*. Vol. 13, No. 4: 513-27.
- Moore, C. Robin .1997. «The need for nature: A childhood right». *Social Justice*, Vol. 24, 203-20.
- National League of Cities. 2010. *Authentic youth civic engagement: a guide for Municipal Leaders*. Washington DC : Institute for youth, education and families.
- Riggio, Eliana. 2002. «Child friendly cities: good governance in the best interests of the child» *Environment and Urbanization* Vol.14, No.2: 45-58.
- Rapoport, Amos. 1977. *Human aspect of urban form:toward a Man-Environment Approach to urban form and design*. Toronto: Pergamon Press.
- Rochette, Annie. 2010. «Une ville à repenser». *La Presse* (Montréal), 4 septembre: plus 7.

- Ross, J. Nicolas. 2007. «“My journey to school...”: Foregrounding the meaning of school journeys and children’s engagements and interactions in their everyday localities». *Children’s geographies*, Vol.5, No.4: 373-91.
- Sandercock, Leonie. 1998. *Towards Cosmopolis*. Chichester: Wiley.
- Santé Canada. 2006. « Le trafic routier et la pollution atmosphérique ». En ligne: <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/envIRON/traf-fra.php>(consulté le 18 décembre 2010)
- Schapiro, Tamar. 1999. « What is a child? ». *Ethics*. No.4: 715-738.
- Statistique Canada. 2007a. « Profils des communautés de 2006, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Québec ». Ottawa. Diffusé le 13 mars 2007. En ligne: <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F> (consulté le 4 janvier 2012).
- Statistique Canada. 2007b. «Profils des communautés de 2006, Brossard, Québec» (Code2458007) . Ottawa. Diffusé le 13 mars 2007. En ligne : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 4 janvier 2012).
- Statistique Canada. 2007. «Région urbaine: définition détaillée». En ligne: http://geodepot.statcan.ca/Diss2006/Reference/COGG/LongDescription_f.jsp?GEO_LEVEL=14&REFCODE=10&TYPE=L (consulté le 26 septembre 2010)
- Stephenson, Paul, Steve Gourley & Glenn Miles. 2004. *Child participation*. Teddington (UK) : Tearfund.
- Torres, Juan. 2009. *L’enfant et la ville: Aménager pour grandir ensemble*, in «Tendances contemporaines de la famille». Ottawa: Institut Vanier de la famille.
- Tsoukala, Kyriaki. 2007. *Les territoires urbains de l’enfant*. Paris: l’Harmattan.
- UNESCO. 2010. «Growing up in Cities: History». En ligne: <http://www.unesco.org/most/guic/guichistframes.htm> (page consultée le 11 décembre 2010).
- UNICEF. 1990. *Convention on the right of child: first call for children*. New-York: UNICEF.
- UNICEF. 1997. *Children’s rights and habitat: working toward child friendly cities*. New York: UNICEF
- UNICEF. 2003. «Project review: Growing Up in Cities Programme». UNICEF IRC. International Secretariat for Child Friendly Cities. En ligne: <http://www.childfriendlycities.org/en/search-view?ProductID=500> (consulté le 1 décembre 2011).
- UNICEF. 2004a. *Building child friendly cities: a framework for action*. Florence: Centre de recherche Innocenti de l’UNICEF. En ligne : <http://www.childfriendlycities.org/documents/view/id/66/lang/en> (consulté le 4 janvier 2012).
- UNICEF. 2004b. *Villes Amies de Enfants*. Florence : Centre de recherche Innocenti de l’UNICEF.
- Vulgaris-médical. 2010. « Pédiatrie: définition ». En ligne: <http://www.vulgaris-medical.com/encyclopedie/pediatrie-8067.html> (consulté le 19 décembre 2010)

Annexe 1

Indicateurs de Grandir en ville

(traduction libre de Chawla, 2002: 229; Driskell, 2002: 24-26)

- 1. L'intégration sociale: les enfants sont intégrés socialement.
 - 1.1 Ils sont bienvenus dans les endroits publics et semi-publics.
 - 1.2 Ils sont valorisés et investis de responsabilité sociale ou économique.
 - 1.3 Ils interagissent régulièrement avec les autres groupes d'âge.
 - 1.4 Ils sont visé par la programmation des activités de la communauté.
- 2. Une communauté cohésive : les enfants sont conscients d'une communauté à l'identité cohésive.
 - 2.1 Ils sont conscients d'un espace géographique aux limites claires.
 - 2.2 Ils s'approprient les lieux historiques de leur milieu.
 - 2.3 Ils sont conscients d'une histoire et d'une culture commune positive qui prend forme dans des activités culturelles et festives.
- 3 L'exclusion sociale: les enfants se sentent exclus socialement en raison de leur âge ou leur origine.
 - 3.1 Ils sont victimes de réprobations injustifiées de la part des adultes ou des autorités.
 - 3.2 Ils sont perçus et médiatisés comme un problème
 - 3.3 Ils peuvent difficilement se regrouper et sont chassés de certains espaces publics.
 - 3.4 Ils expriment un sentiment de stigmatisation et de peur.
- 4. L'impuissance politique: les enfants expriment un sentiment d'impuissance politique
 - 4.1 Ils doutent de leur capacité à générer des idées valables.
 - 4.2 Ils doutent que les adultes tiennent compte de leur opinion
 - 4.3 Ils se méfient de la politique et des politiciens
 - 4.4 Ils doutent de la capacité de la communauté à créer des changements positifs.
- 5. Les enfants expriment un sentiment d'ennui.
 - 5.1 Ils n'ont pas accès à des espaces stimulants.
 - 5.2 Les espaces qui leur sont réservés sont jugés stériles, inintéressants ou malpropres.
- 6. Les enfants ont la possibilité de se déplacer librement dans un sentiment de sécurité
 - 6.1 Ils trouvent suffisamment d'itinéraires sécuritaires pour effectuer leur déplacement.
 - 6.2 Ils peuvent explorer plus que leur environnement immédiat.
 - 6.3 Il y a une présence protectrice des adultes.
- 7. Les enfants ont accès à des espaces sécuritaires qu'ils peuvent s'approprier pour se rencontrer, socialiser et jouer avec leurs camarades
- 8. Les enfants ont accès à un environnement permettant une variété d'activités
 - 8.1 Ils ont la possibilité d'observer ou de participer aux activités qui les intéressent : (jeux, sport, exploration, achat...)
- 9. Les enfants ont accès à des espaces verts sécuritaires.
 - 9.1 Ils ont accès à des espaces gazonnés, des parcs plantés ou des zones de nature sauvage.
- 10. Les enfants font face à un fort trafic automobile.
 - 10.1 Ils sont vulnérables face aux voitures en mouvement
 - 10.2 Ils sont limités dans l'utilisation de l'espace en raison de la circulation et du stationnement.
 - 10.3 Ils jugent peu plaisants les endroits adjacents aux rues à fort trafic.
 - 10.4 Ils sont limités dans leurs déplacements locaux par les rues à fort trafic.
- 11. Les enfants évitent certains lieux ou itinéraires par peur de violence ou de crime.
 - 11.1 Ils n'ont pas accès à certains points d'intérêt.
 - 11.2 Ils pratiquent un environnement très restreint.
- 12. Les enfants sont exposés aux ordures non collectées et à des espaces malpropres.
 - 12.1 Ils trouvent l'environnement laid
 - 12.2 Ils interprètent ceci comme un signe de négligence des adultes face au milieu de vie des enfants.
- 13. Les enfants sont privés de certains services de base (eau potable, service sanitaire, entretien des parcs)
 - 13.1 Ils développent des problèmes de santé physique.
 - 13.2 Ils subissent une charge supplémentaire de travail pour répondre à leurs besoins.
 - 13.3 Ils expriment un sentiment d'indignation de honte face à leur malpropreté ou celle de l'environnement.

Annexe 2

Descriptif des ambitions VAE de l'UNICEF (Tiré du document français : UNICEF, 2004b: 4) (L'analyse portait sur la version anglaise beaucoup plus détaillée : UNICEF, 2004a : 8-17)	
1.	La participation des enfants : encourager les enfants à s'occuper activement des questions les concernant : écouter leurs points de vue et en tenir compte dans les processus décisionnels.
2.	Un cadre juridique respectueux des enfants : garantir une législation, des procédures et des structures réglementaires qui promeuvent et protègent fermement les droits de tous les enfants.
3.	Une stratégie pour les droits des enfants à l'échelle de la ville : établir un plan ou un programme détaillé et complet, basé sur la Convention, pour mettre en place une Ville amie des enfants.
4.	Une cellule ou un mécanisme de coordination de défense des droits des enfants : instaurer des structures permanentes au niveau administratif local pour garantir la priorité de la perspective des enfants.
5.	Une estimation et une évaluation de l'impact sur les enfants : s'assurer d'un processus systématique d'évaluation de l'impact des lois, des politiques et des pratiques sur la situation des enfants – avant, durant, et après leur mise en application.
6.	Un budget respectueux des droits des enfants : garantir l'engagement de ressources adéquates et une analyse budgétaire régulière en faveur des enfants.
7.	Un rapport régulier sur la situation des enfants dans la ville : assurer le suivi et le recueil des données en ce qui concerne la situation des enfants et de leurs droits.
8.	La divulgation des droits des enfants : faire prendre conscience aux adultes et aux enfants des droits des enfants.
9.	L'indépendance des défenseurs des enfants : soutenir les organisations non gouvernementales et mettre en place des institutions indépendantes en matière de droits humains – médiateurs ou commissaires pour les enfants – afin de promouvoir les droits des enfants.

Annexe 3

Dossier de candidature MAE

(La mise en page originale a été condensée en laissant de côté les espaces dédiés aux réponses)

Nom de votre municipalité, ville, MRC ou arrondissement	
Nom du maire	
Adresse	
Code postal	
Nom du responsable des questions familiales (RQF)	
Téléphone	
Courriel	
Nom du responsable MAE	
Téléphone	
Courriel	
Population totale selon la gazette officielle	
Nombre d'enfants de 0 à 4 ans	
Nombre d'enfants de 5 à 9 ans	
Nombre d'enfants de 10 à 14 ans	
Nombre d'enfants de 15 à 19 ans	
Âge médian de la population	
Revenu familial médian	
Nombre de logements sociaux	
Budget municipal annuel	
Nombre de places en service de garde préscolaire (CPE)	
Nombre de places en service de garde scolaire	
Nombre d'organismes liés à l'enfance soutenus par la municipalité (remplir l'annexe 1)	
Nombre d' - écoles prématernelles - écoles primaires - écoles secondaires - écoles professionnelles - établissements collégiaux - universités	
Nombre de - bibliothèques publiques - lieux culturels	
Nombre de - centres de loisirs - gymnases - parcs avec modules de jeux	
Nombre d'infrastructures ou équipements sportifs - municipaux - scolaires - privés (remplir l'annexe 2)	
Nombre de kilomètres de piste cyclable aménagée	

Contacts et données chiffrées

1. Connaissance des droits de l'enfant

OUI NON

1.1 Formation

- Les intervenants de la municipalité en lien avec les enfants et les décideurs des programmes dédiés à l'enfance sont-ils formés sur la Convention des droits de l'enfant de l'ONU?
- Les intervenants de la municipalité et ses partenaires ont-ils des connaissances sur le développement de l'enfant?
- Si oui, quels types de connaissances ont-ils et quel est leur type d'intervention auprès des enfants?
- La municipalité fait-elle la vérification des antécédents judiciaires de toutes les personnes impliquées auprès des enfants dans la municipalité?

1.2 Une meilleure connaissance de la Convention

- La municipalité célèbre-t-elle la Journée internationale de l'enfant le 20 novembre de chaque année?
- Quelles sont les actions initiées par la municipalité pour la diffusion de la Convention des droits de l'enfant?
- Comment la municipalité intervient-elle pour faire respecter la Convention des droits de l'enfant?

1.3 Parentalité

- La municipalité dispose-t-elle de maisons de la famille (ou organismes d'accompagnement parents/enfants)?
- Si oui, quel type d'accompagnement est offert?
- La municipalité propose-t-elle des rencontres d'échanges entre parents et professionnels (conférences, activités à la bibliothèque, ateliers)?
- Si oui, de quelle nature sont les échanges?
- Si oui, quels sujets spécifiques sont traités lors de ces rencontres?
- Autres:

6. Accès au plus grand nombre

6.1 Transport

- Quels sont les transports publics offerts aux enfants?

- En quoi sont-ils spécifiquement adaptés aux enfants?

- De quelle façon votre municipalité favorise-t-elle le transport actif et sécuritaire des enfants?

OUI NON

6.2 Prévention

- La municipalité soutient-elle des opérations de sensibilisation sur :

- La sécurité routière?
- La sécurité à bicyclette et sur les pistes cyclables?
- Les conduites à risque (drogue, alcool, tabac)?
- L'intimidation, le taxage?
- La diversité culturelle (rapprochement interculturel)?
- Les relations avec le corps policier?
- Les premiers secours?
- Les incendies?
- La sécurité en général?

Détails des actions entreprises:

- Quelles sont les actions posées par votre municipalité pour protéger les enfants de la violence et des agressions sexuelles (Référence: *Politique municipale de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle envers les jeunes de la Ville de Sainte-Julie*)?

OUI NON

6.3 Accès à l'information

- Y a-t-il un bureau ou un point d'information jeunesse dans la municipalité (ou l'équivalent) ?
Si oui, lequel?
- La municipalité soutient-elle l'accès aux technologies pour tous les enfants ?
Si oui, de quelle façon?

7. Accessibilité

OUI NON

- La situation financière des familles est-elle prise en compte par des dispositifs tels que:
- Des tarifs famille?
 - Une réduction des coûts de transport en commun?
 - Une carte culture/loisirs?
 - Autres:

Accessible Adapté

- Les lieux suivants sont-ils accessibles et/ou adaptés aux enfants handicapés?
- Mairie
 - Bibliothèque publique
 - Équipements culturels
 - Équipements sportifs
 - Centres de loisirs

Tables à langer Poussettes

- Les lieux suivants sont-ils équipés de tables à langer et/ou accessibles aux poussettes?
- Mairie
 - Bibliothèque publique
 - Équipements culturels
 - Équipements sportifs
 - Centres de loisirs

OUI NON

- Existe-t-il des lieux d'allaitement dans les installations municipales?
- Existe-t-il des jeux adaptés aux enfants handicapés dans les parcs?
- Si oui, de quel type?

- Quels sont les dispositifs mis en place par votre municipalité pour les enfants ayant un handicap (loisirs, transport, sécurité, etc.)?

8. Accompagnement

	OUI	NON
<p>→ Existe-t-il des dispositifs d'accompagnement à la scolarité (exemple: aide aux devoirs)?</p> <p>Détails des projets:</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>→ Existe-t-il des dispositifs d'accompagnement en dehors des heures scolaires?</p> <p>Détails des projets:</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>→ La municipalité entreprend-elle des actions pour prévenir le décrochage scolaire?</p> <p>Détails des projets:</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>→ Comment la municipalité favorise-t-elle la réussite éducative des enfants? (Référence: article intitulé «La réussite éducative, c'est aussi l'affaire du monde municipal» dans l'édition d'avril 2010 du bulletin <i>Municipalité & famille</i> du CAMF)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Participation démocratique

	OUI	NON
<p>9.1 Partenariats</p> <p>→ Existe-t-il des partenariats entre les écoles (primaires et secondaires) et la municipalité?</p> <p>Description des partenariats:</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>9.2 Concertation</p> <p>→ Comment la gestion institutionnelle de votre municipalité utilise-t-elle la concertation pour impliquer les organismes liés à l'enfance du milieu? (<i>Cette question s'adresse aux municipalités de plus de 25 000 habitants seulement.</i>)</p> <p>→ Veuillez joindre en annexe votre politique d'accréditation ou de reconnaissance des organismes liés à l'enfance de votre municipalité.</p>		

OUI NON

9.3 Outre les questions en lien avec la participation démocratique présentes dans l'ensemble du questionnaire,

- | | | |
|--|--|--|
| → Existe-t-il au sein de la municipalité un Conseil Municipal des enfants (niveau primaire)? | | |
| → Existe-t-il au sein de la municipalité un Conseil Municipal des jeunes (niveau secondaire)? | | |
| → Si oui, les jeunes élus consultent-ils les autres jeunes de leur milieu? | | |
| → Si oui, de quelle façon? | | |
| → Y a-t-il un répondant pour les questions touchant les enfants ou les jeunes? | | |
| → Les enfants et les jeunes sont-ils associés à des décisions municipales? | | |
| → Si oui, de quelle façon? | | |
| → Si oui, à quelle fréquence? | | |
| → Les enfants et les jeunes sont-ils invités à s'exprimer sur les grands projets de la municipalité? | | |
| → Si oui, de quelle façon? | | |
| → Si oui, leur opinion est-elle considérée? | | |
| → La municipalité organise-t-elle des sondages de satisfaction et de propositions auprès des jeunes? | | |
| → Existe-t-il un journal d'enfants? | | |
| → Existe-t-il un journal de jeunes? | | |
| → Existe-t-il une boîte à idées à la mairie ou ailleurs pour les enfants et les jeunes? | | |
| → La municipalité organise-t-elle des festivals de la jeunesse? | | |
| → La municipalité organise-t-elle des fêtes de l'enfant? | | |
| → L'équipe municipale rencontre-t-elle au moins une fois par an des représentants des enfants et des jeunes? | | |

OUI NON

- | | | |
|--|--|--|
| → L'équipe municipale organise-t-elle des temps de rencontre et d'échange avec les enfants et les jeunes au sein de la mairie, à l'occasion d'événements particuliers? | | |
| → La municipalité organise-t-elle des journées ou des semaines des droits de l'enfant? | | |
| → Les enfants sont-ils invités à réfléchir et à faire des propositions sur leur municipalité? | | |
| → Quels sont les liens entre les conseils d'élèves et d'étudiants (des écoles primaires et secondaires) et la municipalité? | | |
| → Autres: | | |

10. Solidarité internationale

	OUI	NON
→ La municipalité promeut-elle des échanges internationaux entre les enfants?		
→ La municipalité promeut-elle les correspondances enfantines internationales?		
→ Si oui, nombre d'enfants concernés dans la municipalité:		
→ La municipalité soutient-elle des séjours d'échanges scolaires internationaux?		
→ La municipalité soutient-elle des associations d'aide humanitaire destinées à venir en aide aux enfants?		
→ La municipalité soutient-elle des projets solidaires de jeunes?		
→ La municipalité soutient-elle des expositions et conférences sur les enfants du monde?		
→ La municipalité subventionne-t-elle ou soutient-elle des associations de solidarité internationale destinées à venir en aide aux enfants?		
→ Autres:		

11. Soutien aux projets

	OUI	NON
→ La municipalité soutient-elle des projets d'enfants?		
→ Si oui, combien d'enfants sont visés par ces projets?		
→ Si oui, dans quels domaines?		
○ Social		
○ Entraide		
○ Solidarité internationale		
○ Culture		
▪ Musique		
▪ Théâtre		
▪ Arts plastiques		
▪ Danse		
○ Sports		
○ Respect de l'environnement		
○ Autres:		
→ Détails des projets:		

12. Organisation de la municipalité

	OUI	NON
→ Existe-t-il un responsable de la question jeunesse?		
→ Si oui, de quel service provient-il?		
→ Si oui, de qui relève-t-il?		
→ Y a-t-il un élu responsable du dossier?		
→ Parmi vos politiques (ex: plan d'action jeunesse, développement social, développement durable, etc.), quelles sont les actions spécifiques à l'enfance?		

13. Intentions

- À partir des thèmes exploités dans les sections 1 à 12, qu'entendez-vous améliorer dans les prochaines années suite à votre demande d'accréditation? Veuillez joindre votre plan d'action détaillé.

Annexe 1 Organismes liés à l'enfance soutenus par la municipalité

Nom de l'organisme	Action	Type de soutien

Annexe 2 Infrastructures ou équipements sportifs

Infrastructure ou équipement sportif	Descriptif	Municipal, scolaire ou privé?

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature (questionnaire) MAE
<p>- 1. L'intégration sociale : les enfants sont intégrés socialement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.1 Ils sont bienvenus dans les endroits publics et semi-publics. - 1.2 Ils sont valorisés et investis de responsabilités sociales ou économiques. - 1.3 Ils interagissent régulièrement avec les autres groupes d'âge. - 1.4 Ils sont visés par la programmation des activités de la communauté. 	<p>Section 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Très Implicite: Les intervenants de la municipalité en lien avec les enfants et les décideurs des programmes dédiés à l'enfance sont-ils formés sur la Convention des droits de l'enfant de l'ONU? <p>Section 2-4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour soutenir le développement de la petite enfance? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les enfants âgés de 6 à 12 ans? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les adolescents âgés de 13 à 17 ans? <p>Section 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle (1.2) et Explicite : Les jeunes sont-ils associés aux choix des activités proposées? <ul style="list-style-type: none"> - (3) À la maison des jeunes; Aux piscines; Sur les bibliothèques publiques - Partielle (1.2) et Explicite : Les jeunes sont-ils invités à évaluer les activités proposées? <ul style="list-style-type: none"> - (9) À la maison des jeunes; Au centre de loisirs publics; Sur les équipements de loisir non municipaux; Sur les centres sportifs; Aux piscines; Sur les pistes cyclables; Sur les itinéraires protégés pour les enfants; Sur les parcs; Sur les bibliothèques publiques. - Partielle (1.2) et Explicite : Les jeunes sont-ils invités à faire des propositions? <ul style="list-style-type: none"> - (9) À la maison des jeunes; Au centre de loisirs publics; Sur les équipements de loisir non municipaux; Sur les centres sportifs; Aux piscines; Sur les pistes cyclables; Sur les itinéraires protégés pour les enfants; Sur les parcs; Sur les bibliothèques publiques. <p>Section 7</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle (1.1) et Implicite : Quels sont les dispositifs mis en place par votre municipalité pour les enfants ayant un handicap (loisirs, transport, sécurité, etc.)? <p>Section 8</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et (1.4) Explicite: Existe-t-il des dispositifs d'accompagnement à la scolarité? <p>Section 9</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle (1.2, 1.4) et Explicite : Existe-t-il au sein de la municipalité un Conseil Municipal des enfants? - Partielle (1.2) et Explicite : Les jeunes élus du Conseil consultent-ils les autres jeunes de leur milieu? - Partielle (1.2) et Explicite : Les enfants et les jeunes sont-ils associés à des décisions municipales? - Partielle (1.2) et Explicite : Les enfants et les jeunes sont-ils invités à s'exprimer sur les grands projets de la municipalité? - Partielle (1.2, 1.4) et Explicite : Existe-t-il un journal d'enfants? - Partielle (1.2, 1.4) et Explicite : L'équipe municipale organise-t-elle des temps de rencontre et d'échange avec les enfants et les jeunes au sein de la mairie, à l'occasion d'événements particuliers? - Partielle (1.2) et Explicite: Les enfants sont-ils invités à réfléchir et à faire des propositions sur leur municipalité? <p>Section 11</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et Explicite (1.2, 1.4): La municipalité soutient-elle des projets d'enfants? <p>Section 12</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Parmi vos politiques (ex: plan d'action jeunesse, développement social, développement durable, etc.), quelles sont les actions spécifiques à l'enfance? <p>Section 13</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : À partir des thèmes exploités dans les sections 1 à 12, qu'entendez-vous améliorer dans les prochaines années suite à votre demande d'accréditation? Veuillez joindre votre plan d'action détaillé.

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature (questionnaire) MAE
<p>- 2. Une communauté cohésive : les enfants sont conscients d'une communauté à l'identité cohésive.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.1 Ils sont conscients d'un espace géographique aux limites claires. - 2.2 Ils s'approprient les lieux historiques de leur milieu. - 2.3 Ils sont conscients d'une histoire et d'une culture commune positive qui prend forme dans des activités culturelles et festives. 	<p>Section 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et Implicite: Les intervenants de la municipalité en lien avec les enfants et les décideurs des programmes dédiés à l'enfance sont-ils formés sur la Convention des droits de l'enfant de l'ONU? - Partielle et Explicite (2.3): La municipalité célèbre-t-elle la Journée internationale de l'enfant le 20 novembre de chaque année? <p>Section 2-4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour soutenir le développement de la petite enfance? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les enfants âgés de 6 à 12 ans? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les adolescents âgés de 13 à 17 ans? <p>Section 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et Implicite : Existe-t-il des lieux ou initiatives culturels? <p>Section 6</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et Explicite (2.3) : La municipalité soutient-elle des opérations de sensibilisation sur le rapprochement interculturel? <p>Section 9</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et Explicite (2.3) : La municipalité organise-t-elle des festivals de la jeunesse ou de l'enfant? <p>Section 12</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Parmi vos politiques (ex: plan d'action jeunesse, développement social, développement durable, etc.), quelles sont les actions spécifiques à l'enfance? <p>Section 13</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : À partir des thèmes exploités dans les sections 1 à 12, qu'entendez-vous améliorer dans les prochaines années suite à votre demande d'accréditation? Veuillez joindre votre plan d'action détaillé.
<p>- 3 L'exclusion sociale : les enfants se sentent exclus socialement en raison de leur âge ou leur origine.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3.1 Ils sont victimes de réprobations injustifiées de la part des adultes ou des autorités. - 3.2 Ils sont perçus et médiatisés comme un problème - 3.3 Ils peuvent difficilement se regrouper et sont chassés de certains espaces publics. - 3.4 Ils expriment un sentiment de stigmatisation et de peur. 	<p>Section 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Très Implicite: Les intervenants de la municipalité en lien avec les enfants et les décideurs des programmes dédiés à l'enfance sont-ils formés sur la Convention des droits de l'enfant de l'ONU? <p>Section 2-4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour soutenir le développement de la petite enfance? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les enfants âgés de 6 à 12 ans? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les adolescents âgés de 13 à 17 ans? <p>Section 6</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle (3.1, 3.4) et Explicite : La municipalité soutient-elle des opérations de sensibilisation sur les relations avec le corps policier? - Partielle (3.1, 3.4) et Explicite : La municipalité soutient-elle des opérations de sensibilisation sur la diversité culturelle? <p>Section 7</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle (3.1 et 3.4) et Implicite : Quels sont les dispositifs mis en place par votre municipalité pour les enfants ayant un handicap (loisirs, transport, sécurité, etc.)? <p>Section 12</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Parmi vos politiques (ex: plan d'action jeunesse, développement social, développement durable, etc.), quelles sont les actions spécifiques à l'enfance? <p>Section 13</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : À partir des thèmes exploités dans les sections 1 à 12, qu'entendez-vous améliorer dans les prochaines années suite à votre demande d'accréditation? Veuillez joindre votre plan d'action détaillé.

Indicateurs de Grandir en Ville
(Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)

Éléments de correspondance du dossier de candidature (questionnaire)

MAE

- 4. L'impuissance politique : les enfants expriment un sentiment d'impuissance politique
 - 4.1 Ils doutent de leur capacité à générer des idées valables.
 - 4.2 Ils doutent que les adultes tiennent compte de leur opinion
 - 4.3 Ils se méfient de la politique et des politiciens
 - 4.4 Ils doutent de la capacité de la communauté à créer des changements positifs.

Section 1

- Global et Implicite: Les intervenants de la municipalité en lien avec les enfants et les décideurs des programmes dédiés à l'enfance sont-ils formés sur la Convention des droits de l'enfant de l'ONU?

Section 2-4

- Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour soutenir le développement de la petite enfance?
- Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les enfants âgés de 6 à 12 ans?
- Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les adolescents âgés de 13 à 17 ans?

Section 5

- Partielle et Explicite (4.1, 4.2): Les jeunes sont-ils associés aux choix des activités proposées?
 - (3) À la maison des jeunes; Aux piscines; Sur les bibliothèque publique
- Partielle et Explicite (4.1, 4.2): Les jeunes sont-ils invités à évaluer les activités proposées?
 - (9) À la maison des jeunes; Au centre de loisirs publics; Sur les équipements de loisir non municipaux; Sur les centres sportifs; Aux piscines; Sur les pistes cyclables; Sur les itinéraires protégés pour les enfants; Sur les parcs; Sur les bibliothèques publiques.
- Partielle et Explicite (4.1, 4.2, 4.3): Les propositions des jeunes sont-elles prises en compte et par qui?
 - (9) À la maison des jeunes; Au centre de loisirs publics; Sur les équipements de loisir non municipaux; Sur les centres sportifs; Aux piscines; Sur les pistes cyclables; Sur les itinéraires protégés pour les enfants; Sur les parcs; Sur les bibliothèques publiques.

Section 9

- Global et Explicite : Les enfants et les jeunes sont-ils associés à des décisions municipales?
- Global et Explicite : Les enfants et les jeunes sont-ils invités à s'exprimer sur les grands projets de la municipalité?
 - Si oui, leur opinion est-elle considérée?
- Global et Explicite : La municipalité organise-t-elle des sondages de satisfaction et de propositions auprès des jeunes?
- Global et Explicite : Existe-t-il une boîte à idées à la mairie ou ailleurs pour les enfants et les jeunes?
- Global et Explicite : L'équipe municipale rencontre-t-elle au moins une fois par an des représentants des enfants et des jeunes?
- Global et Explicite : L'équipe municipale organise-t-elle des temps de rencontre et d'échange avec les enfants et les jeunes au sein de la mairie, à l'occasion d'événements particuliers?
- Global et Explicite : Les enfants sont-ils invités à réfléchir et à faire des propositions sur leur municipalité?
- Global et Implicite : Quels sont les liens entre les conseils d'élèves et d'étudiants (des écoles primaires et secondaires) et la municipalité?

Section 11

- Partielle et Explicite : La municipalité soutient-elle des projets d'enfants?

Section 12

- Global et Implicite : Parmi vos politiques (ex: plan d'action jeunesse, développement social, développement durable, etc.), quelles sont les actions spécifiques à l'enfance?

Section 13

- Global et Implicite : À partir des thèmes exploités dans les sections 1 à 12, qu'entendez-vous améliorer dans les prochaines années suite à votre demande d'accréditation? Veuillez joindre votre plan d'action détaillé.

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature (questionnaire) MAE
<ul style="list-style-type: none"> - 5. Les enfants expriment un sentiment d'ennui. <ul style="list-style-type: none"> - 5.1 Ils n'ont pas accès à des espaces stimulants. - 5.2 Les espaces qui leur sont réservés sont jugés stériles, inintéressants ou malpropres. 	<p>Section 2-4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour soutenir le développement de la petite enfance? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les enfants âgés de 6 à 12 ans? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les adolescents âgés de 13 à 17 ans? <p>Section 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Explicite : Les jeunes sont-ils globalement satisfaits des activités proposés à: <ul style="list-style-type: none"> - (8) À la maison des jeunes; Au centre de loisirs publics; Sur les équipements de loisir non municipaux; Sur les centres sportifs; Aux piscines; Sur piste cyclable; Sur les parcs; Sur les bibliothèques publiques. - Partielle et Implicite: Existe-t-il des maisons des jeunes? - Partielle et Implicite: Existe-t-il des centres de loisirs publics? - Partielle et Implicite : Existe-t-il des équipements de loisirs non municipaux soutenus par la municipalité? - Partielle et Implicite : Existe-t-il des centres sportifs? - Partielle et Implicite : Existe-t-il des piscines? - Partielle et Implicite : Nombre de parcs dans la ville: - Partielle et Implicite : Sont-ils pourvus d'équipements pour enfants? - Partielle et Implicite : Les parcs sont-ils tous accessibles aux enfants? - Partielle et Implicite : Existe-t-il une bibliothèque publique? - Partielle et Implicite : Y a-t-il un espace réservé aux enfants à la bibliothèque publique? - Partielle et Implicite : Existe-t-il des lieux ou initiatives culturels? <p>Section 11</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et Implicite : La municipalité soutient-elle des projets d'enfants? <p>Section 12</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Parmi vos politiques (ex: plan d'action jeunesse, développement social, développement durable, etc.), quelles sont les actions spécifiques à l'enfance? <p>Section 13</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : À partir des thèmes exploités dans les sections 1 à 12, qu'entendez-vous améliorer dans les prochaines années suite à votre demande d'accréditation? Veuillez joindre votre plan d'action détaillé.

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature (questionnaire) MAE
<p>- 6. Les enfants ont la possibilité de se déplacer librement dans un sentiment de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6.1 Ils trouvent suffisamment d'itinéraires sécuritaires pour effectuer leur déplacement. - 6.2 Ils peuvent explorer plus que leur environnement immédiat. - 6.3 Il y a une présence protectrice des adultes. 	<p>Section 2-4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour soutenir le développement de la petite enfance? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les enfants âgés de 6 à 12 ans? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les adolescents âgés de 13 à 17 ans? <p>Section 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et Explicite: Existe-t-il des pistes cyclables? - Partielle et Explicite: quelles mesures sont prises par la municipalité pour assurer la sécurité des enfants utilisateurs des pistes cyclables? - Partielle et Explicite: Existe-t-il des itinéraires protégés pour les enfants? <p>Section 6</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Explicite : De quelle façon votre municipalité favorise-t-elle le transport actif et sécuritaire des enfants? - Partielle et Explicite : La municipalité soutient-elle des opérations de sensibilisation sur l'intimidation et le taxage? - Partielle et Explicite : Quelles sont les actions posées par votre municipalité pour protéger les enfants de la violence et des agressions sexuelles? <p>Section 7</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et Explicite : Quels sont les dispositifs mis en place par votre municipalité pour les enfants ayant un handicap (loisirs, transport, sécurité, etc.)? <p>Section 12</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Parmi vos politiques (ex: plan d'action jeunesse, développement social, développement durable, etc.), quelles sont les actions spécifiques à l'enfance? <p>Section 13</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : À partir des thèmes exploités dans les sections 1 à 12, qu'entendez-vous améliorer dans les prochaines années suite à votre demande d'accréditation? Veuillez joindre votre plan d'action détaillé.
<p>- 7. Les enfants ont accès à des espaces sécuritaires qu'ils peuvent s'approprier pour se rencontrer, socialiser et jouer avec leurs camarades.</p>	<p>Section 2-4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour soutenir le développement de la petite enfance? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les enfants âgés de 6 à 12 ans? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les adolescents âgés de 13 à 17 ans? <p>Section 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et Explicite: Existe-t-il des maisons des jeunes? - Partielle et Explicite: Existe-t-il des centres de loisirs publics? - Partielle et Explicite : Existe-t-il des équipements de loisirs non municipaux soutenus par la municipalité? - Partielle et Explicite : Existe-t-il des centres sportifs? - Partielle et Explicite : Existe-t-il des piscines? - Partielle et Explicite : Nombre de parcs dans la ville: <ul style="list-style-type: none"> - (2) Sont-ils pourvus d'équipements pour enfants? Les parcs sont-ils tous accessibles aux enfants? - Partielle et Explicite : Existe-t-il une bibliothèque publique? - Partielle et Explicite : Y a-t-il un espace réservé aux enfants à la bibliothèque publique? - Partielle et Explicite : Existe-t-il des lieux ou initiatives culturels? <p>Section 12</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Parmi vos politiques, quelles sont les actions spécifiques à l'enfance? <p>Section 13</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : À partir des thèmes exploités dans les sections 1 à 12, qu'entendez-vous améliorer dans les prochaines années suite à votre demande d'accréditation? Veuillez joindre votre plan d'action détaillé.

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature (questionnaire) MAE
<p>- 8. Les enfants ont accès à un environnement permettant une variété d'activités</p> <p>- 8.1 Ils ont la possibilité d'observer ou de participer aux activités qui les intéressent : jeux, sport, exploration, achat...</p>	<p>Section 2-4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour soutenir le développement de la petite enfance? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les enfants âgés de 6 à 12 ans? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les adolescents âgés de 13 à 17 ans? <p>Section 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et Explicite : Existe-t-il des maisons des jeunes? - Partielle et Explicite : Existe-t-il des centres de loisirs publics? - Partielle et Explicite : Existe-t-il des équipements de loisirs non municipaux soutenus par la municipalité? - Partielle et Explicite : Existe-t-il des centres sportifs? - Partielle et Explicite : Existe-t-il des piscines? - Partielle et Explicite : Existe-t-il des pistes cyclables? - Partielle et Explicite : Nombre de parcs dans la ville: - Partielle et Explicite : Sont-ils pourvus d'équipements pour enfants? - Partielle et Explicite : Les parcs sont-ils tous accessibles aux enfants? - Partielle et Explicite : Existe-t-il une bibliothèque publique? - Partielle et Explicite : Y a-t-il un espace réservé aux enfants à la bibliothèque publique? - Partielle et Explicite : Existe-t-il des lieux ou initiatives culturels? - Partielle et Explicite : nombre et type d'activités proposées : <ul style="list-style-type: none"> - (5) au centre de loisirs public; aux équipements de loisir non municipaux, aux centres sportifs; aux piscines, aux bibliothèques publiques. - Partielle et Explicite : Les lieux suivants sont-ils accessibles et/ou adaptés aux enfants handicapés? <ul style="list-style-type: none"> - (5) Mairie, Bibliothèque publique, Équipements culturels, Équipements sportifs, Centre de loisirs. <p>Section 7</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et Explicite : Existe-t-il des jeux adaptés aux enfants handicapés dans les parcs? <p>Section 12</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Parmi vos politiques (ex: plan d'action jeunesse, développement social, développement durable, etc.), quelles sont les actions spécifiques à l'enfance? <p>Section 13</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : À partir des thèmes exploités dans les sections 1 à 12, qu'entendez-vous améliorer dans les prochaines années suite à votre demande d'accréditation? Veuillez joindre votre plan d'action détaillé.
<p>- 9. Les enfants ont accès à des espaces verts sécuritaires.</p> <p>- 9.1 Ils ont accès à des espaces gazonnés, des parcs plantés ou des zones de nature sauvage.</p>	<p>Section 2-4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour soutenir le développement de la petite enfance? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les enfants âgés de 6 à 12 ans? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les adolescents âgés de 13 à 17 ans? <p>Section 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et Explicite : Nombre de parcs dans la ville: - Partielle et Explicite : Les parcs sont-ils tous accessibles aux enfants? - Global et Explicite : Les enfants sont-ils invités à donner leur avis sur les parcs? Si oui, sont-ils globalement satisfaits? <p>Section 12</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Parmi vos politiques (ex: plan d'action jeunesse, développement social, développement durable, etc.), quelles sont les actions spécifiques à l'enfance? <p>Section 13</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : À partir des thèmes exploités dans les sections 1 à 12, qu'entendez-vous améliorer dans les prochaines années suite à votre demande d'accréditation? Veuillez joindre votre plan d'action détaillé.

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature (questionnaire) MAE
<p>- 10. Les enfants font face à un fort trafic automobile.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10.1 Ils sont vulnérables face aux voitures en mouvement - 10.2 Ils sont limités dans l'utilisation de l'espace en raison de la circulation et du stationnement. - 10.3 Ils jugent peu plaisants les endroits adjacents aux rues à fort trafic. - 10.4 Ils sont limités dans leurs déplacements locaux par les rues à fort trafic. 	<p>Section 2-4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour soutenir le développement de la petite enfance? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les enfants âgés de 6 à 12 ans? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les adolescents âgés de 13 à 17 ans? <p>Section 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et Explicite: Existe-t-il des pistes cyclables? - Partielle et Explicite: quelles mesures sont prises par la municipalité pour assurer la sécurité des enfants utilisateurs des pistes cyclables? - Global et Explicite : Existe-t-il des itinéraires protégés pour les enfants? <p>Section 6</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et Implicite : De quelle façon votre municipalité favorise-t-elle le transport actif et sécuritaire des enfants? - Partielle et Explicite : La municipalité soutient-elle des opérations de sensibilisation sur la sécurité routière? - Partielle et Explicite : La municipalité soutient-elle des opérations de sensibilisation sur la sécurité à bicyclette? <p>Section 12</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Parmi vos politiques (ex: plan d'action jeunesse, développement social, développement durable, etc.), quelles sont les actions spécifiques à l'enfance? <p>Section 13</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : À partir des thèmes exploités dans les sections 1 à 12, qu'entendez-vous améliorer dans les prochaines années suite à votre demande d'accréditation? Veuillez joindre votre plan d'action détaillé.
<p>- 11. Les enfants évitent certains lieux ou itinéraires par peur de violence ou de crime.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11.1 Ils n'ont pas accès à certains points d'intérêts. - 11.2 Ils pratiquent un environnement très restreint. 	<p>Section 2-4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour soutenir le développement de la petite enfance? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les enfants âgés de 6 à 12 ans? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les adolescents âgés de 13 à 17 ans? <p>Section 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et Explicite : Existe-t-il des itinéraires protégés pour les enfants? - Global et Implicite : Les enfants sont-ils invités à donner leur avis sur les itinéraires? Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions? <p>Section 6</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partielle et Explicite : La municipalité soutient-elle des opérations de sensibilisation sur l'intimidation et le harcèlement? - Partielle et Explicite : La municipalité soutient-elle des opérations de sensibilisation sur la diversité culturelle? - Partielle et Implicite : La municipalité soutient-elle des opérations de sensibilisation sur la sécurité en général? - Partielle et Explicite : Quelles sont les actions posées par votre municipalité pour protéger les enfants de la violence et des agressions sexuelles? <p>Section 12</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Parmi vos politiques (ex: plan d'action jeunesse, développement social, développement durable, etc.), quelles sont les actions spécifiques à l'enfance? <p>Section 13</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : À partir des thèmes exploités dans les sections 1 à 12, qu'entendez-vous améliorer dans les prochaines années suite à votre demande d'accréditation? Veuillez joindre votre plan d'action détaillé.

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature (questionnaire) MAE
<ul style="list-style-type: none"> - 12. Les enfants sont exposés aux ordures non collectées et à des espaces malpropres. <ul style="list-style-type: none"> - 12.1 Ils trouvent l'environnement laid - 12.2 Ils interprètent ceci comme un signe de négligence des adultes face au milieu de vie des enfants. 	<p>Section 2-4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour soutenir le développement de la petite enfance? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les enfants âgés de 6 à 12 ans? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les adolescents âgés de 13 à 17 ans? <p>Section 12</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Parmi vos politiques (ex: plan d'action jeunesse, développement social, développement durable, etc.), quelles sont les actions spécifiques à l'enfance? <p>Section 13</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : À partir des thèmes exploités dans les sections 1 à 12, qu'entendez-vous améliorer dans les prochaines années suite à votre demande d'accréditation? Veuillez joindre votre plan d'action détaillé.
<ul style="list-style-type: none"> - 13. Les enfants sont privés de certains services de base (eau potable, service sanitaire, entretien des parcs) <ul style="list-style-type: none"> - 13.1 Ils développent des problèmes de santé physique. - 13.2 Ils subissent une charge supplémentaire de travail pour répondre à leurs besoins. - 13.3 Ils expriment un sentiment d'indignation de honte face à leur malpropreté ou celle de l'environnement. 	<p>Section 2-4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour soutenir le développement de la petite enfance? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les enfants âgés de 6 à 12 ans? - Global et Implicite : Quelles sont les actions entreprises par votre municipalité (avec partenaires) pour les adolescents âgés de 13 à 17 ans? <p>Section 12</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Parmi vos politiques (ex: plan d'action jeunesse, développement social, développement durable, etc.), quelles sont les actions spécifiques à l'enfance? <p>Section 13</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : À partir des thèmes exploités dans les sections 1 à 12, qu'entendez-vous améliorer dans les prochaines années suite à votre demande d'accréditation? Veuillez joindre votre plan d'action détaillé.

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
<p>- 1. L'intégration sociale : les enfants sont intégrés socialement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.1 Ils sont bienvenus dans les endroits publics et semi-publics. - 1.2 Ils sont valorisés et investis de responsabilités sociales ou économiques. - 1.3 Ils interagissent régulièrement avec les autres groupes d'âge. - 1.4 Ils sont visés par la programmation des activités de la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> - Globale & Implicite: «Nous voulons intégrer, dès le jeune âge, les enfants de notre municipalité. ... nous voulons leur faire une place au sein des décisions.» - Partielle (1.2, 1.3) & Explicite: Coopérative jeunesse de service formant et faisant travailler les jeunes pour l'été. - Partielle (1.2) & Explicite : Participation à la programmation de la Maison des jeunes. - Partielle (1.1) & Explicite : Ils sont bienvenus à la Maison des jeunes. - Partielle (1.2, 1.3, 1.4) & Explicite: «Les jeunes de 5-6ième année écrivent dans le journal l'Informateur.» «Les jeunes écrivains... créent des liens avec la communauté.» - Partielle (1.2, 1.3, 1.4) & Explicite : «Ils (les jeunes écrivains) font des expositions de crèches de Noël ... et invitent la communauté à les visiter.» - Partielle (1.2, 1.3, 1.4) & Explicite : «Ils (les jeunes écrivains) préparent une kermesse pour les autres élèves... Ils montent des paniers de fruits qu'ils offrent aux gens démunis...» - Partielle (1.1, 1.3) & Explicite: «Nous avons la journée du monde municipal... où les jeunes vont visiter les lieux municipaux...» «Les jeunes sont très bien accueillis par le personnel municipal.» - Partielle (1.1, 1.4) & Explicite : «... les lieux (bibliothèques) sont adaptés et accueillants pour eux (les jeunes.)» - Partielle (1.2, 1.4) & Implicite : «Nous voulons que les jeunes s'impliquent à travers des activités et des actions posées et conçues pour eux et par eux.» - Partielle (1.2) & Explicite : «Nous voulons... enrichir en impliquant nos jeunes dans l'élaboration de cette politique (familiale).» - Partielle (1.2, 1.3, 1.4) & Explicite : «Nous (les jeunes et nous) allons préparer une petite fête en leur honneur...» - Partielle (1.2, 1.3) & Explicite : «Nous allons... former un conseil d'administration où ils (groupe de jeunes) pourront s'impliquer dans les prises de décisions du conseil...» - Partielle (1.4) & Explicite: Accès au Centre de ski privé : école de ski, glissade sur tubes, ski de fond et plusieurs autres. - Partielle (1.4) & Explicite: Accès au Domaine privé de la forêt perdue: sentier de patin en pleine nature, «très accessible à nos jeunes» - Partielle (1.4) et Explicite : Facilite l'accès aux centres sportifs :«... nos centres sportifs sont ouverts à la gratuité.» - Partielle (1.4) & Explicite : Accès au Camp d'été privé Villa du Carmel - Partielle (1.4) et Explicite : Accès au Camp de jour municipal avec «des activités planifiées et diversifiées » - Partielle (1.4) & Explicite : Accès au gymnase, bibliothèque et terrains de soccer grâce à «des partenariats avec la commission scolaire.»
<p>- 2. Une communauté cohésive : les enfants sont conscients d'une communauté à l'identité cohésive.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.1 Ils sont conscients d'un espace géographique aux limites claires. - 2.2 Ils s'approprient les lieux historiques de leur milieu. - 2.3 Ils sont conscients d'une histoire et d'une culture commune positive qui prend forme dans des activités culturelles et festives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Global & Implicite: «Nous développons toujours en fonction de créer un lien d'appartenance et pour que nos jeunes se sentent bien chez eux et qu'ils y restent...» - Partielle (2.3) & Implicite: «Les jeunes de 5-6ième année écrivent dans le journal l'Informateur.» «Les jeunes écrivains... créent des liens avec la communauté.» - Partielle (2.3) & Explicite : «Ils (les jeunes écrivains) font des expositions de crèches de Noël ... et invitent la communauté à les visiter.» - Partielle (2.3) & Explicite : «Ils (les jeunes écrivains) préparent une kermesse pour les autres élèves...» - Partielle (2.3) & Explicite : «Nous nous engageons à célébrer, à chaque année, la place de l'enfant le 20 novembre!» «Nous aimerions même faire prévaloir les droits des enfants en leur désignant une ...:«semaine des droits des enfants».» - Partielle (2.2) & Explicite: «Nous avons la journée du monde municipal... où les jeunes vont visiter les lieux municipaux...»

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
<p>- 3 L'exclusion sociale : les enfants se sentent exclus socialement en raison de leur âge ou leur origine.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3.1 Ils sont victimes de réprobations injustifiées de la part des adultes ou des autorités. - 3.2 Ils sont perçus et médiatisés comme un problème - 3.3 Ils peuvent difficilement se regrouper et sont chassés de certains espaces publics. - 3.4 Ils expriment un sentiment de stigmatisation et de peur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Global & Implicite: «Nous voulons intégrer, dès le jeune âge, les enfants de notre municipalité. ...» - Partielle (3.3) & Explicite : Ils sont bienvenus à la Maison des jeunes. - Partielle (3.2) & Implicite: «Les jeunes de 5-6ième année écrivent dans le journal l'Informateur.» «Les jeunes écrivains... créent des liens avec la communauté.» - Partielle (3.3) & Explicite: «Nous avons la journée du monde municipal... où les jeunes vont visiter les lieux municipaux...» «Les jeunes sont très bien accueillis par le personnel municipal.» - Partielle (3.3) & Explicite : «... les lieux (bibliothèques) sont adaptés et accueillants pour eux (les jeunes.)» - Partielle (3.2) & Implicite : «Nous (les jeunes et nous) allons préparer une petite fête en leur honneur...» - Partielle (3.3, 3.4) & Implicite : «... nous voulons que leur milieu de vie soit accueillant, accessible...»
<p>- 4. L'impuissance politique : les enfants expriment un sentiment d'impuissance politique</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4.1 Ils doutent de leur capacité à générer des idées valables. - 4.2 Ils doutent que les adultes tiennent compte de leur opinion - 4.3 Ils se méfient de la politique et des politiciens - 4.4 Ils doutent de la capacité de la communauté à créer des changements positifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (4.2) & Explicite: Au Camp de jour municipal, «Les propositions sont prises en compte par les animateurs...» - Partielle & Explicite: À la maison des jeunes (2) <ul style="list-style-type: none"> - (4.2) «les jeunes proposent, planifient, organisent, structurent et évaluent les activités. - (4.1, 4.2)«Il y a un conseil d'administration où ... un poste est réservé pour un représentant des jeunes qui a droit de parole.» - Partielle (4.3) & Explicite : À l'école primaire, il y a des «visites du maire pour répondre aux questions des jeunes et plus encore.» - Partielle (4.1, 4.4) & Implicite: «Les jeunes de 5-6ième année écrivent dans le journal l'Informateur.» «Les jeunes écrivains... créent des liens avec la communauté.» - Partielle (4.3) & Implicite : «Nous avons la journée du monde municipal... où les jeunes vont visiter les lieux municipaux...» «Les jeunes sont très bien accueillis par le personnel municipal.» - Global & Implicite : «Nous désirons proposer à l'ensemble des jeunes de former un comité pour s'impliquer...» «En les impliquant, ils deviennent des maîtres d'oeuvre et se sentent écoutés.» - Partielle (4.2, 4.3) & Implicite: «Nous voulons connaître leurs opinions, leurs besoins et leurs priorités dans des décisions politiques et des programmes publics.» - Partielle (4.2, 4.3) & Explicite : «Nous leur réserverons une place à l'assemblée du mois ou à la séance privée...» - Partielle (4.2) & Implicite : «Nous allons distribuer un questionnaire pour connaître les besoins et les opinions des jeunes...» - Partielle (4.1, 4.3) & Explicite : «Nous allons... former un conseil d'administration où ils (groupe de jeunes) pourront s'impliquer dans les prises de décisions du conseil...» - Partielle (4.2) & Explicite: «je m'engage à ramasser les suggestions (des jeunes) et à y donner suite.»
<p>- 5. Les enfants expriment un sentiment d'ennui.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5.1 Ils n'ont pas accès à des espaces stimulants. - 5.2 Les espaces qui leur sont réservés sont jugés stériles, inintéressants ou malpropres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Global & Explicite : «Notre bibliothèque ne cesse de faire des activités intéressantes...» «... Les activités vécues sont d'une satisfaction pour tous.» «...Les lieux sont adaptés et accueillants pour eux (les jeunes).» - Global et Explicite: Accès aux Parcs dont les enfants sont globalement satisfaits - Global et Explicite : Accès au Camp de jour municipal dont «En générale, les activités sont bien appréciées.» - Globale et Explicite : La maison des jeunes où les jeunes proposent et évaluent les activités. - Partielle (5.1) & Implicite: Accès au Centre de ski privé : école de ski, glissade sur tubes, ski de fond et plusieurs autres. - Partielle (5.1) & Implicite: Accès au Domaine privé de la forêt perdue : sentier de patin en pleine nature, «très accessible à nos jeunes» - Global et Implicite: Piste cyclable «accessible et sécuritaire pour nos jeunes» donnant accès

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
<ul style="list-style-type: none"> - 6. Les enfants ont la possibilité de se déplacer librement dans un sentiment de sécurité <ul style="list-style-type: none"> - 6.1 Ils trouvent suffisamment d'itinéraires sécuritaires pour effectuer leur déplacement. - 6.2 Ils peuvent explorer plus que leur environnement immédiat. - 6.3 Il y a une présence protectrice des adultes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (6.2) & Explicite : Piste cyclable «facilitant l'accès sécuritaire aux trois camping» - Partielle (6.2) & Explicite : Accès à la Grande route Verte «accessible et sécuritaire» - Partielle (6.3) & Implicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur les relations avec le corps policier. - Partielle (10.1, 10.4) & Explicite: La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur la sécurité routière. - Partielle (10.1, 10.4) & Explicite: La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur les pistes cyclables
<ul style="list-style-type: none"> - 7. Les enfants ont accès à des espaces sécuritaires qu'ils peuvent s'approprier pour se rencontrer, socialiser et jouer avec leurs camarades. 	<ul style="list-style-type: none"> - Global et Explicite: Accès à la Maison des jeunes. - Global & Implicite : Accès à la Bibliothèque municipale-scolaire «en tout temps : pendant les heures de cours et à l'extérieur.» «...Les lieux sont adaptés et accueillants pour eux (les jeunes).» - Partielle & Implicite : «... nous voulons que leur milieu de vie soit accueillant, accessible et qu'ils se sentent en sécurité dans leur milieu (culture et loisirs)» - Globale & Implicite : Les enfants sont «globalement satisfaits » des parcs
<ul style="list-style-type: none"> - 8. Les enfants ont accès à un environnement permettant une variété d'activités <ul style="list-style-type: none"> - 8.1 Ils ont la possibilité d'observer ou de participer aux activités qui les intéressent : jeux, sport, exploration, achat... 	<ul style="list-style-type: none"> - Global & Explicite: Accès au Centre de ski privé : école de ski, glissade sur tubes, ski de fond et plusieurs autres. - Global & Explicite: Accès au Domaine privé de la forêt perdue: sentier de patin en pleine nature, «très accessible à nos jeunes» - Globale et Explicite : Facilite l'accès aux centres sportifs :«... nos centres sportifs sont ouverts à la gratuité.» - Global & Implicite : Accès au Camp d'été privé Villa du Carmel - Global et Explicite : Accès au Camp de jour municipal avec «des activités planifiées et diversifiées » - Global & Explicite : Accès à la Maison des jeunes où «ils proposent eux même leurs activités - Global & Implicite : «accès sécuritaires aux trois campings» - Global & Explicite : Accès au gymnase, bibliothèque et terrains de soccer grâce à à «des partenariats avec la commission scolaire.» - Globale & Explicite : «Notre bibliothèque ne cesse de faire des activités intéressantes...» «Elle ... donne accès aux étudiants en tout temps : pendant les heures de cours et à l'extérieur.» «...Les lieux sont adaptés et accueillants pour eux (les jeunes).»
<ul style="list-style-type: none"> - 9. Les enfants ont accès à des espaces verts sécuritaires. <ul style="list-style-type: none"> - 9.1 Ils ont accès à des espaces gazonnés, des parcs plantés ou des zones de nature sauvage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Global & Explicite: Accès au Centre de ski privé : école de ski, glissade sur tubes, ski de fond et plusieurs autres. - Global & Explicite: Bon accès au Domaine privé de la forêt perdue: sentier de patin en pleine nature, «très accessible à nos jeunes» - Global & Explicite : Accès au Camp d'été privé Villa du Carmel «...situé sur un site enchanteur avec es arbres, ses arrangements floraux, ses décors, son lac et sa petite ferme.» - Global & Explicite : «accès sécuritaires aux trois camping» - Global et Explicite: Accès à la Grande route Verte «accessible et sécuritaire» - Global & Implicite : «... nous voulons que leur milieu de vie soit accueillant, accessible et qu'ils se sentent en sécurité dans leur milieu (culture et loisirs)»

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
<ul style="list-style-type: none"> - 10. Les enfants font face à un fort trafic automobile. <ul style="list-style-type: none"> - 10.1 Ils sont vulnérables face aux voitures en mouvement - 10.2 Ils sont limités dans l'utilisation de l'espace en raison de la circulation et du stationnement. - 10.3 Ils jugent peu plaisants les endroits adjacents aux rues à fort trafic. - 10.4 Ils sont limités dans leurs déplacements locaux par les rues à fort trafic. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (10.4) & Explicite : Piste cyclable «facilitant l'accès sécuritaire aux trois campings » - Partielle (10.1, 10.4) & Explicite: La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur la sécurité routière. - Partielle (10.1, 10.4) & Explicite: La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur les pistes cyclables
<ul style="list-style-type: none"> - 11. Les enfants évitent certains lieux ou itinéraires par peur de violence ou de crime. <ul style="list-style-type: none"> - 11.1 Ils n'ont pas accès à certains points d'intérêts. - 11.2 Ils pratiquent un environnement très restreint. 	<ul style="list-style-type: none"> - Global & Implicite : «... nous voulons que leur milieu de vie soit accueillant, accessible et qu'ils se sentent en sécurité dans leur milieu (culture et loisirs)» - Globale et Implicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur les relations avec le corps policier.
<ul style="list-style-type: none"> - 12. Les enfants sont exposés aux ordures non collectées et à des espaces malpropres. <ul style="list-style-type: none"> - 12.1 Ils trouvent l'environnement laid - 12.2 Ils interprètent ceci comme un signe de négligence des adultes face au milieu de vie des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (12.1) & Explicite : «Nous désirons les sensibiliser au phénomène du vandalisme... pour vaincre ou du moins diminuer le vandalisme.
<ul style="list-style-type: none"> - 13. Les enfants sont privés de certains services de base (eau potable, service sanitaire, entretien des parcs) <ul style="list-style-type: none"> - 13.1 Ils développent des problèmes de santé physique. - 13.2 Ils subissent une charge supplémentaire de travail pour répondre à leurs besoins. - 13.3 Ils expriment un sentiment d'indignation de honte face à leur malpropreté ou celle de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (13.1, 13.2) & Implicite : «Dans notre municipalité ... un nouvel organisme ... vient aider les familles qui ont besoin d'aide ponctuelle.» Exemples : les frais de scolarité, de transport scolaire, de garde d'enfants, de camp de jour, d'activités sportives, de vêtements, etc.

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature de Brossard
<p>- 1. L'intégration sociale : les enfants sont intégrés socialement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.1 Ils sont bienvenus dans les endroits publics et semi-publics. - 1.2 Ils sont valorisés et investis de responsabilités sociales ou économiques. - 1.3 Ils interagissent régulièrement avec les autres groupes d'âge. - 1.4 Ils sont visés par la programmation des activités de la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (1.1) et Explicite : Les enfants sont bienvenus à la Maison des jeunes. - Partielle (1.2, 1.3) et Explicite : Deux jeunes font partie du conseil d'administration de la Maison des jeunes. - Partielle (1.2, 1.3) et Explicite : Participation au choix et à l'évaluation des activités de la maison des jeunes. Leurs propositions sont prises en compte par la coordonnatrice, l'équipe de travail et les jeunes. - Partielle (1.2, 1.3) et Explicite : Participation au choix et à l'évaluation des activités du/des Centre(s) sportif(s). Leurs propositions sont prises en compte par les responsables des activités. - Partielle (1.2, 1.3) et Explicite : Participation au choix et à l'évaluation des activités de/des Piscine(s). Leurs propositions sont prises en compte par les responsables des activités. - Partielle (1.1, 1.4) et Explicite : Il y a un espace réservé aux enfants à la Bibliothèque publique. - Partielle (1.2, 1.3) et Explicite : Participation au choix et à des activités de la Bibliothèque publique. Leurs propositions sont prises en compte par les professionnels et un conseil d'ado. - Partielle (1.2, 1.3) et Explicite : Les enfants sont associés à des décisions municipales lors de projet ponctuel: <ul style="list-style-type: none"> - (3) «Les jeunes ont été invités à participer à une consultation lors de l'élaboration de la politique familiale.»; «Un groupe de jeunes a ... été consulté lors de l'élaboration du skate park.» ; «Un groupe de jeune participe à l'élaboration du skate park.» - Partielle (1.1, 1.3, 1.4) et Implicite : Bienvenus aux fêtes d'enfants organisées par la municipalité : Festin culturel de Brossard, Grande fête des camps, Fest-Hiver, Skate-fest, Spectacle pour enfant dans la programmation d'été(?). - Partielle (1.2, 1.4) et Implicite : La municipalité soutient une diversité de projets d'enfants. - Partielle (1.2) et Implicite : Impliquer les jeunes dans l'organisation des activités qui leur sont destinées. - Partielle (1.1, 1.4) et Explicite : Plusieurs lieux accessible et adapté aux enfants handicapés : Mairie, Bibliothèques, équipements culturels et sportifs, centres de loisirs. - Partielle (1.4) et Explicite : Accès aux activités de la Maison des jeunes. - Partielle (1.4) et Explicite : Accès payant aux multiples activités sportives du/des Centre(s) sportif(s). - Partielle (1.4) et Explicite : Accès payant aux multiples activités sportives de/des Piscine(s). - Partielle (1.4) et Explicite : Accès à divers lieux culturels: Centre socio culturel, Théâtre de l'étoile, Hall des arts, école de musique... - Partielle (1.4) et Explicite : Offre des camps spécialisés dans plusieurs domaines. - Partielle (1.4) et Explicite : Encourager les différents promoteurs d'activité à intégrer davantage d'activités pour les 0-6ans. - Partielle (1.4) et Explicite : Encourager les intervenants jeunesse sur le terrain à bonifier l'offre d'activité, particulièrement le soir pour les adolescents. - Partielle (1.1, 1.4) et Explicite : Aménager des espaces récréatifs qui répondent aux besoins des adolescents. - Partielle (1.4) et Explicite : concerts et spectacles pour familles et adolescents. - Partielle (1.3) et Explicite : «Inclure un volet intergénérationnel dans la planification des fêtes à caractère familiale» - Partielle (1.3) et Explicite : «Tarification spéciale enfant-grands-parents» - Partielle (1.3) et Explicite : « Inclure un volet intergénérationnel au niveau des activités organisées par la bibliothèque » - Partielle (1.1) et Implicite : «Aménager des aires de repos le long des sentiers polyvalents» - Partielle (1.1) et Explicite : «Aménager ou revitaliser des espaces qui répondent au besoins des adolescents» - Partielle (1.4) et Explicite : «Inciter nos partenaires à mettre en place une tarification familiale»

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature de Brossard
<p>- 2. Une communauté cohésive : les enfants sont conscients d'une communauté à l'identité cohésive.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.1 Ils sont conscients d'un espace géographique aux limites claires. - 2.2 Ils s'approprient les lieux historiques de leur milieu. - 2.3 Ils sont conscients d'une histoire et d'une culture commune positive qui prend forme dans des activités culturelles et festives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (2.3) et Explicite : «Dès que la Ville... recevra son accréditation, elle s'engage à célébrer cette journée (internationale de l'enfant).» - Partielle (2.3) et Explicite : Plusieurs fêtes d'enfants organisées par la municipalité : Festin culturel de Brossard, Grande fête des camps, Fest-Hiver, Skate-fest, Spectacle pour enfant dans la programmation d'été(??). - Partielle (2.3) et Explicite : «Inclure un volet intergénérationnel dans la planification des fêtes à caractère familiale» - Partielle (1.3) et Explicite : « Inclure un volet intergénérationnel au niveau des activités organisées par la bibliothèque » - Partielle (2.3) et Explicite : Offre aux écoles des endroits de diffusion dans le but de promouvoir le travail des jeunes. - Partielle (2.3) et Implicite: Mettre en place le programme «un enfant, un arbre» - Partielle (2.3) et Implicite: La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur les relations interculturelles. - Partielle (2.3) et Implicite : Initier ... les programmes de recyclage organisés par les écoles. - Partielle (2.3) et Implicite : Volet jeunesse du Salon des arts visuels. - Partielle (2.3) et Implicite: Compétition de planche à roulettes «Skatefest»
<p>- 3 L'exclusion sociale : les enfants se sentent exclus socialement en raison de leur âge ou leur origine.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3.1 Ils sont victimes de réprobations injustifiées de la part des adultes ou des autorités. - 3.2 Ils sont perçus et médiatisés comme un problème - 3.3 Ils peuvent difficilement se regrouper et sont chassés de certains espaces publics. - 3.4 Ils expriment un sentiment de stigmatisation et de peur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (3.3) et Explicite : Les enfants sont bienvenus à la Maison des jeunes. - Partielle (3.3) et Explicite : «Aménager ou revitaliser des espaces qui répondent au besoins des adolescents» - Partielle (3.1, 3.3, 3.4) et Explicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur la l'intimidation et le taxage. - Global et Implicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur les relations interculturelles. - Global et Implicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur les relations avec le corps policier. - Partielle (3.4) et Explicite : Plusieurs lieux accessible et adapté aux enfants handicapés : Mairie, Bibliothèques, équipements culturels et sportifs, centres de loisirs.
<p>- 4. L'impuissance politique : les enfants expriment un sentiment d'impuissance politique</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4.1 Ils doutent de leur capacité à générer des idées valables. - 4.2 Ils doutent que les adultes tiennent compte de leur opinion - 4.3 Ils se méfient de la politique et des politiciens - 4.4 Ils doutent de la capacité de la communauté à créer des changements positifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (4.2) et Explicite : Les propositions des jeunes à la Maison des jeunes sont prise en compte par la coordonnatrice, l'équipe de travail et les jeunes. - Partielle (4.2) et Explicite: Participation au choix et à l'évaluation des activités du/des Centre(s) sportif(s). Leurs propositions sont prises en compte par les responsables des activités. - Partielle (4.2) et Explicite : Participation au choix et à l'évaluation des activités de/des Piscine(s). Leurs propositions sont prises en compte par les responsables des activités. - Partielle (4.2) et Explicite : Participation au choix et à des activités de la Bibliothèque publique. Leurs propositions sont prises en compte par les professionnels et un conseil d'ado. - Partielle (4.2, 4.3) et Implicite: L'équipe municipale rencontre des représentants des enfants et jeunes au moins une fois l'an. - Partielle (4.2, 4.3) et Explicite : Les enfants sont associés à des décisions municipales lors de projet ponctuel: <ul style="list-style-type: none"> - «Les jeunes ont été invités à participer à une consultation lors de l'élaboration de la politique familiale.» - «Un groupe de jeunes a ... été consulté lors de l'élaboration du skate park.» - «Un groupe de jeune participe à l'élaboration du skateFest.» - Partielle (4.2, 4.3) et Implicite : Les enfants ont l'occasion d'échanger avec les conseillers et le Maire lors des visites d'écoles à la Mairie. - Partielle (4,1) et Implicite : Deux jeunes font partie du conseil d'administration de la Maison des jeunes.

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature de Brossard
<ul style="list-style-type: none"> - 5. Les enfants expriment un sentiment d'ennui. <ul style="list-style-type: none"> - 5.1 Ils n'ont pas accès à des espaces stimulants. - 5.2 Les espaces qui leur sont réservés sont jugés stériles, inintéressants ou malpropres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Global et explicite: Les enfants sont invités à évaluer les activités proposés à: <ul style="list-style-type: none"> - La maison des jeunes - Aux équipements de loisirs municipaux - Au centre sportif et Piscine - Globale et Explicite : Accès aux activités de la Maison des jeunes: Air-hockey, ping-pong, musique, cuisine, méditation. Les jeunes sont globalement satisfaits des activités. Aucuns frais ou carte de membre. - Globale et Explicite : Accès payant aux multiples activités sportives du/des Centre(s) sportif(s)/. Les jeunes sont globalement satisfaits des activités. - Globale et Explicite : Accès payant aux multiples activités sportives de/des Piscine(s). Les jeunes sont globalement satisfaits des activités. - Globale et Explicite : Aménager des espaces récréatifs qui répondent aux besoins des adolescents. - Globale (localiser) et Explicite : Plusieurs lieux accessible et adapté aux enfants handicapés : Mairie, Bibliothèques, équipements culturels et sportifs, centres de loisirs. - Globale et Implicite: Accès à divers lieux culturels: Centre socio culturel, Théâtre de l'étoile, Hall des arts, école de musique... - Globale et Implicite : Offre des camps spécialisés dans plusieurs domaines. - Globale et Implicite : Encourager les différents promoteurs d'activité à intégrer davantage d'activités pour les 0-6ans. - Globale et Implicite : Encourager les intervenants jeunesse sur le terrain à bonifier l'offre d'activité, particulièrement le soir pour les adolescents. - Globale et Implicite : Plusieurs activités organisées par les organismes accrédités : Danse, peinture, Arts martiaux, théâtre, Ping Pong, Tennis, patinage, hockey, soccer, gymnastique. - Globale et Implicite : concerts et spectacles pour familles et adolescents.
<ul style="list-style-type: none"> - 6. Les enfants ont la possibilité de se déplacer librement dans un sentiment de sécurité <ul style="list-style-type: none"> - 6.1 Ils trouvent suffisamment d'itinéraires sécuritaires pour effectuer leur déplacement. - 6.2 Ils peuvent explorer plus que leur environnement immédiat. - 6.3 Il y a une présence protectrice des adultes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (6.1, 6.2) et Explicite : Pour les pistes cyclables: promotion de la sécurité à vélo dans divers publications et patrouilles policière à vélo. - Partielle (6.1, 6.2) et Explicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur la l'intimidation et le taxage. - Partielle (6.1, 6.2) et Implicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur les relations interculturelles. - Partielle (6.3) et Explicite : Sensibiliser les chauffeurs et les usagers à la sécurité des enfants à l'intérieur des véhicules (autobus.) - Partielle (6.1, 6.2) et Explicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur la sécurité routière et la sécurité à vélo et sur les pistes cyclables. - Partielle (6.1, 6.2) et Explicite : Plusieurs lieux accessible et adapté aux enfants handicapés : Mairie, Bibliothèques, équipements culturels et sportifs, centres de loisirs. - Partielle (6.3) et Explicite : Consolider la participation du service de police dans le programme de brigadier scolaire. - Global et Implicite : Produire un portrait.. afin d'identifier de façon plus précise les lieux qui devraient être privilégiés - Partielle (6.3) et Explicite : Poursuivre la patrouille cycliste du service de police et le prolonger en soirée - Partielle (6.1, 6.2) et Explicite : Tarif réduit pour les moins de 18 ans au transport en commun - Partielle (6.1, 6.2) et Explicite : Installer des supports à vélo à proximité des bâtiments municipaux - Partielle (6.1, 6.2) et Explicite : Établir un règlement qui obligerait les commerces à prévoir des supports à vélo. - Global et Implicite: Il existe des itinéraires protégés pour les enfants. - Partielle (6.1) et Implicite : «La Ville entreprend actuellement une démarche dans le but d'implanter des corridors scolaires sur tout le territoire» - Partielle (6.1, 6.2) et implicite : Ajouter de la signalisation sur certains tronçons - Partielle (6.1, 6.2) et Implicite : S'associer à des programmes tels que «Ralentis tu roules dans ma rue»
<ul style="list-style-type: none"> - 7. Les enfants ont accès à des espaces sécuritaires qu'ils peuvent s'approprier pour se rencontrer, socialiser et jouer avec leurs camarades. 	<ul style="list-style-type: none"> - Globale et Explicite : Accès aux activités de la Maison des jeunes: Air-hockey, ping-pong, musique, cuisine, méditation. Aucuns frais ou carte de membre. - Global et Explicite : Aménager des espaces récréatifs qui répondent aux besoins des adolescents. - Global et Implicite: Poursuivre l'installation d'éclairage dans les parcs. - Global et Implicite : Aménager des aires de repos le long des sentiers polyvalents. - Global et Implicite : Produire un portrait... afin d'identifier de façons plus précises les lieux qui devraient être privilégiés

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature de Brossard
<ul style="list-style-type: none"> - 8. Les enfants ont accès à un environnement permettant une variété d'activités <ul style="list-style-type: none"> - 8.1 Ils ont la possibilité d'observer ou de participer aux activités qui les intéressent : jeux, sport, exploration, achat... 	<ul style="list-style-type: none"> - Globale et Explicite : Accès aux activités du Loisirs Notre Dame de Bonsecours : peinture, tricot, baladi, hip-hop, judo, karaté. - Globale et Explicite : Accès aux activités de ARJB : Atelier d'art, dessin, théâtre, ballet jazz et classique. - Globale et Explicite : Accès aux activités de la Maison des jeunes: Air-hockey, ping-pong, musique, cuisine, méditation. - Globale et Explicite : Accès payant aux multiples activités sportives du/des Centre(s) sportif(s). - Globale et Explicite : Modifier les plages horaires pour l'utilisation libre des plateaux intérieurs et extérieurs. - Globale et Explicite : Aménager des aires de repos le long des sentiers polyvalents. - Globale et Explicite : Aménager des jeux d'eau dans certains parcs de la ville. - Globale et Explicite : Aménager des espaces récréatifs qui répondent aux besoins des adolescents. - Globale et Explicite : Plusieurs lieux accessible et adapté aux enfants handicapés : Mairie, Bibliothèques, équipements culturels et sportifs, centres de loisirs. - Partielle et Explicite : «Inciter nos partenaires à mettre en place une tarification familiale»
<ul style="list-style-type: none"> - 9. Les enfants ont accès à des espaces verts sécuritaires. <ul style="list-style-type: none"> - 9.1 Ils ont accès à des espaces gazonnés, des parcs plantés ou des zones de nature sauvage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Globale et Explicite : Les parcs sont tous accessibles aux enfants. - Partielle et Explicite: Poursuivre l'installation d'éclairage dans les parcs. - Partielle et Explicite : Balançoires pour personnes handicapées dans certains parcs. - Partielle et Explicite : Aménager des jeux d'eau dans certains parcs de la ville. - Partielle et Implicite : Poursuivre la patrouille cycliste du service de police et le prolonger en soirée
<ul style="list-style-type: none"> - 10. Les enfants font face à un fort trafic automobile. <ul style="list-style-type: none"> - 10.1 Ils sont vulnérables face aux voitures en mouvement - 10.2 Ils sont limités dans l'utilisation de l'espace en raison de la circulation et du stationnement. - 10.3 Ils jugent peu plaisants les endroits adjacents aux rues à fort trafic. - 10.4 Ils sont limités dans leurs déplacements locaux par les rues à fort trafic. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (10.1, 10.4) et Explicite : «La Ville entreprend actuellement une démarche dans le but d'implanter des corridors scolaires sur tout le territoire» - Partielle (10.1, 10.4) et Explicite : La municipalité soutient des opération de sensibilisation sur la sécurité routière et piste cyclable. - Partielle (10.1, 10.4) et Explicite : Ajouter de la signalisation sur certains tronçons - Partielle (10.1, 10.4) et Explicite: Il existe des itinéraires protégés pour les enfants. - Global et Implicite : S'associer à des programmes gouvernementaux tels «Ralentis tu roules dans ma rue» - Global et Implicite : Produire un portrait... afin d'identifier de façons plus précises les lieux qui devraient être privilégiés
<ul style="list-style-type: none"> - 11. Les enfants évitent certains lieux ou itinéraires par peur de violence ou de crime. <ul style="list-style-type: none"> - 11.1 Ils n'ont pas accès à certains points d'intérêts. - 11.2 Ils pratiquent un environnement très restreint. 	<ul style="list-style-type: none"> - Globale et Explicite : Prolonger en soirée les patrouilles cyclistes du service de police. - Globale et Explicite : Sensibiliser les chauffeurs et les usagers à la sécurité des enfants à l'intérieur des véhicules (autobus.) - Globale et Explicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur la l'intimidation et le taxage. - Global et Explicite: Il existe des itinéraires protégés pour les enfants. - Globale et Implicite : Consolider la participation du service de police dans le programme de brigadier scolaire. - Globale et Implicite: La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur les relations interculturelles. - Globale et Implicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur les relations avec le corps policier. - Globale et Implicite : Produire un portrait de la situation afin d'identifier les lieux qui devraient être privilégiés (corridors scolaires, arrêts d'autobus, lieux publics)

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature de Brossard
<ul style="list-style-type: none"> - 12. Les enfants sont exposés aux ordures non collectées et à des espaces malpropres. <ul style="list-style-type: none"> - 12.1 Ils trouvent l'environnement laid - 12.2 Ils interprètent ceci comme un signe de négligence des adultes face au milieu de vie des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Global et Explicite : Organiser une journée « antigrffitis » : enlèvement et sensibilisation.
<ul style="list-style-type: none"> - 13. Les enfants sont privés de certains services de base (eau potable, service sanitaire, entretien des parcs) <ul style="list-style-type: none"> - 13.1 Ils développent des problèmes de santé physique. - 13.2 Ils subissent une charge supplémentaire de travail pour répondre à leurs besoins. - 13.3 Ils expriment un sentiment d'indignation de honte face à leur malpropreté ou celle de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (13.1, 13.2) et Explicite : La Maison des jeunes offre des repas communautaires. - Partielle (13.1) et Explicite : Offrir des aliments sains dans les édifices municipaux, principalement les arénas. - Partielle (13.3) et Explicite : Poursuivre la réfection et l'entretien des parcs et aires de jeux extérieurs... - Partielle (13.3) et Explicite : «Aménager ou revitaliser des espaces qui répondent aux besoins des adolescents» - Partielle (13.2) et Implicite: Mise en place d'une tarification familiale.

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature de Québec
<ul style="list-style-type: none"> - 1. L'intégration sociale : les enfants sont intégrés socialement. <ul style="list-style-type: none"> - 1.1 Ils sont bienvenus dans les endroits publics et semi-publics. - 1.2 Ils sont valorisés et investis de responsabilités sociales ou économiques. - 1.3 Ils interagissent régulièrement avec les autres groupes d'âge. - 1.4 Ils sont visés par la programmation des activités de la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (1.1/ 1.4) et Explicite : La Maison des jeunes offre aux jeunes un lieu volontaire et respectueux. - Partielle (1.2/ 1.3/ 1.4) et Explicite : Projet Approche-Milieu offre un accompagnement des jeunes adultes : isolement, faible estime de soi, pauvreté matérielle, affective et sociale... - Partielle (1.2/ 1.3/ 1.4) et Explicite : Travail de rue visant à rejoindre les jeunes adultes à risque dans leur milieu pour les amener à prendre conscience de leurs capacités d'agir face aux problèmes rencontrés. - Partielle (1.3/ 1.4) et Explicite : La Roulotte Le Marginal fait une tournée de parc pour offrir une écoute et référer les jeunes qui ne vont pas naturellement vers les ressources. - Partielle (1.2/ 1.4) et Explicite : Le comité jeunesse peut s'impliquer dans des projets qui lui sont propres en fonction des intérêts : sport, arts, voyages, emploi, famille... - Partielle (1.2/ 1.3/ 1.4) et Explicite : Une Coopérative jeunesse de service créer de l'emploi en période estivale. - Partielle (1.2/ 1.4) et Explicite : Les jeunes sont associés aux choix des activités des maisons des jeunes. - Partielle (1.2/ 1.3) et Explicite : Les jeunes sont invités à évaluer les activités proposées : <ul style="list-style-type: none"> - (4) aux maisons des jeunes (par formulaire), aux centres de loisirs publics, aux équipements de loisirs non municipaux, aux centres sportifs (par sondage). - Partielle (1.2/ 1.3) et Explicite : Les enfants sont invités à faire des propositions : <ul style="list-style-type: none"> - (4) aux maisons des jeunes, aux centres de loisirs publics (régulièrement), aux équipements de loisirs non municipaux, aux centres sportifs (à l'occasion par sondage). - Partielle (1.1/) et Explicite : Plusieurs lieux accessible et adapté aux enfants handicapés : Mairie, Bibliothèques, équipements culturels et sportifs, centres de loisirs. - Partielle (1.2/ 1.3/ 1.4) et Explicite : Mise sur pied d'un Conseil municipal des enfants afin de permettre aux jeunes d'exprimer leurs préoccupations aux représentants de la Ville et de réaliser des projets concrets dans le milieu. - Partielle (1.2/ 1.3) et Explicite : les jeunes du Conseil consultent les autres jeunes lors d'un large exercice de consultation dont les recommandations seront déposées au Conseil municipal. - Partielle (1.2/ 1.3) et Explicite : Les enfants sont invités à participer à cinq rencontres par année avec les responsables de la Ville (élus et fonctionnaires) pour échanger des idées et identifier des actions à réaliser pour améliorer la qualité de vie dans leur milieu. - Partielle (1.2/ 1.3) et Explicite : En fonction de ses intérêts, le Comité Jeunesse organise des consultations publiques pour les jeunes et s'exprime sur les grands projets de la ville. - Partielle (1.2/ 1.4) et Explicite : La municipalité soutient des projets solidaires de jeunes. - Partielle (1.1) et Explicite : Voir la faisabilité de réaliser une Place des enfants (parc ou espace public). - Partielle (1.3) Explicite : Bonifier l'offre de loisirs lors des congés pédagogiques en offrant des activités intergénérationnelles. - Partielle (1.3) et Explicite : Prévoir des jeux multigénérationnels dans les parcs. - Partielle (1.3/ 1.4) et Implicite : La maison Dauphine effectue un travail auprès des jeunes de la rue. - Partielle (1.2/ 1.4) et Implicite : La municipalité soutient une diversité de projets d'enfants. - Partielle (1.4) et Implicite : Élaborer un guide d'accueil des nouvelles familles qui présentent l'offre familiale en loisirs

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature de Québec
<p>- 2. Une communauté cohésive : les enfants sont conscients d'une communauté à l'identité cohésive.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.1 Ils sont conscients d'un espace géographique aux limites claires. - 2.2 Ils s'approprient les lieux historiques de leur milieu. - 2.3 Ils sont conscients d'une histoire et d'une culture commune positive qui prend forme dans des activités culturelles et festives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (2.3) et Explicite : La municipalité célèbre la Journée internationale de l'enfant. - Partielle (2.3) et Explicite : Exposition au Musée de la civilisation de photos qui illustrent les Droits des enfants. - Partielle (2.3) et Explicite : Fêtes populaires de quartier touchant la clientèle «enfant». - Partielle (2.3) et Explicite : Festival de la jeunesse à Beauport. - Partielle (2.2/ 2.3) et Explicite : Concevoir une brochure patrimoniale destinée aux enfants. - Partielle (2.3) et Explicite : Développer le volet jeunesse associé aux expositions présentées à la salle Jean-Paul Lemieux... - Partielle (2.3) et Explicite : Développer des outils pédagogiques sur les sites culturels de l'arrondissement Beauport. - Partielle (2.3) Explicite: Mettre en place un rendez-vous famille (fête) par saison. - Partielle (2.3) Explicite : Bonifier l'offre de loisirs lors des congés pédagogiques en offrant des activités intergénérationnelles. - Partielle (2.3) et Explicite : Prévoir des jeux multigénérationnels dans les parcs. - Partielle (2.3) et Explicite : Élaborer dans les programmes vacances-été des projets visant la connaissance des autres cultures. - Partielle (2.3) et Implicite: Le comité jeunesse développe des projets visant ... le sens de la communauté et le développement de liens sociaux: L'implication bénévole dans la communauté lors des fêtes et événements spéciaux. - Partielle (2.3) et Implicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur la diversité culturelle : <ul style="list-style-type: none"> - Programme Habitation - Service de médiation interculturelle
<p>- 3 L'exclusion sociale : les enfants se sentent exclus socialement en raison de leur âge ou leur origine.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3.1 Ils sont victimes de réprobations injustifiées de la part des adultes ou des autorités. - 3.2 Ils sont perçus et médiatisés comme un problème - 3.3 Ils peuvent difficilement se regrouper et sont chassés de certains espaces publics. - 3.4 Ils expriment un sentiment de stigmatisation et de peur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Global (3.1) et Explicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur les relations avec le corps policier: <ul style="list-style-type: none"> - (3) Déjeuner en coeur avec la Police, Journée Jeune explorateur d'un jour, membre du SPVQ participent à diverses activités de rapprochement avec les jeunes visant à établir une relation de confiance. - Global et Implicite : La Maison des jeunes offre aux jeunes un lieu volontaire et respectueux. - Globale et Implicite : Projet Approche-Milieu offre un accompagnement des jeunes adultes: isolement, faible estime de soi, pauvreté matérielle, affective et sociale... - Globale et Implicite : Travail de rue visant à rejoindre les jeunes adultes à risque dans leur milieu pour les amener à prendre conscience de leurs capacités d'agir face aux problèmes rencontrés. - Global et Implicite : La maison Dauphine effectue un travail auprès des jeunes de la rue. - Global et Implicite : La Roulotte Le Marginal fait une tournée de parc pour offrir une écoute et référer les jeunes qui ne vont pas naturellement vers les ressources. - Global et Implicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur la diversité culturelle : <ul style="list-style-type: none"> - (2) Programme Habitation et Service de médiation interculturelle. - Partielle (3.1/ 3.3) et Implicite : Voir la faisabilité de réaliser une Place des enfants (parc ou espace public).

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature de Québec
<ul style="list-style-type: none"> - 4. L'impuissance politique : les enfants expriment un sentiment d'impuissance politique <ul style="list-style-type: none"> - 4.1 Ils doutent de leur capacité à générer des idées valables. - 4.2 Ils doutent que les adultes tiennent compte de leur opinion - 4.3 Ils se méfient de la politique et des politiciens - 4.4 Ils doutent de la capacité de la communauté à créer des changements positifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (4.1) et Explicite : La roulotte Le Marginal et le Travail de rue visant à rejoindre les jeunes adultes à risque dans leur milieu pour les amener à prendre conscience de leurs capacités d'agir face aux problèmes rencontrés. - Partielle (4.2) et Explicite : Participation au choix et à l'évaluation des activités des maisons des jeunes. Les propositions des enfants sont prises en compte par le conseil des jeunes et l'animateur des maisons des jeunes. - Partielle (4.2) et Explicite : Participation au choix et à l'évaluation des activités aux centres de loisirs publics. Les propositions des enfants sont prise en compte par la direction, moniteurs et animateurs. - Partielle (4.2) et Explicite : Participation au choix et à l'évaluation des activités aux équipements de loisirs non municipaux. Les propositions des enfants sont prises en compte par les animateurs. - Partielle (4.2) et Explicite : Participation au choix et à l'évaluation des activités aux centres sportifs. Les propositions des enfants sont prises en compte par les organismes partenaires des centres sportifs. - Partielle (4.2, 4.3) et Implicite : Mise sur pied d'un Conseil municipal des enfants afin de permettre aux jeunes d'exprimer leurs préoccupations aux représentants de la Ville et de réaliser des projets concrets dans le milieu. - Partielle (4.3, 4.4) et Implicite : tous les enfants de 5e et 6e années pourront être sensibilisés au fonctionnement de la démocratie municipale dans le cadre d'activités... - Global et Implicite: les jeunes du Conseil consultent les autres jeunes lors d'un large exercice de consultation dont les recommandations seront déposées au Conseil municipal. - Partielle (4.1) et Implicite : Le comité jeunesse peut s'impliquer dans des projets qui lui sont propres en fonction des intérêts : sport, arts, voyages, emploi, famille... - Partielle (4.1) et Implicite : Projet Approche-Milieu offre un accompagnement des jeunes adultes : isolement, faible estime de soi, pauvreté matérielle, affective et sociale... - Partielle (4.1/ 4.2/ 4.3) et Implicite : Les enfants sont invités à participer à cinq rencontres par année avec les responsables de la Ville (élus et fonctionnaires) pour échanger des idées et identifier des actions à réaliser pour améliorer la qualité de vie dans leur milieu. - Partielle (4.1/ 4.2/ 4.3) et Implicite : En fonction de ses intérêts, le Comité Jeunesse organise des consultations publiques pour les jeunes et s'exprime sur les grands projets de la ville.

Indicateurs de Grandir en Ville
(Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)

Éléments de correspondance du dossier de candidature de
Québec

- 5. Les enfants expriment un sentiment d'ennui.
- 5.1 Ils n'ont pas accès à des espaces stimulants.
- 5.2 Les espaces qui leur sont réservés sont jugés stériles, inintéressants ou malpropres.

- Globale et Explicite : Participation au choix et à l'évaluation des activités des :
 - (4) Maisons de jeunes, aux Centres de loisirs publics, aux équipements de loisirs non municipaux, aux centres sportifs
- Globale (porté) et Explicite : Les jeunes sont globalement satisfaits des activités proposées :
 - (4) aux Maisons de jeunes, aux Centres de loisirs publics, aux équipements de loisirs non municipaux, aux centres sportifs.
- Partielle (5.1) et Explicite : Plusieurs lieux accessible et adapté aux enfants handicapés : Mairie, Bibliothèques, équipements culturels et sportifs, centres de loisirs.
- Partielle (5.1) et Explicite : Plus grand accès aux activités de loisirs notamment pour les enfants démunis ou en situation de handicap.
- Partielle (5.1) Explicite : Accès pour les poussettes et les fauteuils roulants dans tous nos centres communautaires.
- Globale et Implicite : S'assurer que l'offre de loisirs est en relation étroite avec les études démographiques.
- Globale et Implicite : Tournée estivale des parcs avec activités: cinéma plein air, animation et fêtes champêtres.
- Globale et Implicite : Le Festival de la jeunesse propose de nombreuses activités à l'occasion de la semaine de relâche.
- Globale et Implicite : Fêtes populaires de quartier touchant la clientèle «enfant».
- Globale et Implicite : Programme Vacances-Été offrant plusieurs activités sportives, de plein air, culturelle, communautaire, sociale et scientifique.
- Globale et Implicite: Diverses animations des journées pédagogiques et congés fériés.
- Globale et Implicite : Une programmation loisirs variés : Culturelles, éducatives, sportives et plein air.
- Globale et Implicite: Programmation jeunesse des Théâtres.
- Globale et Implicite : Le comité jeunesse développe des projets visant la créativité, la formation, la découverte...
- Globale et Implicite : Programmation loisirs pour 13-17 ans variés: sports, musique, éducative.
- Globale et Implicite: Ligue navale du Canada offre des activités maritimes pour adolescents es période estivale.
- Globale et Implicite : Accès pouvant être subventionné au multiples activités des centres de loisirs publics: culturelles, sportives, pastorales, plein air, aquatiques.
- Globale et Implicite : Accès à des équipements loisirs non municipaux.
- Globale et Implicite : Accès pouvant être gratuit aux multiples activités des Centres sportifs.
- Globale et Implicite : Accès aux activités des Piscines.
- Globale et Implicite : Développer un projet d'animation du livre dans différents parcs durant l'été.
- Globale et Implicite : Renouveler et consolider le programme d'animation des parcs de voisinage.
- Globale et Implicite : Mettre en place un complexe sportif dans le secteur Gilfard.
- Globale et Implicite : Poursuivre le développement du réseau de parcs de voisinage de l'arrondissement.
- Globale et Implicite : Aménager de nouvelles aires de skateboard et basketball.
- Globale et Implicite : Réaménager un parc pour bouts d'choux du secteur Courville.
- Globale et Implicite : Oeuvrer au maintien et au développement de l'offre actuel de service.
- Globale et Implicite : Nouvelle salle d'exposition multifonctionnelle.
- Globale et Implicite : augmenter l'offre d'activités de loisirs aux enfants du quartier Vanier
- Globale et Implicite : ajout d'une piscine, d'un gymnase, d'un terrain de soccer et agrandissement de la bibliothèque.
- Globale et Implicite : Mettre en place un rendez-vous famille (fête) par saison.
- Globale et Implicite : Augmenter l'offre d'activités sportives et de plein air durant la période de fin des classes.
- Globale et Implicite : Bonifier l'offre de loisirs lors des congés pédagogiques en offrant des activités intergénérationnelles.
- Globale et Implicite : S'assurer que l'offre de loisirs est en relation étroite avec les études démographiques...
- Globale et Implicite : Soutenir les initiatives des organismes qui présentent des activités s'adressant aux adolescents.
- Globale et Implicite : Changement des patageoires en jeux d'eau.

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature de Québec
<p>- 5. Les enfants expriment un sentiment d'ennui.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5.1 Ils n'ont pas accès à des espaces stimulants. - 5.2 Les espaces qui leur sont réservés sont jugés stériles, inintéressants ou malpropres. <p>(suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Globale et Implicite : Réfection d'une piscine. - Globale et Implicite : Soutenir les arrondissements dans le développement des projets qui s'adressent aux 0-14 ans. - Globale et Implicite créer des coins de petits dans les jardins communautaires. - Globale et Implicite : Amélioration des parcs de jeux pour enfants. - Globale et Implicite : Assurer une desserte adéquate en espace vert et récréatif.
<p>- 6. Les enfants ont la possibilité de se déplacer librement dans un sentiment de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6.1 Ils trouvent suffisamment d'itinéraires sécuritaires pour effectuer leur déplacement. - 6.2 Ils peuvent explorer plus que leur environnement immédiat. - 6.3 Il y a une présence protectrice des adultes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Global et Explicite : Réactiver les organismes parents-secours. - Partielle (6.1/ 6.2) et Explicite : Mise en place de plan de déplacement sécuritaire pour des trajets scolaires. - Partielle (6.1/ 6.2) et Explicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation à la sécurité routière: <ul style="list-style-type: none"> - (2) Opérations Orange et Opérations Impact. - Partielle (6.1/ 6.2) et Explicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation à la sécurité à bicyclette. <ul style="list-style-type: none"> - (2) Programme Sécuri-Parc, Unité vélo du SPVQ - Partielle (6.1/ 6.2) et Explicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur l'intimidation et le taxage - Partielle (6.1/ 6.2) et Implicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur les relations interculturelles. - Partielle (6.1/ 6.2) et Explicite : Plusieurs lieux accessible et adapté aux enfants handicapés : Mairie, Bibliothèques, équipements culturels et sportifs, centres de loisirs. - Partielle (6.1/ 6.2) et Explicite : Aménager un pont piéton enjambant la rivière offrant aux jeunes un raccourci sécuritaire pour se rendre à leur école. - Partielle (6.1/ 6.2) et Explicite : Accès pour les fauteuils roulants dans tous nos centres communautaires. - Partielle (6.1/ 6.2) et Explicite : Concevoir une carte qui présente les circuits de transports alternatifs sécuritaires. - Partielle (6.3) et Explicite : Prévoir une surveillance dans les parcs fréquentés pas les familles. - Partielle (6.1/ 6.2) et Implicite : s'assurer que le nombre de supports à vélo est suffisant près de nos centres communautaires, parc, etc. - Partielle (6.2/ 6.3) et Implicite : Animation dans les parcs et espaces publics par le Comité local prévention de la criminalité-sécurité urbaine. - Partielle (6.1/ 6.2) et Implicite : Programme de prévention visant les jeunes à risque d'adhérer à un gang de rue.
<p>- 7. Les enfants ont accès à des espaces sécuritaires qu'ils peuvent s'approprier pour se rencontrer, socialiser et jouer avec leurs camarades.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Globale et Implicite : Accès pour les poussettes et les fauteuils roulants dans tous nos centres communautaires. - Globale et Implicite : La Maison des jeunes offre aux jeunes un lieu d'appartenance, de référence et de rassemblement sécuritaire. - Globale et Implicite : Poursuivre le développement du réseau de parcs de voisinage de l'arrondissement. - Globale et Implicite: Aménager de nouvelles aires de skateboard et basketball. - Globale et Implicite : Réaménager un parc pour bouts d'choux du secteur Courville. - Globale et Implicite : ajout d'une piscine, d'un gymnase, d'un terrain de soccer et agrandissement de la bibliothèque. - Globale et Implicite : créer des coins de petits dans les jardins communautaires. - Globale et Implicite : Prévoir une surveillance dans les parcs fréquentés pas les familles. - Globale et Implicite : Assurer une desserte adéquate en espace vert et récréatif. - Globale et Implicite : Voir la faisabilité de réaliser une Place des enfants (parc ou espace public).

Indicateurs de Grandir en Ville
(Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)

Éléments de correspondance du dossier de candidature de
Québec

- 8. Les enfants ont accès à un environnement permettant une variété d'activités
- 8.1 Ils ont la possibilité d'observer ou de participer aux activités qui les intéressent : jeux, sport, exploration, achat...

- Globale et Explicite : Tournée estivale des parcs avec activités: cinéma plein air, animation et fêtes champêtres.
- Globale et Explicite : Plus grand accès aux activités de loisirs notamment pour les enfants démunis ou en situation de handicap.
- Globale et Explicite : Le Festival de la jeunesse propose de nombreuses activités à l'occasion de la semaine de relâche.
- Globale et Explicite : Fêtes populaires de quartier touchant la clientèle «enfant».
- Globale et Explicite : Programme Vacances-Été offrant plusieurs activités sportives, de plein air, culturelle, communautaire, sociale et scientifique.
- Globale et Explicite : Diverses animations des journées pédagogiques et congés fériés.
- Globale et Explicite : Une programmation loisirs variés: culturelles, éducatives, sportives et plein air.
- Partielle et Explicite : Programmation jeunesse des Théâtres.
- Globale et Explicite : Programmation d'activités diverses des Bibliothèques.
- Globale et Explicite : Centre communautaire «Secteur ados» propose une variété d'activité: sports, jeux sociaux, artisanat...
- Globale et Explicite : Une Coopérative jeunesse de service créer de l'emploi en période estivale.
- Globale et Explicite : Programmation loisirs pour 13-17 ans variés: sports, musique, éducatif.
- Globale et Explicite : Ligue navale du Canada offre des activités maritimes pour adolescents es période estivale.
- Globale et Explicite : Accès aux activités des Piscines.
- Globale et Explicite : Accès pouvant être subventionné au multiples activités des centres de loisirs publics: culturelles, sportives, pastorales, plein air, aquatiques.
- Globale et Explicite : Accès pouvant être gratuit aux multiples activités des Centres sportifs.
- Globale et Explicite : La situation financière des familles est prise en compte pour l'accès à plusieurs activités : Accès- Loisirs, Programme vacances-été, Bilibiothèque, Bain livre, Patinage libre, Tennis libre, Accès-culture.
- Globale et Explicite : Plusieurs lieux accessible et adapté aux enfants handicapés : Mairie, Bibliothèques, équipements culturels et sportifs, centres de loisirs.
- Globale et Explicite : : Accès pour les poussettes et les fauteuils roulants dans tous nos centres communautaires.
- Globale et Explicite : Développer un projet d'animation du livre dans différents parcs durant l'été.
- Globale et Explicite : Renouveler et consolider le programme d'animation des parcs de voisinage.
- Globale et Explicite : Aménager de nouvelles aires de skateboard et basketball.
- Globale et Explicite : Nouvelle salle d'exposition multifonctionnelle.
- Globale et Explicite : Mettre en place un complexe sportif dans le secteur Gilfard.
- Globale et Explicite : : ajout d'une piscine, d'un gymnase. d'un terrain de soccer et agrandissement de la bibliothèque.
- Globale et Explicite : Poursuivre le développement du réseau de parcs de voisinage de l'arrondissement Beauport
- Globale et Explicite : Réaménager un parc pour bouts d'choux du secteur Courville.
- Globale et Explicite : augmenter l'offre d'activités de loisirs aux enfants du quartier Vanier
- Globale et Explicite : Mettre en place un rendez-vous famille (fête) par saison.
- Globale et Explicite : Augmenter l'offre d'activités sportives et de plein air durant la période de fin des classes.
- Globale et Explicite : Bonifier l'offre de loisirs lors des congés pédagogiques en offrant des activités intergénérationnelles.
- Globale et Explicite : créer des coins de petits dans les jardins communautaires.
- Globale et Explicite Amélioration des parcs de jeux pour enfants.
- Globale et Explicite : Changement des pataugeoires en jeux d'eau.
- Partielle et Explicite : s'assurer que le nombre de supports à vélo est suffisant près de nos centres communautaires, parc, etc.
- Globale et Implicite : S'assurer que l'offre de loisirs est en relation étroite avec les études démographiques...
- Globale et Implicite: Accès à des équipements loisirs non municipaux.
- Globale et Implicite : Soutenir les initiatives des organismes qui présentent des activités s'adressant aux adolescents.

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature de Québec
<p>- 8. Les enfants ont accès à un environnement permettant une variété d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8.1 Ils ont la possibilité d'observer ou de participer aux activités qui les intéressent : jeux, sport, exploration, achat... <p>(suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Globale et Implicite : Oeuvrer au maintien et au développement de l'offre actuel de service. - Globale et Implicite: Assurer une desserte adéquate en espace vert et récréatif. - Globale et Implicite: Voir la faisabilité de réaliser une Place des enfants (parc ou espace public). - Globale et Implicite : Soutenir les arrondissements dans le développement des projets qui s'adressent aux 0-14 ans.
<p>- 9. Les enfants ont accès à des espaces verts sécuritaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9.1 Ils ont accès à des espaces gazonnés, des parcs plantés ou des zones de nature sauvage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Global et Implicite : Assurer une desserte adéquate en espace vert et récréatif. - Global et Explicite : Poursuivre le développement du réseau de parcs de voisinage de l'arrondissement Beauport. - Global et Explicite : créer des coins de petits dans les jardins communautaires. - Global et Explicite : ... réalisation des travaux d'aménagement du littoral - Partielle et Explicite : Animation dans les parcs et espaces publics par le Comité local prévention de la criminalité-sécurité urbaine. - Partielle et Explicite: Efforts pour adapté les parcs aux besoins des enfants handicapés : accessibilité, installation et jeux appropriés. - Partielle et Explicite : Prévoir une surveillance dans les parcs fréquentés pas les familles. - Partielle et Explicite : s'assurer que le nombre de supports à vélo est suffisant près de nos... parcs...
<p>- 10. Les enfants font face à un fort trafic automobile.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10.1 Ils sont vulnérables face aux voitures en mouvement - 10.2 Ils sont limités dans l'utilisation de l'espace en raison de la circulation et du stationnement. - 10.3 Ils jugent peu plaisants les endroits adjacents aux rues à fort trafic. - 10.4 Ils sont limités dans leurs déplacements locaux par les rues à fort trafic. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (10.1/ 10.4) et Explicite : Mise en place de plan de déplacement sécuritaire pour des trajets scolaires. - Partielle (10.1/ 10.4) et Explicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation à la sécurité routière: <ul style="list-style-type: none"> - (2) Opérations Orange et Opérations Impact. - Partielle (10.1/ 10.4) et Explicite : Aménager un pont piéton enjambant la rivière offrant aux jeunes un raccourci sécuritaire pour se rendre à leur école. - Partielle (10.1/ 10.4) et Explicite : Concevoir une carte qui présente les circuits de transports alternatifs sécuritaires (sentier pédestre, pistes cyclables, rue à faible densité de circulation, parcours urbain). - Partielle (10.1/ 10.3) et Implicite : Revoir les règles de circulation et de stationnement des zones d'attentes au centre majeur d'activités.
<p>- 11. Les enfants évitent certains lieux ou itinéraires par peur de violence ou de crime.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11.1 Ils n'ont pas accès à certains points d'intérêts. - 11.2 Ils pratiquent un environnement très restreint. 	<ul style="list-style-type: none"> - Globale et Explicite : Unité à vélo du SPVQ dans les parcs et piste cyclable. - Globale et Explicite : La municipalité soutient des opérations de sensibilisation sur l'intimidation et le taxage - Globale et Explicite : Réactiver les organismes parents-secours. - Partielle (11.1) et Explicite : Animation dans les parcs et espaces publics par le Comité local prévention de la criminalité-sécurité urbaine - Partielle (11.1) et Explicite : Prévoir une surveillance dans les parcs fréquentés pas les familles. - Global et Implicite : Programme de prévention visant les jeunes à risque d'adhérer à un gang de rue. - Partielle et Implicite : Mise en place de plan de déplacement sécuritaire pour des trajets scolaires.

Indicateurs de Grandir en Ville (Traduit et adapté de Chawla, 2002: 229)	Éléments de correspondance du dossier de candidature de Québec
<ul style="list-style-type: none"> - 12. Les enfants sont exposés aux ordures non collectées et à des espaces malpropres. <ul style="list-style-type: none"> - 12.1 Ils trouvent l'environnement laid - 12.2 Ils interprètent ceci comme un signe de négligence des adultes face au milieu de vie des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Global et Explicite : le comité de valorisation de la rivière Beauport tient chaque année sa traditionnelle corvée environnementale
<ul style="list-style-type: none"> - 13. Les enfants sont privés de certains services de base (eau potable, service sanitaire, entretien des parcs) <ul style="list-style-type: none"> - 13.1 Ils développent des problèmes de santé physique. - 13.2 Ils subissent une charge supplémentaire de travail pour répondre à leurs besoins. - 13.3 Ils expriment un sentiment d'indignation de honte face à leur malpropreté ou celle de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle (13.1) et Explicite : Club des petits déjeuners, collations et lait à l'école par la Maison de la famille. - Partielle (13.1) et Explicite : Diverses initiatives de sécurité alimentaire : cuisines collectives, distribution de collations et boîte à lunch. - Partielle (13.1) et Explicite : Poursuivre le programme des cuisines collectives à Beauport. - Global et Implicite : Projet Approche-Milieu offre un accompagnement des jeunes adultes: isolement, faible estime de soi, pauvreté matérielle, affective et sociale... - Global et Implicite : La roulotte Le Marginal et le Travail de rue visant à rejoindre les jeunes adultes à risque dans leur milieu pour les amener à prendre conscience de leurs capacités d'agir face aux problèmes rencontrés.